

Resolu Approuve par M^o. LeCommanant Aving il est
De l'ingenieur Secutaire dont de
l'Ague des post. rapport.

M^o LeCommanant Rose l'ann. sur rige.

Item un rapport de President du Bureau
des Estimations, concernant un den. ord. de
notaire J^o M^o ardeau, R. Paveant de
l'ignit de la rue Baye.

Sur proposition de M^o LeCommanant Villeneuve.

Resolu Approuve par M^o LeCommanant Aving il est
De l'ingenieur au departement en Loi, pour direction.

Item un rapport du departement en Loi, re-
commandant de regler l'acton de J^o N. Gagne
conli la cite, en payant au den. ardeau, une
somme de \$ 144, pour pui et valeur d'un
lieux de terrain, dont la ci-devant ville St.
Louis a pui possession, pour la construction
d'un trottoir, sur la rue St. Laurent, et a son
precurer, le frais de l'acton, soit \$ 23.15

Sur proposition de M^o LeCommanant Villeneuve.

Resolu Approuve par M^o LeCommanant Aving il est
De l'ingenieur rapport au Bureau en collaboration.

Item un rapport de la compagnie Marti-
neau & Fils L^o. concernant le service des pas-
santes appartenant a ledite compagnie, et
requies pour l'elargissement du subway de
la rue Saint Denis.

Sur proposition de M^o LeCommanant Cote,

Resolu Approuve par M^o LeCommanant Aving il est
De l'ingenieur au departement en Loi, pour rapport.

Item un rapport du Secutaire dont des Achats
de Chevaux, recommandant de vendre a l'enchere
le cheval No. 124 du departement de l'Ingenieur
qui est impropre au service.

Sur proposition de M^o LeCommanant Aving

Approuve par M^o LeCommanant Cote, il est

Resolu D'approuver ledit rapport.

M^o LeCommanant Rose reprend son rige.

Le Bureau preside a l'etude de budget addi-
tionnel, pour la nouvelle bibliotheque.

Sur proposition de M^o LeCommanant Aving,

Resolu Approuve par M^o LeCommanant Cote, il est
Qu'une somme de \$ 20,000.00 soit mise dans le
budget dont \$ 15,000.00 pour salaire et gages
et \$ 5,000.00 pour l'entretien de la nouvelle Bibliotheque.

M^o LeCommanant Rose remplace M^o LeCom-
manant Villeneuve a la presidence.

Sur proposition de M^o LeCommanant Villeneuve,

Resolu Approuve par M^o LeCommanant Cote, il est
D'autoriser le Secutaire a referer a qui de droit les
communications suivantes.

Lettre de M^o John P. Black, au sujet de l'expropriation
du Chemin de la Cote du Saige.

Resolu Riferer a l'ingenieur en Chef pour rapport.

Lettre de M^o J. S. Sward, demandant de lui fournir
des renseignements, concernant l'expropriation de
lots No. 61 et 62 de la No. 39, 63 et 64 de la rue
Cote.

Resolu Riferer au Secutaire de la cite, pour rapport.

Lettre de M^o P. Dambon, reclamant une somme de
\$ 14.92 pour travaux de peinture a la Bibliotheque.

Resolu Riferer a l'ingenieur de salaires raisonnables, pour
rapport.

Lettre de la compagnie Toupin Land, transmettant
une liste des detractions de ledite compagnie.

Resolu Riferer a M^o LeCommanant Cote,

Lettre de M^o A. Raymond, demandant la construction
d'un trottoir sur la rue Henri-Julien.

Réponse à l'ingénieur en chef, pour rapport.

✓ Lettre de M. L. Lachapelle, en plaignant de
fait que le mur de la rue St. André, en face
de sa propriété a baissé, et que sa propriété
a subi de dommages, de ce fait.

Réponse à l'ingénieur en chef, pour rapport.

✓ Communication de la Compagnie Holt-Renfrew
transmettant un plan d'un pont projeté au
dessus de la rue en arrière de la propriété
située au No. 399 de la rue St. Catherine Ouest.

Réponse au Surintendant du département des
Travaux, pour rapport.

✓ Demande d'emploi de M. J. A. D. Lyblon.
Réponci aux archives.

✓ Lettre de M. l'archet Tivert, demandant l'in-
stallation d'une boîte d'alarme, sur l'avenue
McArthur.

Réponse à M. Liberman au Resto.

✓ Réclamation de M. L. P. Chaput, pour certai-
n terrain, dont la ce. devant ville Saint-Louis
a pu former pour la construction d'un trottoir
sur la rue St. Laurent.

Réponse au département en la. pour rapport.

✓ Lettre de M. M. Mac Vigar, & Henriot, demandant
au nom de M. C. Rivard la permission de faire
une installation sous le trottoir du chemin de la
Côte des Neiges.

Réponse à l'ingénieur en chef, pour rapport.

✓ Lettre du Surintendant de la ville d'Outremont, con-
cernant la construction d'un égout, sur l'avenue
McAuliffe Wood.

Réponse à M. Liberman au Resto.

✓ Réclamation de M. Henri Yagim, pour un accident

d'automobile.

Réponse au département de Réclamation, pour rapport

✓ Lettre de la Commission de Service Electrique, concer-
nant la permission demandée par la Compagnie
des Tramways, pour modifier le cours de l'écou-
lement de la rue St. Jacques, à la rue Notre-Dame.
Réponse à M. Liberman au Resto.

✓ Lettre de M. G. W. Parent, offrant au nom de M. A.
Lauzon, de vendre deux lots, regard pour l'élargis-
siment du trottoir de la rue St. Louis.

Réponse à M. Liberman au Resto.

La séance est ajournée à lundi, le 30 octobre en-
suite, à 11 heures A. M.

Ajournement.

Henry Ross

Procès verbal d'une séance du Bureau de Commisaires.

Tenu le 30 octobre 1916. A. M.

Préint.

Sur Honneur le Maire M. Martin, Sur
MM. les Commisaires Ainsy
Rose.

Les membres sont adoptés, telle que lus.

Sur une lettre de la Montreal Publicity Ass.
sociation protestant contre la suggestion d'une
taxe sur les annonces affichées à l'extérieur des
édifices.

Sur proposition de M. le Commisaire Rose.

Approuvé par M. le Commisaire Ainsy, il est

Résolu De lui faire au Surintendant des Privilèges et
des Licenses, pour rapport.

Sur une communication de la compagnie de
Téléphone Bell, au sujet de ses dettes ardues, pour
permis de mener le cas Notre-Dame.

Sur proposition de M. le Commisaire Rose.

Approuvé par M. le Commisaire Ainsy, il est

Résolu De lui faire, si l'ingénieur en chef, deux copies
de communication avec M. P. G. Wilber.

Sur une lettre du Président de la Commission
de Hâvre, transmettant au Maire et aux Com-

missaires les remerciements du Comité, pour le
Fonds de secours de M. Orlato, pour le montant
de \$ 20,000. voté en leur faveur.

Sur proposition de M. le Commisaire Rose.

Approuvé par M. le Commisaire Ainsy, il est

Résolu De déposer aux archives.

Sur un rapport du District de l'Assistance
à Municipal, recommandant de permettre
au Historical Order of Women de faire une quête.

à domicile, dans la semaine du 13 au 15 novembre
prochain.

Sur proposition de M. le Commisaire Rose.

Approuvé par M. le Commisaire Ainsy, il est

Résolu D'abandonner le permis des ards.

Sur une lettre de M. le Com. Picotte, dans un
dont la pose d'une lumière au coin des rues St-
Jude et Bordeaux.

Sur proposition de M. le Commisaire Rose.

Approuvé par M. le Commisaire Ainsy, il est

Résolu De lui faire au Surintendant de l'Éclairage pour
rapport.

Sur une offre de l'American Bank Note Co.
d'imprimer le bon, pour l'emplacement.

Sur proposition de M. le Commisaire Ainsy,

Approuvé par M. le Commisaire Rose, il est

Résolu D'accepter l'offre de l'édite Compagnie d'imprimer
5,000 bon de \$ 1,000. contenant 50 bon pour chacun
pour une somme de \$ 990.00

Sur une communication de M. J. B. Picher, se

declarant être prêt en matière de rapprécier le
numéro onze causé pour les abatteurs.

Révisé à M. le Commisaire Rose

M. le Commisaire Villeneuve prend son siège.

Sur une communication de la British Moun-
tain Company, demandant de louer des machines
à biton de la Ville.

Sur proposition de M. le Commisaire Ainsy

Approuvé par M. le Commisaire Rose, il est

Résolu D'informer la dite Compagnie que le Bureau regrette
de ne pouvoir se rendre à cette demande.

Sur une offre de M. A. Grand, de vendre à la Ville,
une lièvre de terrain, situé sur le chemin Cuvier
côté l'ancien.

Sur proposition de M. le Commisaire Villeneuve

Approuvé par M. LeComte au Conseil il est
Résolu De référer à M. LeComte au Villemeur.

✓ Soumis une réclamation de M. Arthur Harley,
en rapport avec l'occupation d'une propriété de
la Ville.

Sur proposition de M. LeComte au Villemeur.

Approuvé par M. LeComte au Conseil il est
Résolu De référer au département en lui.

✓ Soumis une communication de M. M. Duro
fond, les lhd. au sujet des travaux de Parc
M. Duro.

✓ Déposé aux archives.

✓ Soumis une communication de la Banque de
Montreal, au sujet de l'embellissement des trottoirs
en face du Bureau municipal de l'édifice Bon
gré.

✓ Déposé aux archives.

✓ Soumis un rapport du Directeur de l'Éducation
Municipale, à l'Éducation et de Statistique,
recommandant la venue à la retraite pour
cause de maladie, de M. Michael Curack
employé de la Ville.

Sur proposition de M. LeComte au Villemeur.

Approuvé par M. LeComte au Conseil il est

Résolu De décrire la somme à la retraite de M. Michael
Curack, à raison de \$ 450.⁰⁰ par année, à
partir du 1^{er} octobre, 1916, qui sera versée
d'un montant de \$ 112.⁵⁰ mensuellement pendant
un an, soit pour à même les crédits disponibles
de l'Éducation et de Statistique, à la disposition de l'Admi-
nistrateur Municipal.

✓ Soumis deux révisés de mandats, venant par
le Comptable et l'Inspecteur de la Ville, aux montants
respectifs de \$ 2,476.¹⁵, et \$ 454.¹⁵ suivant les
révisions.

Sur proposition de M. LeComte au Villemeur.

Approuvé par M. LeComte au Conseil il est
Résolu De l'ordonner le paiement.

✓ Soumis une communication de l'architecte Payette
recommandant la construction d'un étage, pour
ajouter la cour de la Bibliothèque Municipale.

Sur proposition de M. LeComte au Villemeur.

Approuvé par M. LeComte au Conseil il est
Résolu De l'ordonner au Secrétaire de l'Éducation M. Le-
Comte, pour rapport d'urgence.

✓ M. LeComte au Villemeur, soumet un article de
journal La Patrie, en date du 26 octobre courant
au sujet de la demande du Bureau de Com-
mune, pour l'information, au sujet de l'améli-
oration au parc M. LeComte.

Après délibération.

Sur proposition de M. LeComte au Villemeur.

Approuvé par M. LeComte au Conseil il est
Résolu De donner instruction au Secrétaire d'écouter au
président de la Commission du Parc de M. Le-
Comte la même lettre qu'il a adressé à l'Ingeni-
er de l'édifice Communale.

✓ Une délégation de membres de la Commission Ad-
ministrative se présente devant le Bureau,
pour protester contre le projet d'imposer une taxe
spéciale sur les affiches.

✓ Au cours de l'information donnée par les délé-
gués. Son Honneur le Maire l'a mis son siège et
est remplacé à la présidence par M. LeComte
au Villemeur.

M. LeComte au Villemeur, l'édifice prend son siège.

Après délibération, la question est, pour l'instant, ajournée.

✓ M. Alphonse Lacombe se présente devant le Bureau
et demande de faire poser un réseau d'eau sur
la rue Lacombe, entre les 32 et 33^{ème} Avenue.

Sur proposition de M. LeCommissaire Côté,
Appuyé par M. LeCommissaire Aïny, il est
Résolu Que l'ingénieur-Surintendant de
l'Alguedue, pour rapport d'urgence.

M. l'ex-échevin Poirant se présente devant
le Bureau et se plaint de fait que l'on met
de la cendre sur la promenade de Parc Lafontaine.

Sur proposition de M. LeCommissaire Aïny,
Appuyé par M. LeCommissaire Côté, il est
Résolu Que l'ingénieur au Surintendant de Parc, pour rapport.

Attendu que le rapport fait au conseil le 19 septembre
1916, a l'effet de voter \$ 23,676.⁰⁰ pour la réparation
de certains égouts est adopté automatiquement
en vertu de l'article 212. paragraphe 11.

Sur proposition de M. LeCommissaire Côté,
Appuyé par M. LeCommissaire Aïny, il est
Résolu Que donner instruction à l'ingénieur en chef
de procéder à la réparation des dits égouts en
urgence.

Soient les extraits du procès-verbal d'une séance du
Conseil, tenue le 23 octobre courant, interpellation
de M. l'échevin Lavigne, savoir:

Que le Avocat de la Cité soient priés d'informer le
Conseil:

1^o Si la Compagnie des Abattoirs, peut d'après sa
charte, et d'après ses contrats avec la ville de
Montréal, exiger des indemnités et causes des
nuisances aux citoyens qui résident dans le
voisinage de son établissement.

2^o Si la Cité peut, par des procédures légales ou par
d'autres moyens faire cesser les nuisances que
l'odite Compagnie des Abattoirs cause et doit
souffrir les citoyens de Montréal.

De plus le Bureau de Commission de demander
au Directeur du Bureau Municipal d'Hygiène

de la Bureau
Provincial
d'Hygiène est
résolu
M. l.
est intervenu, comme il doit le faire, afin de forcer
la Compagnie des Abattoirs à ne pas causer d'in-
nuisances aux citoyens de Montréal sans l'exécution de
son contrat pour l'embouche des animaux morts
et si la Compagnie des Abattoirs n'est pas elle-
même tenue de faire ce travail en dehors des limites
de Montréal.

Sur proposition de M. LeCommissaire Rose,
Appuyé par M. LeCommissaire Aïny, il est
Résolu De s'adresser au département en loi et au Directeur du
Bureau Municipal d'Hygiène, pour rapport.

Soient des rapports du Directeur du Bureau Muni-
cipal d'Hygiène, recommandant la mise à la stricte,
te, avec l'assentiment de M. M. Art. Hamall, inspecteur
de viande et J. J. Sanda d'origine propose aux ser-
sivement, Service de Halabou Contagieuse

Sur proposition de M. LeCommissaire Rose,
Appuyé par M. LeCommissaire Aïny, il est
Résolu Que l'ingénieur au Directeur du Bureau Municipal d'Hy-
giène, pour rapport.

Soient une communication du conseil général com-
mune, demandant certaine information, au sujet
d'un permis à Madame Alphonse Rand.

Sur proposition de M. LeCommissaire Rose,
Appuyé par M. LeCommissaire Aïny, il est
Résolu D'informer, suivant rapport de l'Avocat en chef
en date du 3 septembre 1913

Soient un rapport de Surintendant de Police, au
sujet de la violation de M. W. Brodie pour avoir
posé un camion dans une colline d'automobiles

Sur proposition de M. LeCommissaire Rose,
Appuyé par M. LeCommissaire Côté, il est
Résolu De retourner le rapport à son auteur, pour savoir si le
chauffeur Archambault était en service officiel
lors de la collision.

Soient le rapport du Directeur de Travaux, pour
la rampe finissant le 20 octobre 1916

Déposer aux archives.

✓ Soumettre un rapport de l'ingénieur successeur de l'Aqueduc, au sujet de Mr Thomas Mauney.

Sur proposition de Mr. LeCommanche Cote, Appuyé par Mr. LeCommanche Ross il est

Résolu De informer Mr. Mauney et l'ingénieur Pubeurten suivant le rapport.

✓ Soumettre un rapport du département en Loi, sur la demande de Mr. J. O. Sullivan, en rapport avec son contrat de pont Laalle et de poteries.

Sur proposition de Mr. LeCommanche Cote, Appuyé par Mr. LeCommanche Ross il est

Résolu De informer Mr. J. O. Sullivan, suivant le rapport du département en Loi.

✓ Soumettre un rapport du département en Loi, transmettant un projet de contrat, entre la Cite et la Dominion Buchanan Guaranty & Carnally Co. au sujet de son droit souterrain.

Sur proposition de Mr. LeCommanche Cote, Appuyé par Mr. LeCommanche Arney il est

Résolu De transmettre au Conseil, pour son approbation.

✓ Soumettre un rapport du département en Loi, au sujet de la pose de poteries, par la Montreal Public Sewer Corporation.

Sur proposition de Mr. LeCommanche Cote, Appuyé par Mr. LeCommanche Arney il est

Résolu De transmettre copie dudit rapport au Conseil pour son information.

✓ Soumettre un extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil, tenue le 23 courant, à l'effet de régler un rapport du Bureau des Communes, relatif, notamment, d'accepter l'offre de la Montreal City Land Co. de rendre certains usages de Quarter Mercier à la Ville.

Résolu De déposer aux archives.

La séance est ajournée à 3^h 30⁰ le 17^o Juin 1888.

Ajournement.

Alfred Ross

Procès verbal d'une séance du Bureau des Communiaux

Tenue le 30 octobre 1916, P.M.

Présents,

Son Honneur le Maire M. Martin, Pres.
 M.M. les Communiaux Aisley,
 Côté,
 Ross
 Villeneuve.

Son Honneur le Maire ayant été absent, pour affaires urgentes, ou pour la séance, peut être remplacé à la présidence par M. le Communial Ross.

Le Trésorier de la Cité soumet un projet d'annonces préparé par la Banque de Montréal, pour la demande de soumissionner publiquement, pour l'emplacement profitez de \$ 3,500.00.

Sur proposition de M. le Communial Villeneuve,

Approuvé par M. le Communial Côté, il est

Résolu d'approuver les dites annonces, et d'en autoriser la publication.

Le Bureau prend en considération le rapport de la Commission Spécial, nommé par le Bureau des Communiaux pour trouver des sources de revenus additionnelles, nécessaires pour faire face au déficit prévu pour l'exercice de 1917.

Sur proposition de M. le Communial Villeneuve,

Approuvé par M. le Communial Côté, il est

Résolu d'adopter en principe la section 1 comptant l'imposition d'une taxe sur les planches d'offices, charge et endenti d'offices, le Surintendant des Privilèges et de Licenses devant s'aboucher avec les Compagnies d'annonces et faire rapport d'urgence sur le montant de la taxe à imposer.

Le Bureau adopte, à l'unanimité les sections suivantes:

Section 2. comptant le coût d'un honoraire pour le permis de plomberie, d'après l'échelle établie à Winnipeg, savoir: de 0.25% à 10% suivant le cas.

Section 3. l'augmentation d'un dollar sur la taxe publique pour les chiens.

Section 4. l'augmentation jusqu'à concurrence de \$ 100.00 de la taxe impôt sur le magasin d'articles d'occasion (buis - à bas).

Section 5. comptant le paiement d'un honoraire de \$ 20.00 sur les avis de réclamation et timbre d'alarme que les compagnies et établissements de commerce ont fait installer ou font installer dans leurs édifices pour se protéger contre le feu.

Section 6. amendé de façon à compléter l'imposition d'un pourcentage de \$ 50.00 sur les compagnies qui font commerce d'ouvrir les pompes, en ce qui concerne

Section 7. comptant un loyer pour les marques exigées au-dessus de trois étages, de 0.20% le pied carré, avec un minimum de \$ 10.00 établi pour les petites marques.

Section 8. comptant une taxe de 0.20% le pied carré pour les enseignes illustrées.

Section 9. comptant une augmentation de 10% sur la taxe pour les permis d'assembler contre le feu.

Section 10. comptant une retenue de 2% sur le produit de la perception de la taxe reclame. M. le Communial Aisley désirant voir cette obligation

Section 11. l'augmentation de la taxe pour l'entretien

de la mise de trottoir, jusqu'à concurrence de
quel produit de 0.10^e par pied de front. La Ville devant chaque année,
cette taxe mettre de

Section 12 comportant l'augmentation de la taxe
0.10^e de capital à 5^e de la taxe de l'eau.

engagé dans ce
vis. Cette somme Section 13 comportant un honoraire de 0.50^e par la
à deux ites employées ouvrier de l'eau, dans les machines vascant
qui pour le réparé quand le département en sera requis, et égale.
tim au matériel ment quand l'eau aura ite fermée pour non
il pour voir un paiement.

fonds d'amortisse-
ment.

mm

Section 14, comportant l'abolition de l'exemption ac-
cordé pour le paiement de taxes de l'eau et d'offai-
res, et l'imposition d'une pénalité pour le non
paiement des taxes de l'eau et d'offai-
res; cette pénalité devant ite de 3^e si ces
taxes ne sont pas payées avant la date spécifiée
de 5^e si elles ne le sont que dans les trois mois
suivant la date spécifiée, avec en plus un inté-
rêt additionnel de 8^e si elles sont payées après
cette période de trois mois; le taux d'intérêt
sur les arriérés de toutes autres taxes foncières
ou spéciales devant ite porté de 5^e à 6^e.

M. le Commun. au. Ain. décide quant à la
question de la pénalité.

Section 15. Liffé du rapport.

Section 16 amendé de façon à compter l'imposi-
tion d'une taxe spéciale de 1/4 de 1^e sur la valeur
cotée de propriétés exemptées qui jouissent, tant
comme les propriétés payant taxes, de la protection de
la Police, de Service de Sapeurs, de l'Éclairage
et de l'entretien des déchets, à l'exception toutefois
des propriétés des institutions de charité subventi-
onnées par la Ville.

Section 17, comportant l'imposition d'une taxe spéciale
de 2^e par usage au cas, tant pour les passages
faits que pour ceux à faire, payables en 20 ans, avec

intérêt, au taux de 5^e par année.

Section 18, amendé de façon à compter l'imposi-
tion d'une taxe spéciale de 0.10^e par pied de front
pendant 10 ans, sans intérêt, sur les propriétés ex-
cepté de laquelle il a ite fait un recensement pour des
travaux de distribution, le produit de cette taxe, tout
comme le produit de la taxe de passage, devant
ite appliqué à réduire la dette actuelle, et à payer
le solde d'autres travaux de même nature, dans l'ave-
nu.

M. le Commun. au. Roseau, son siège, et M. le
Commun. au. Villeneuve, ont appelé à parler.

Section 19, comportant l'imposition d'une taxe spé-
ciale de 5^e sur les recettes brutes de Compagnies
d'Utilité Publique, pour le privilège qu'elles ont
d'occuper les rues de la Ville.

Section 20, comportant l'imposition d'une taxe de
2 1/2^e sur toute augmentation future de la valeur
de terrain telle qu'établie par le rôle d'évaluation
à compter du 20 septembre 1917, ladite taxe devant ite
connue sous le nom de Increment Tax, et ite payé
à l'occasion de tout transfert d'un terrain, soit
par vente, legs, ou autrement de la propriété de terrain
(See simple) ou de tout intérêt dans le terrain.

Il est, en outre,

Resolu De recommander à la Commission de législation
d'faire les démarches nécessaires, pour obtenir de la
Legislature le pouvoir législatif et d'amener le projet
avant ou de préparer les nouveaux Règlements, pour
qu'il soit donné suite aux suggestions de la Com-
mission spéciale, présentement adoptées par le Bureau
des Commun. au.

M. le Commun. au. Roseau reprend son siège, et
M. le Commun. au. Ain. laisse son siège.

✓ Soumis une rapport de Deputy-Ingénieur en chef sur une plainte de M. Parichand, concernant la construction d'un perron sur la rue Summerhill.

Ses propositions de M. Blommestein au Cote
Approuvées par M. Blommestein Villeneuve, il est Résolu De référer au Directeur du Bureau Municipal d'Hygiène, pour rapport.

✓ Soumis deux rapports de Deputy-Ingénieur en chef, concernant la construction d'égalité dans la rue Anser et dans la rue St. Basile et Jacques-Huttl.

Ses propositions de M. Blommestein au Cote
Approuvées par M. Blommestein Villeneuve, il est Résolu De demander au Directeur du Bureau Municipal d'Hygiène si l'égalité dans la rue Anser est nécessaire pour la route publique, et de référer au département en Loi, pour rapport, les rapports de Deputy-Ingénieur en chef, concernant la route de la rue de St. Basile et de la rue Jacques-Huttl.

M. Blommestein a levé sa séance.

✓ Soumis une communication de M. G. W. Parrot offert, au nom de M. A. Languet, de rendre deux Mote, reçus pour l'élargissement du trottoir de la rue St. Denis.

Ses propositions de M. Blommestein au Cote
Approuvées par M. Blommestein Villeneuve, il est Résolu De référer au Président du Bureau des E. M. mathur, pour rapport, et pour savoir comment les plus demandes comptent avec les plus d'objets payés.

✓ Soumis une communication de la Compagnie Truquet Sand transmettant une liste des directeurs de l'adite compagnie.

Ses propositions de M. Blommestein au Cote
Approuvées par M. Blommestein Villeneuve, il est Résolu De transmettre ladite communication au Conseil, en

rapport, se demandant, en date du 10 Octobre 1916

✓ Soumis un état détaillé des dépenses pour auto-mobilité, durant les mois de juillet et août. Disponible aux archives.

✓ Soumis une communication du Greffier de la Cite d'Outremont, concernant la construction d'un égout sur l'avenue Maple Wood.
Ses propositions de M. Blommestein au Cote.
Approuvées par M. Blommestein Villeneuve, il est Résolu De référer au Deputy-Ingénieur en chef, pour rapport.

✓ Soumis une communication de la Commission de Service Electrique, concernant la permission de modifier le plan de la conduite de la rue St. Jacques à la rue M. St. Denis.
Disponible aux archives.

La séance est ajournée à mardi, le 31 courant, à 11 heures A. M.
(renouveler 39 mots)

Ajournement. M. M. Castry

Procès verbal des séances du Bureau des Commisaires

Tenue le 31 octobre 1916. A. M.

Présents,

M. M. les Commisaires Ross,
Ainiy
Côté.

En l'absence de Son Honneur le Maire.
M. le Commissaire Ross est appelé à presider.

Le Secrétaire assiste à la lecture des minutes, au cours de laquelle M. le Commissaire Villeneuve prend son siège.

Les minutes sont approuvées, telles que lues.

Sont reçues une communication de M. M. LeBlanc, Bernard & Cie, procureurs de mademoiselle Marie Bourassa, au sujet de l'empiètement par la Cité, sur une terre de terrain située sur Logan.

Son proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Villeneuve, il est

Résolu De référer au Département des Expropriations pour savoir pourquoi cette terre de terrain n'a pas été expropriée, en vertu de la loi des expropriation communale, lorsque la demande a été faite, en 1906.

Il est, en outre

Résolu De référer au Président du Bureau des Évaluations, pour rapport, sur l'offre faite par lesdits procureurs.

Sont reçues une communication de M. Louis Parent, au sujet de son implication qu'il doit fournir au Bureau. Son proposition de M. le Commissaire Ainiy, appuyée par M. le Commissaire Villeneuve, il est

Résolu D'informer M. Parent d'avoir à donner ces informations par

écrit.

Sont reçues une communication de la compagnie Thompson & Moore, au sujet de la condition de la rue Moasem.

Son proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Villeneuve, il est

Résolu De référer à l'ingénieur en Chef, pour rapport.

Sont reçues une communication de M. P. Wautel, assistant-ingénieur du Service Géodésique, transmettant sa démission comme employé de la Cité.

Son proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Villeneuve, il est

Résolu D'accepter ladite démission, à compter du 1er novembre 1916.

Sont reçues une communication de M. de la Salle, demandant la permission de se servir du restaurant à l'observatoire de la Montagne, au bénéfice de la Croix Rouge.

Son proposition de M. le Commissaire Ainiy, appuyée par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu De référer au Supplémentaire du Parc Mont-Royal pour rapport.

Sont reçues une communication de curé de la paroisse de Notre-Dame de la Digue, demandant la permission de tenir un marché, le 5 novembre prochain.

Son proposition de M. le Commissaire Ainiy, appuyée par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu D'indiquer que le Bureau n'a rien à faire avec l'organisation de ce marché.

Une dérogation de l'Hôpital Saint-Luc, est présentée devant le Bureau, au sujet d'une subvention pour l'hygiène institution pour l'année 1917.

Les délégués sont informés que le Budget de 1917 prévoit pour une subvention pour l'Hôpital Saint-Luc.

M. P. E. Lamerche, l'un des Avocats de la Cité et l'Architecte Supérieur du Bâtiment, se présentent devant le Bureau, au sujet de permis de construction de M. Henry Morgan pour un bâtiment sur l'Av. de Parc et la rue McAnse.

M. Lecomte a voté sans son siège.

Après pour parler, la question reste sous considération

Soumise deux révisé de mandats, vérifiés par le Contrôleur et Auditeur de la Cité, aux montants respectifs de \$ 34,164.²⁵, 2,497.⁴⁰ suivant liste certifiée.

Sur proposition de M. Lecomte a voté sans son siège.

Approuvé par M. Lecomte a voté sans son siège.

Résolu De sanctionner le paiement.

M. A. David, avocat, soumit au Bureau des communications de propriétaires, en rapport avec les propriétés affectées par le changement de niveau de certains rues de quartier Hochelaga. Déposé au dossier.

Les rapports suivants sont soumis au Bureau:

Architecte et Supérieur du Bâtiment, en rapport avec les travaux soumis à la convention de l'American Society of Municipal Improvements.

5 ans rapport MM

Supérieur de l'Assainissement avec les travaux soumis à la convention de "The Society for Street Cleaning, Refuse Disposal."

Sur proposition de M. Lecomte a voté sans son siège.

Approuvé par M. Lecomte a voté sans son siège.

Résolu De dispenser aux archives.

Soumis un rapport du Supérieur du Marché sur la demande de M. Hoi Bourassa, locataire du Marché Bourassa, demandant la permission

de démolir une de ses glacières.

Sur proposition de M. Lecomte a voté sans son siège.

Approuvé par M. Lecomte a voté sans son siège.

Résolu De sanctionner la permission demandée, pourvu que les travaux soient faits aux frais et dépens de Monsieur Bourassa.

Soumis un rapport de l'Architecte et Supérieur du Bâtiment, transmettant une copie de l'avis qui a été signifié à M. H. Morgan, en rapport avec la construction d'un bâtiment, sur la rue McAnse.

Sur proposition de M. Lecomte a voté sans son siège.

Approuvé par M. Lecomte a voté sans son siège.

Résolu De dispenser au dossier.

Sur proposition de M. Lecomte a voté sans son siège.

Approuvé par M. Lecomte a voté sans son siège.

Résolu D'approuver la requête suivante:

Acquiesces Nos. 604-605-606-607-608-609-610-611-612-613-614-615-616-617-618.

Parcs (Parc Lafontaine) 253-256-258-259-260.

" (Mont-Royal) 61.

Parcs 23.

Vieux (Div. Est) 157-158-159.

de de Ouest) 98-100-101-103.

Égoûts de Ouest) 118-119-120.

Assainissement 98.

Édifices Municipaux 113-114.

Vieux (Div. Nord) 280-286-288-289-290-291-292-294.

Soumis un rapport du Directeur du Bureau Municipal d'Hygiène, déclarant ne pouvoir recommander la mise à la retraite de M. L. Dauréan, un employé du département des Marchés.

Sur proposition de M. Lecomte a voté sans son siège.

Approuvé par M. Lecomte a voté sans son siège.

Résolu D'approuver le dit rapport et d'informer M. Dauréan en conséquence.

Soumis un rapport du Supérieur du Marché recommandant le transfert du baril de litral No 11

Marché Saint Laurent, de M. E. Rosenfeld, à M. B. Hartman.

Sur proposition de M. Lacomme au Vieux, Approuvé par M. Lacomme au Vieux, il est Résolu d'abandonner le transfert dudit bail.

✓ Soumis le rapport du Président du Bureau des Évaluations, en réponse à une plainte de Cooper's Limited, au sujet de la taxe de l'eau. Sur proposition de M. Lacomme au Vieux.

Approuvé par M. Lacomme au Vieux, il est Résolu d'approuver le dit rapport, et de informer Cooper's Limited des conséquences.

✓ Soumis un rapport du Surintendant du Québec et de Québec, recommandant la remise d'un dépôt de \$ 849.¹⁶ à M. P. Charbonnié, en rapport avec son contrat pour la fourniture de blouses de comptables.

Sur proposition de M. Lacomme au Vieux. Approuvé par M. Lacomme au Vieux, il est Résolu d'autoriser la remise dudit dépôt.

✓ Soumis une communication du Notaire de la Cité, transmettant une copie de la mise en demeure qui a été signifiée à M. O. Poirault, en rapport avec la fermeture de la rue Saint-Jacques.

Sur proposition de M. Lacomme au Vieux. Approuvé par M. Lacomme au Vieux, il est Résolu de déposer aux archives.

✓ Soumis un rapport du département en loi, en rapport avec la réclamation de M. M. Poutanen & Wilkin pour construction d'un mur de soutènement à leur propriété.

Sur proposition de M. Lacomme au Vieux. Approuvé par M. Lacomme au Vieux, il est Résolu d'approuver le dit rapport, et de informer les intéressés que la Cité ne se sent pas justifiée de faire droit à leur réclamation.

✓ Sur proposition de M. Lacomme au Vieux, Approuvé par M. Lacomme au Vieux, il est Résolu d'informer M. Andrew Baile L'avis à ce sujet, si le contrat, sans la Cité exerce le recours que le contrat lui accorde, à tout ou partie et dépense.

La séance est ajournée à jeudi, le 2 novembre, 1916 à 11 heures A. M.

Ajournement. In machine

Procès verbal d'une séance spéciale du Bureau
des Commisaires

Tenu le 31 octobre, 1916 P.M.

Concernant la question des Tramways.

Sont présents:

M.M. les Commisaires: Ainsie
Rome
Villeneuve
Coti.

Sont absents:

M.M. Laurendreau MacLeod Hutchison.

En l'absence de Son Honneur L. Massé, M. le Com-
missaire Villeneuve est appelé à le remplacer.

Les minutes sont approuvées, telles que lues.

Le Secrétaire soumet le document suivant:

Lettre du Secrétaire du Bureau des Commisaires
du District de Columbia, Wash., au sujet de
pourcentage payé par les compagnies.

Lettre de la San Francisco League au sujet de
la question des tramways.

M. E. A. Robert entre dans la Salle de Délibéra-
tion et prend son siège.

Lettre de la Ville de New York au sujet de la question
des tramways.

Lettre de la Ville de Toronto en réponse à une deman-
de du Bureau des Commisaires, concernant un
emprunt qui doit être affecté.

Copie d'une lettre du Président de la Compagnie de
Tramways, en date du 22 avril 1913.

Le Secrétaire reçoit instruction de transmettre copies
de ces communications à Son Honneur L. Massé
à chacun des Commisaires, à l'Avocat en Chef
à l'Ingénieur en charge de Chemin de Fer et
à la Compagnie.

L'Avocat en Chef soumet le projet suivant de la
section 31 qui il a préparé et a demandé au
Bureau:

Section 31 Pour le service de surface de la compa-
gne continuera à se servir du système connu sous
le nom de trolley system, mais lorsque elle en sera
requise par la Cité elle devra remplacer ce système
par tout autre système en usage ailleurs et dont
l'expérience aura démontré la supériorité pourvu
que les conditions locales le permettent.

Il y aura appel par la Compagnie à la Commission de
Utilité Publique de la Province de Québec de la
demande faite par la Cité. Cet appel devra être
intégré dans les 30 jours de la date de la signifi-
cation à la Compagnie de l'adite demande. Plus en
délai, cet appel ne pourra plus être exercé. La déci-
sion de la Commission de Utilité Publique sera
sans appel mais rien n'empêchera la Cité de renou-
veler sa demande ultérieurement et de temps à autre.

Après discussion:

Il est proposé par M. le Commissaire Coté,

Approuvé par M. le Commissaire Rome.

Il est adopté la section 31, telle que préparée, en substituant
le mot 60 jours au mot 30 jours, dans la 4ème ligne du
dernier paragraphe.

La proposition étant mise aux voix, le Bureau se partage
Ainsi: M.M. Coté, Rome.
Contre: M. Ainsie.

Amis le motion est affirmative, et il est
Résolu Encouragement.

Le Bureau procède à l'étude de la question de
territoriale qui est sur pied depuis quelques discussions
et le Bureau pour à la question de routes.

Sur proposition de M. Libommur au Cote,

Appuyé par M. Libommur au Amis, il est
Résolu De demander au Président du Bureau de Estima-
tion de faire rapport sur la valeur cotisée de la
propriété sur la rue Vitis, de deux côtés, à partir
de la rue St. Denis, jusqu'au square Victoria
y compris la rue de Juvet, et de soumettre
un plan montrant la profondeur des lots de cha-
que côté.

Sur proposition de M. Libommur au Cote,

Appuyé par M. Libommur au Rose, il est
Résolu De donner instruction au secrétaire du Bureau
de demander aux Villes de Detroit, Seattle et
Brooklyn quelles sont les conditions qui gouver-
nent le transport de fret dans ces villes.

La séance est terminée à 9 h 15, le 2 novembre, 1916
à 5 h. P.M.

Adjournement. M. Martini

Procès verbal d'une séance du Bureau des Commisaires

Tenu le 2 novembre 1916, 9 h.

Présent,

Son Honneur le Maire M. Martini, Pres.
M. M. les Commisaires Cote,
Rose

Le Secrétaire procède à la lecture des minutes, au cours
de laquelle M. Libommur au Amis (page 266) prend
son siège.

Les minutes sont approuvées telles que lues.

Soumis une communication de M. M. Renaud, inspec-
teur dans le département de Licenses, demandant
un rajustement de son salaire.

Sur proposition de M. Libommur au Amis,

Appuyé par M. Libommur au Rose, il est
Résolu De lui verser au Superintendent du département de Per-
misses et de Licenses.

Soumis une communication du gérant de la compagnie
de téléphone Bell, au sujet de la permission demandée
pour l'érection de poteaux sur la rue Montcalm.

Sur proposition de M. Libommur au Amis,

Appuyé par M. Libommur au Cote, il est
Résolu De lui verser à l'Inspection en chef, et à l'Architecte de
la Bibliothèque, par rapport.

Soumis une communication du Club Ouvrier Saint
Denis Road, au sujet de certains travaux de menui-
serie que l'entrepreneur de la Bibliothèque aurait fait
exécuter dans le Parc d'Ontario.

Sur proposition de M. Libommur au Rose,

Appuyé par M. Libommur au Amis, il est
Résolu De transmettre à M. Libommur au Amis

Sur une rapport de Son Honneur le Maire, recommandant

d'accorder au Docteur L. P. de Grandpre, un per-
mis d'absence de un mois

Sur proposition de M. Lacomme au Cote,
Appuyé par M. Lacomme au Ron, il est

Resolu De faire un l'adit recommandation

Soient un rapport de l'Architecte de la Ville,
declarant un pouvoi faire droit a la requite
de M. James Morgan qui sollicite la permis-
sion de installer deux boidloire dans une propri-
ete, situee au No 87 de la rue Sherbrooke, portant
les Nos 43 et 67, subd. 43-1a. du quartier St.
Lazare.

Sur proposition de M. Lacomme au Amis,
Appuyé par M. Lacomme au Ron, il est
Resolu De faire M. Morgan, conformement au dit
rapport.

Soient un rapport de l'ingenieur - Surintendant
de la Voie, declarant un pouvoi recommander
de faire droit a la requite de la Montreal Public
Service Corporation qui demande l'autorisation
d'ouvrir un poutre sur la rue Saint Paul, vi.
a vis la rue Steiponne.

Sur proposition de M. Lacomme au Cote,
Appuyé par M. Lacomme au Amis, il est
Resolu De informer la Montreal Public Service Corporation
en consequence.

Soient un rapport de l'Architecte de la Ville, re-
commandant d'accorder a M. A. P. Stuart, l'au-
torisation d'occuper le lot portant le No. cad. 1726
subd. No. P. S. du quartier St. Andre, situee au No.
27 de l'avenue St. Hubert, pour y reconstruire un
magasin de gazoches dans un reurmi souli-
rache.

Sur proposition de M. Lacomme au Amis
Appuyé par M. Lacomme au Ron, il est
Resolu D'accorder le dit permis.

Soient un rapport de l'ingenieur en Chef sur la

demande de M. Charon de pour un tuyau, a l'eau
sur la rue Bilanque.

Sur proposition de M. Lacomme au Cote,
Appuyé par M. Lacomme au Amis, il est
Resolu De informer M. Charon, surant le rapport de l'ing-
nieur en Chef.

Soient un rapport de l'ingenieur - Surintendant
de la Voie, transmettant un estimate de cout de la
refectio du passage en bloc existant sur la
Rueau Youville, par un passage en asphalte
de puis de 3.768.00.

Sur proposition de M. Lacomme au Cote,
Appuyé par M. Lacomme au Amis, il est
Resolu De faire rapport au Conseil recommandant le vote
d'un credit de 3.768.00 pour la fin de l'annee.

Soient un rapport de l'ingenieur en Chef, au sujet
de la construction d'un pont sur la Impudal Orles sur
la riviere Saint Pierre.

Sur proposition de M. Lacomme au Cote,
Appuyé par M. Lacomme au Amis, il est
Resolu De demander si l'ingenieur - Surintendant de la
rue de la Province de Quebec, si l'adite Compa-
gne demande et obtenu du Gouvernement le privi-
lege de construire un batim sur cette partie de la
Riviere St. Pierre.

Soient un rapport de l'ingenieur - Surintendant
de Esprit, au sujet de la construction de la Zone
Inhoff a Cartierville.

Sur proposition de M. Lacomme au Cote,
Appuyé par M. Lacomme au Ron, il est
Resolu De donner instruction au departement en Loi, de proceder
a l'expropriation du lot cad. No 26.948, Cartierville, re-
ceute par la construction de l'adite Zone Inhoff.

Soient un rapport de l'ingenieur en Chef, Surintendant
de la Voie, transmettant un estimate de cout de la
refectio du passage de la rue Craig, entre la rue Goyford,
et St. Hubert, pour un passage en asphalte.

Res. resolution en date
du 22 nov. 1912, rapport
a été depose aux archives
ville vol. 22 page 325

Sur proposition de M. LeComte au Cote.

Approuve par M. LeComte au Cote. il est Resolu De recommander au Conseil le vote d'une somme de \$ 3,500.⁰⁰ pour le feu ci-dessus.

Sur le rapport de l'ingenieur resident en charge de travaux de l'usine de filtration, pour la semaine finissant le 28 octobre dernier.

Sur proposition de M. LeComte au Cote.

Approuve par M. LeComte au Cote. il est Resolu De transmettre copie dudit rapport aux entrepreneurs des contrats Nos. 2 et 3 de l'usine de filtration en attirant leur attention sur le fait que les progres realises sont encore bien d'etre satisfaisants.

Sur le dossier sur la soumission regue le 15 aout dernier, pour le fourniture de compteurs a eau.

Sur proposition de M. LeComte au Cote.

Approuve par M. LeComte au Cote. il est Resolu Conformement a la recommandation de l'ingenieur en chef, et de l'ingenieur Surointendant de l'Agence des que la soumission de la compagnie Francaise Halles, pour le compte et l'usage de la compagnie Leeds Water soit acceptee comme suit:

24 compteurs a eau de 1 pouce, a raison de \$ 803. ⁰⁰ chacun	\$ 19,272. ⁰⁰
9 " " de 6 " " " 430. ⁰⁰	
6 " " de 4 " " " 387. ⁴⁰	
5 a raison de 201. ⁰⁰ ch	1,209. ⁰⁰
8 " " de 2 pouce a raison de 91. ⁰⁰ ch	728. ⁰⁰
	<hr/>
	25,092. ⁹⁰

et que Son Honneur le Maire et le Sifflet de la Cite soient autorises a signer le contrat d'intermuni et que le cheque de depot soient remis aux autres en memoire.

Sur un rapport de l'ingenieur Surointendant de la Voie, sur une requete de la Com. St. Edmond de Fourtun Conochin, sollicitant un exemplaire de plan.

tres, en faveur de M. A. Rocher.

Sur proposition de M. LeComte au Cote.

Approuve par M. LeComte au Cote. il est Resolu De transmettre copie dudit rapport a la Com. St. Edmond de Fourtun Conochin.

Sur un rapport de l'ingenieur Surointendant de la Voie, en réponse a une communication de la compagnie Herald Publishing, qui se plaignait de l'entree d'eau par le passage de la rue Craig et de la rue St. Alexandre, on a vu sa proposition.

Sur proposition de M. LeComte au Cote.

Approuve par M. LeComte au Cote. il est Resolu De recommander au Conseil le vote d'une somme de \$ 210.⁰⁰ pour payer le cout de la refection dudit passage de la rue Craig, et d'un autre credit de \$ 799 pour l'achat d'un couche d'asphalte le passage de la rue St. Alexandre.

Sur un rapport de l'ingenieur Surointendant des Egoits, en réponse a une requete de propriétaires demandant la construction d'un égout dans l'avenue Maple Nord.

Sur proposition de M. LeComte au Cote.

Approuve par M. LeComte au Cote. il est Resolu De transmettre aux requirants copie de rapport de l'ingenieur en charge des Egoits (Rue Nord) en date du 18 septembre 1916.

Il est, en outre

Resolu De demander au departement en Loi, se balote a l'ordre de force, les propriétaires de l'avenue Maple Nord a continuer de faire d'urgence etanche pour la protection de la sante publique, tel que suggere dans un rapport du directeur du Bureau Municipal d'Hygiene, en date du 5 septembre, 1916.

Sur un rapport de l'ingenieur Surointendant de la Voie, concernant la localisation de poteaux demandee par le Surointendant du departement de l'Eclairage, dans un rapport, en date du 16 octobre, 1916.

Sur proposition de M. LeCommanche Côté
 Approuvé par M. LeCommanche Rose, il est
 Résolu De retourner le dit rapport à l'ingénieur
 Supérieur de la Ville, avec invitation de se
 conformer au Supérieur de département
 de l'Éclairage

✓ Soumis un rapport de l'ingénieur en Chef
 recommandant de retirer au Conseil le deman-
 de d'un crédit de \$ 45,000 pour la préparation
 des plans de l'usine de pompage et du pro-
 jet hydroélectrique de l'Aqueduc, ainsi que pour
 l'inspection des travaux

Sur proposition de M. LeCommanche Côté,
 Approuvé par M. LeCommanche Amey, il est
 Résolu De retirer au Conseil, le rapport de Bureau
 en date du 22 septembre, 1916, demandant un
 crédit de \$ 45,000. pour la préparation des plans
 des charges et du plan de l'usine d'électricité
 et de pompage de l'aqueduc, ainsi que pour
 la surveillance générale de l'exécution des
 travaux, en informant le Conseil que ce montant
 sera payé par versement au fur et à mesure
 que l'ingénieur, chargé de ce travail, montrera
 de l'avancement dans la préparation des plans
 etc.

✓ Soumis un rapport de l'ingénieur Supérieur,
 dont de Égrite, recommandant d'accepter
 une offre faite, par la compagnie E. Laurin, pour
 réparer la pompe de l'écluse de Bassin Elgin.

Sur proposition de M. LeCommanche Côté,
 Approuvé par M. LeCommanche Rose, il est
 Résolu De autoriser l'ingénieur en Chef à donner ordre à
 la compagnie Laurin, de procéder immédiatement
 aux réparations de la pompe No 1 de l'écluse de
 Bassin Elgin, suivant le rapport de l'ingénieur
 Supérieur de Égrite, le dit de cent travaux
 devant être chargés à même le dépôt fait par l'entre-
 preneur, M. J. J. Sarrasin, pour la compagnie
 Drysdale Limited

M. LeCommanche Villeneuve prend son siège.

✓ Soumis une communication de M. Louis Parent,
 du Service de l'Architecture, soumettant des
 explications, au sujet de l'estimation qu'il
 a faite devant le Bureau de Estimateurs
 d'une propriété appartenant à M. Louis Dugas

Sur proposition de M. LeCommanche Amey
 Approuvé par M. LeCommanche Rose, il est
 Résolu De déposer aux archives.

✓ Soumis une communication de la Montreal Light
 Heat & Power demandant la permission d'installer
 des poteaux sur la rue Beauharnois.

Sur proposition de M. LeCommanche Côté,
 Approuvé par M. LeCommanche Amey, il est
 Résolu De retirer à l'ingénieur en Chef pour rapport.

✓ Soumis une communication de l'ingénieur de
 la Ville de Vancouver, demandant des précisions enfor-
 mation, concernant la construction du bain public

Sur proposition de M. LeCommanche Amey
 Approuvé par M. LeCommanche Rose, il est
 Résolu De retirer au Supérieur de l'Édifice Muni-
 cipaux, pour rapport.

✓ Sur proposition de M. LeCommanche Villeneuve
 Approuvé par M. LeCommanche Rose, il est
 Résolu De approuver les requêtes suivantes:

- Servies de Maladies Contagieuses No 57
- Lois (New Word) 345
- Incendies Nos 181-182
- Lois 200-201-203-204-206
- Hygiène & Statistique (Police Sanitaires) 10
- Hygiène & Statistique 15.

✓ Soumis un rapport du Supérieur de Police
 sur les infractions qui ont été commises le 15 octobre
 1916 contre la loi de l'observation de dimanche
 Déposé aux archives

Soumis deux séries de mandats: vérifiés par le Contrôleur et l'Auditeur de la Cité, aux montants respectifs de \$ 19,471.⁹⁷, 1174,233.²² surjoint l'ici entrefeu

Sur proposition de M. Lacomme au Villeneuve

Appuyé par M. Lacomme au Côte il est

Résolu D'élire l'autour le paiement.

M. l'Échev. P. Boucher, a présenté devant le Bureau au sujet de permis accordés à M. H. Morgan, pour la construction d'une bâtisse sur la rue Jeanne Mance

M. P. L. Lacombe, l'un des Arcades de la Cité et l'Architecte de la Ville, ont vu l'entente de faire inspecter les travaux continuellement et de faire rapport par écrit.

Soumis un communiqué de M. J. Châteauguay au sujet d'un accident survenu à son enfant.

Sur proposition de M. Lacomme au Villeneuve

Appuyé par M. Lacomme au Côte il est

Résolu De laisser au département de Reclamation pour rapport.

M. Lacomme au Côte laisse son siège.

Soumis un rapport de Président du Bureau de Estimation, touchant l'évaluation d'un terrain de terrain situé sur le Boulevard Saint Laurent et offerte en vente par M. D. Lapointe.

Sur proposition de M. Lacomme au Villeneuve

Appuyé par M. Lacomme au Amis il est

Résolu De retourner ledit rapport, au Président du Bureau de Estimation, pour savoir si ce terrain est situé plus haut que la rue Bernard.

Soumis un rapport de département en loi demandant de faire voter un crédit de \$ 1698.⁵⁰ pour régler les services d'inspecteur dans les écoles de H. H. Lewis, William Galbraith, Thomas M. Morgan et J. J. Sanderson,

H. de Côte.

Sur proposition de M. Lacomme au Villeneuve

Appuyé par M. Lacomme au Rose il est

Résolu De recommander au Conseil le vote d'un crédit de \$ 1698.⁵⁰ pour payer les services des inspecteurs: J. Champentier, Bradock Simpson, A. H. Lafleur et H. C. Ball.

Soumis un rapport conjoint du Surintendant du département de Privileges et du Surintendant des Achat et de Vente, recommandant que des soumissions soient demandées, pour la fourniture de matériel de vêtements des enseignants et des maitres, destinés au département de Privileges et des Lectures, pour l'année 1917.

Sur proposition de M. Lacomme au Villeneuve

Appuyé par M. Lacomme au Rose il est

Résolu D'approuver ledit rapport, et d'autoriser la demande de soumissions.

Soumis un rapport du département en loi, recommandant le règlement d'une action formé par M. J. Rappaport, contre la Cité, en recouvrement de la valeur d'un terrain de terrain, faisant partie du lot No. 11 de la subd. No. 229 du Cad. de la Cité St. Louis, dont la ce. devant Ville St. Louis s'est emparé, pour la construction d'un trottoir.

Sur proposition de M. Lacomme au Villeneuve

Appuyé par M. Lacomme au Rose il est

Résolu De recommander au Conseil le règlement de ladite action, en payant au demandeur, une somme de \$ 214.⁰⁰ et à son procureur, le frais de l'action soit: \$ 23.⁵⁵.

Soumis un rapport de Surintendant de Police, recommandant que les comptes de Truque soit portés sur la liste des fonctionnaires municipaux.

Sur proposition de M. Lacomme au Rose

Appuyé par M. Lacomme au Amis il est

Résolu De laisser au Directeur du Bureau Municipal d'Hygiène et au département en loi, pour rapport.

✓ Soumis un rapport de Surintendant de Police, en réponse à une demande de autorités de la ville de Monroville, au sujet de la protection de la police, prise de service de la Canadian Traction.

Sur proposition de M. Libommian Rose.

Appuyé par M. Libommian Rose, il est

Résolu De transmettre copie du dit rapport au Secrétaire de la ville de Monroville.

✓ Soumis un rapport de Surintendant du département de l'Éclairage, en réponse à une communication de M. O'Leary Larivie, concernant l'éclairage de la rue Boyer.

Sur proposition de M. Libommian Rose.

Appuyé par M. Libommian Rose, il est

Résolu De former M. O'Leary Larivie sur le Bureau afin qu'il puisse faire exécuter les travaux demandés en janvier prochain.

✓ Soumis un rapport du Directeur du Bureau Municipal d'Hygiène, déclarant ne pas recommander le permis à la traite du lait, nocturne de Police. Dufosse.

Sur proposition de M. Libommian Rose.

Appuyé par M. Libommian Rose, il est

Résolu D'approuver ledit rapport.

✓ Soumis un rapport du Directeur du Bureau Municipal d'Hygiène, concernant les maladies contagieuses venues de municipalités étrangères, qui se présentent aux hôpitaux Saint-Carl et Alexandre.

Sur proposition de M. Libommian Rose.

Appuyé par M. Libommian Rose, il est

Résolu D'approuver ledit rapport et de le transmettre au Conseil pour information de la Commission de Législation.

✓ Soumis un rapport du Chef du département des Escadrons, sur les changements survenus dans la brigade, durant le quinzième terminant le 31 octobre.

Sur proposition de M. Libommian Rose.

Appuyé par M. Libommian Rose, il est Résolu D'approuver les dits changements.

La séance est ajournée à vendredi, le 3 novembre 1916, à 11 heures C. M.

Ajournement M. Madry

Procès verbal d'une séance spéciale du Bureau
de Commisaires.

Tenu le 2 novembre 1916, P.M.

Concernant la question de Tramways.

Sont présents:

Son Honneur le Maire M. Martin. Pres.
M. M. le Commisaires Amey,
Roh.

Sont aussi présents:
M. M. Perrin, Laurondeau, Mac Leod

Les minutes sont approuvées, telles que lues.

Le Secrétaire soumet une lettre de M. Charles Forth,
au sujet de taxes de passage, après en avoir lu.

Le Secrétaire reçoit instructions de transmettre
copie de ladite communication à Son Honneur le
Maire, à chacun des Commisaires, à l'Avocat
en Chef, à l'Ingénieur en charge des Chemins
de Fer, et à la Compagnie.

M. le Commisaires Côté et le Colonel Hutchison,
président général de la Compagnie de Tramsways,
entrent dans la salle de délibération et pren-
nent leur siège.

M. le Commisaires Amey fait quelques remarques
au sujet de l'article de l'ordonnance relatif à son
attitude sur la question de Tramsways.

M. le Commisaires Villeneuve prend son siège.

Son Honneur le Maire quitte son siège, et M. le
Commisaires Villeneuve prend le fauteuil.

Son Honneur le Maire reprend son siège, après quel-
ques minutes.

M. le Commisaires Villeneuve soumet le document
suivant:

- 1° Lettre de la Compagnie Bay State Street Ry
- 2° Lettre de la Compagnie Toledo Railways & Light
- 3° Lettre de la Compagnie Cleveland Ry

Le Secrétaire reçoit instructions de transmettre copie
de ces communications à Son Honneur le Maire, à cha-
cun des Commisaires, à l'Avocat en Chef, à l'Ingé-
nier en charge des Chemins de Fer et à la Compagnie.

Son Honneur le Maire lève son siège, pour aller s'occu-
per de son Bureau, et M. le Commisaires Villeneuve
est appelé à presider.

Le Bureau procède ensuite à l'étude de la question de
l'établissement de nouvelles routes.

Le Président de la Compagnie, M. E. A. Robert,
entre dans la salle de délibération et prend son
siège.

Le Secrétaire général de la Compagnie, M. Hutchison, de-
pose devant le Bureau une carte préparée, montrant
les nouvelles routes proposées par l'ingénieur en
charge des Chemins de Fer, M. Mac Leod.

M. le Commisaires Amey fait quelques remarques
au sujet de la préparation de cette carte.

Un des Commisaires engage, pour le Bureau, continue
l'étude de la question de nouvelles routes.

M. le Commisaires Côté propose
Approuvé par M. le Commisaires Roh.
Qu'une ligne double soit établie de l'Avenue Church
via la rue Saint-Patrick et le boulevard Mont

exhibe
dans

jusqu'à la rue Allard.

Un débat s'engage et M. Lacomme au Rou-
laire son siège sur le repère après quelques
minutes d'absence.

M. Lacomme au Roulaire propose un amendement.
Qu'une ligne soit établie sur l'avenue Church
de la rue Saint-Patrice, le Boulevard Mont-
laire Allard, la rue Rielle, la rue Church, jus-
qu'au Canal.

M. Lacomme au Roulaire cède comment à recouler ledit
amendement, pour qu'il soit corrigé dans la
question.

Le vote est appelé sur ledit amendement, le Pres.
seau se partage comme suit:

Pour M. Lacomme au Roulaire
Contre M. M. Côté & Rou.

Ledit amendement est rejeté, le vote est fait sur
le motif principal.

Il est fait par M. M. Côté, Rou.

La motion principale est ainsi affirmative, et
Il est

Preside En conséquence.

Preside Sur proposition de M. Lacomme au Côté, Il est
à l'unanimité "Qu'une voie double soit établie
sur le chemin de la Côte de Neugie de la ligne
actuelle à l'entrée du cimetière, aux coins du V.P.B.
au village de la Côte de Neugie, la rue existante de
l'avenue Westmount, à l'entrée du cimetière devant
être double.

Preside Sur proposition de M. Lacomme au Côté, il est
à l'unanimité "Qu'une voie double soit établie sur
le Boulevard Rosemont de l'avenue Papineau
jusqu'au Boulevard Pie II.

Preside Sur proposition de M. Lacomme au Côté, il est
à l'unanimité qu'une voie double soit établie sur

la rue Marion, depuis le 11^e jusqu'au juge au
Boulevard Pie II.

M. Lacomme au Côté laisse son siège.

Il est

Preside à l'unanimité: De demander à l'ingénieur en Chef
d'indiquer une rue, ou une ligne pouvant être
constituée pour relier Boulevard & Abbaté, et si il
n'y a pas de rue, d'indiquer une endroit où une
rue pourrait être ouverte, au sud du Boulevard Jean

M. Lacomme au Roulaire propose que la séance soit
ajournée au 3 du courant, à 3 He P.M.

de Bureau
M.M.

M. Côté s'oppose parce que peut-être il a désiré
de siéger 2 jours par semaine, la séance est suspendue
ce à quoi les représentants de l'entreprise ont con-
senti, et qu'il ne peut maintenant changer de ma-
nière de procéder.

M. Lacomme au Roulaire approuve la demande de
M. Lacomme au Roulaire.

La proposition de M. Lacomme au Roulaire n'est pas
secondée, le président déclare la séance ajournée le
Die.

M. Lacomme au Roulaire proteste de nouveau contre
cette manière de procéder, et la séance est levée.

Ajournement. M. Martiny

Procès verbal d'une séance du Bureau de Communaires

Tenu le 8 novembre 1916. A. M.

Présents

Son Honneur le Maire M. Martin, Président
M. M. les Communaires Villeneuve,
Rose

Les minutes sont approuvées, telles que lues.

✓ Soumis une demande d'incorporation du club
Athlétique.
Sur proposition de M. le Comissaire Rose.

Approuvé par M. le Comissaire Villeneuve, il est
Résolu De référer au Surintendant de Police, pour rapport.

M. le Comissaire Côté prend son siège.

✓ Soumis une demande de Jean-Louis Desl. pour la
permission de construire une addition à leur bâtiment
actuelle.

Sur proposition de M. le Comissaire Côté,
Approuvé par M. le Comissaire Rose, il est
Résolu De faire rapport au conseil, recommandant l'octroi
de dit permis.

✓ Soumis une communication de représentants du
Comité Civil de la Compagnie Belg. du 16^{em} Ba-
taillon d'Ont. M. C., demandant la participation
de la Ville, au fonds représentatif de ladite Compagnie.
Sur proposition de M. le Comissaire Rose.

Approuvé par M. le Comissaire Côté, il est
Résolu De lui en M. le Comissaire Villeneuve

✓ Soumis une communication du curé de la paroisse
Saint-Pierre-Claver, demandant la pose de bornes
sur la rue Bordeaux, à l'intersection des rues
Lafleur et Boulevard St. Joseph.
Sur proposition de M. le Comissaire Rose.

Approuvé par M. le Comissaire Villeneuve, il est
Résolu De référer au Surintendant du département de l'Édu-
cation, pour avis et rapport.

✓ Soumis une communication de M. J. M. Grant, au
sujet de l'exemption de taxes sur la propriété de
55 rue Saint-Denis.
Sur proposition de M. le Comissaire Rose.

Approuvé par M. le Comissaire Côté, il est
Résolu De référer M. Grant, résident à l'impôt de l'Édu-
cation du Bureau de l'Évaluation, et de prier le
Trésorier de la Ville de lui pourqueroi il n'a pas été
collecté de taxes sur cette propriété durant les
années 1914 et 1915.

✓ Attendu que un rapport du département en Loi, en
date du 25 juillet 1916, recommandant à la Ville
de régler la réclamation Louis Poire, pour restitution
de taxes de gré, et qu'à la suite de ce rapport des
experts de la Ville il a été procédé par le règlement
des affaires attendant que le montant de sa récla-
mation n'est pas réglé.

Sur proposition de M. le Comissaire Villeneuve,
Approuvé par M. le Comissaire Côté, il est
Résolu De recourir la réclamation par le Bureau des
Commisaires, en date du 23 août 1916, à l'effet
de payer au dit M. Poire une somme de \$ 78.⁷³, et
de le remplacer par la réclamation suivante:
De payer à M. Louis Poire une somme de \$ 152.⁷³ et de
lui remettre le dépôt de \$ 44, qu'il a fait avant de
faire certains travaux dont le sur, ladite somme
devrait être payé à même le fonds de réserve.

✓ Soumis une offre de M. Philéas Lapierre de vendre un
terrain, pour l'ouverture du chemin de la Savane.
Sur proposition de M. le Comissaire Villeneuve,
Approuvé par M. le Comissaire Rose, il est

Résolu De lui en M. le Comissaire Villeneuve
Sur proposition de M. le Comissaire Rose, il est
Approuvé par M. le Comissaire Rose, il est

Resolu Que la resolution No. 29656, a l'effet de faire rapport au Conseil, pour voter, \$ 1695.⁰⁰ pour repeter de certains causer, pour dommages causer par la construction du tunnel de l'avenue du Parc, soit amendee de maniere a imputer cette somme de \$ 1695.⁰⁰ a meme le Fonds de Reserve.

Sur Honneur le Maire lauréat son ringe, etant appelle pour affaires urgentes, a son Bureau, et M^o. Lacombe remplacera la presidence.

Sur Honneur le Maire lauréat, verifie par le Contrôleur et Auditeur de la Cite, au montant respectif de \$ 1,932.⁰⁰, 16,772.⁰⁰, 640,555.⁰⁰ suivant lesi citées.

Sur proposition de M^o. Lacombe au Conseil, il est Resolu De se autoriser le paiement.

Sur Honneur une communication du Surointendant de Police, au sujet de la nuisance causee au trafic par certains vendeurs, au coin des rues.

Sur proposition de M^o. Lacombe au Conseil, il est Resolu De s'adresser au Surointendant de Police et de Lachapelle, pour rapport.

Sur Honneur un compte, au montant de \$ 16.⁰⁰ de M^o. Arthur Moudou, pour fourniture de menus.

Sur proposition de M^o. Lacombe au Conseil, il est Resolu De s'adresser le paiement dudit compte, a meme le contingent du Bureau des Commisaires.

Sur Honneur une demande de l'officier en charge du recrutement des 245^{eme} Bataillon, pour la permission de pour une excursion sur la terre Dominion.

Sur proposition de M^o. Lacombe au Conseil, il est Resolu De s'adresser au Surointendant des Parcs pour rapport.

Sur Honneur une communication du Club Ouvreur Saint-Denis Wood, recommandant d'acquiescer a demander le règlement No. 401, concernant la circu- lation des voitures.

Sur proposition de M^o. Lacombe au Conseil, il est Resolu De s'adresser au Surointendant de Police, pour rapport.

Sur Honneur une communication de la Imperial Oil Co. Ltd, au sujet de cahier de charges, pour la deman- de de solennisation pour la fourniture d'asphalte.

Sur proposition de M^o. Lacombe au Conseil, il est Resolu De s'adresser au Surointendant en chef, pour rapport.

Sur Honneur une application de M^o. O. Barrette, comme balayeur a la nouvelle Bibliothèque.

Sur proposition de M^o. Lacombe au Conseil, il est Resolu De disposer au don des demandes d'emploi, a la Bibliothèque.

Sur Honneur une communication de M^o. D. Robillard, au sujet de l'exploitation des itaux a poisson de mar- che Saint-Jean Baptiste.

Sur proposition de M^o. Lacombe au Conseil, il est Resolu De s'adresser au Surointendant de Marchés, pour rapport.

Sur Honneur une communication de l'Association de Pro- quis de Notre-Dame de Victories, demandant la pose de l'égout sur la rue Baye.

Sur proposition de M^o. Lacombe au Conseil, il est Resolu De s'adresser au Surointendant de l'Éclairage, pour rapport.

Sur Honneur un rapport de l'ingénieur Surointendant des Égouts, sur la demande de M^o. M. Henault & Sheffermon.

Sur proposition de M^o. Lacombe au Conseil, il est Resolu De s'adresser au Surointendant des Parcs pour rapport.

Approuvé par M. le Comman-
dant de l'arrondissement en loi, pour rapport.

✓ Soumis un rapport du Président du Bureau
de l'Évaluation, sur la demande de M. J. Lévesque,
sur, de se faire rembourser une partie du
montant qu'il avait payé pour la construction
d'un bâtiment.

Sur proposition de M. le Comman-
dant de l'arrondissement, il est

Approuvé par M. le Comman-
dant de l'arrondissement en loi, pour décision.

✓ Soumis un rapport du Surintendant du départe-
ment des Privilèges, recommandant de permettre
à la Bell Téléphone Co. de continuer un tiers
d'homme, au coin de rue Notre-Dame et Herrielle.

Sur proposition de M. le Comman-
dant de l'arrondissement, il est

Approuvé par M. le Comman-
dant de l'arrondissement en loi, recommandant de
valider la dite permission.

✓ Soumis une communication de M. Fleming et
Baird, au sujet du paiement de la prime offerte
pour l'assassinat de Alphonse Fournier.

Sur proposition de M. le Comman-
dant de l'arrondissement, il est

Approuvé par M. le Comman-
dant de l'arrondissement en loi, pour décision.

✓ Soumis un rapport du Surintendant du départe-
ment des Privilèges et des Licenses, recomman-
dant de permettre à la Bell Téléphone Co. de pres-
tation ses conditions sur l'avenue
St-Henri.

Sur proposition de M. le Comman-
dant de l'arrondissement, il est

Approuvé par M. le Comman-
dant de l'arrondissement en loi, recommandant l'in-
térêt de la dite permission.

✓ Soumis un rapport du département en loi, au
sujet de la ligne homologuée de la Gauthier.
Sur proposition de M. le Comman-
dant de l'arrondissement, il est

Approuvé par M. le Comman-
dant de l'arrondissement de l'Ingénieur - Sur-
intendant de la Voie, et du Président du Bureau
de l'Évaluation de ne pas changer la ligne
homologuée de la rue Gauthier, entre la rue Par-
thenais et de Erath, et d'informer la intéressés
en conséquence.

✓ M. l'échevin Denis se présente devant le Bureau, et
introduit une pétition, au sujet de l'ouverture
de la rue Sherbrooke, entre la rue Peloum et Fulton.
M. le sénateur Oveser et J. Wilder, propriétaires
intéressés font une offre, pour ce sujet.

✓ Soumis le rapport du département en loi, en rapport
avec la réclamation de M. Alexandre Lefebvre, pour
dommages causés au toit de sa maison, par des
pneus provenant de l'explosion de mine, dont l'in-
tervenant pour construction de égout, et aussi pour
dommages à ses meubles par l'eau qui avait
pénétré à travers le toit au dit étage.

Sur proposition de M. le Comman-
dant de l'arrondissement, il est

Approuvé par M. le Comman-
dant de l'arrondissement en loi, recommandant de
valider la dite permission.

✓ L'ouverture des réunions, pour la formation de
partalour d'heures, pour le département de Police
est ajournée à samedi, le 4 à 11 heures, et la suite est
salle reconvenue.

✓ M. J. S. Piche se présente devant le Bureau et
l'intéressé a prêté son terrain au de plage, pour
un appui destiné à faire disparaître les ruines
causées par la chute de la

Sur proposition de M. le Comman-
dant de l'arrondissement, il est

Resolu De puis le Directeur du Bureau Municipal de s'aboucher avec M. Reiche, pour l'étude de son système et faire rapport.

✓ Soumis un rapport de l'Architecte et Surintendant des Bâties et de Surintendant des Parcs, recommandant le paiement à M. J. B. Boulanger d'un acompte de \$ 2,500.- sur son contrat pour la construction d'un chalet de succenti au parc La fontaine

sur proposition de M. le Comman. Villeneuve.

Appuyé par M. le Comman. Côté, il est

Resolu D'autoriser le paiement du dit acompte de \$ 2,500.

La séance est terminée à samedi, le 4 novembre courant, à 11 heures M.

Gouvernement M. Malin

Procès verbal d'une assemblée du Bureau des Commissions

Tenu le 4 novembre, 1916 à M.

Présents,

M. Honoré L. Massé, M. Martin, M.

M. le Comman. Côté, Rose.

✓ Soumis une communication de Madame Henry Morgan demandant l'usage gratuit de l'une des salles de l'Hotel de Ville du Quartier Saint-Paul, le lundi soir, pour l'une des sections de la Croix-Rouge.

sur proposition de M. le Comman. Côté,

Appuyé par M. le Comman. Rose, il est

Resolu De faire droit à ladite demande.

✓ Soumis un rapport de l'Architecte de la Ville, recommandant d'accorder à M. C. Bergeron, l'autorisation d'occuper le lot No. 4669, subdiv. 84-85 du quartier Saint-Léon, situé au No. 2110 de la rue J. de la Roche, pour y recueillir, emmagasiner et vendre du bois et du charbon.

sur proposition de M. le Comman. Côté,

Appuyé par M. le Comman. Rose, il est

Resolu D'accorder l'edit permis.

✓ Soumis un rapport de l'Architecte de la Ville, recommandant d'approuver certaines modifications apportées au plan d'un salle publique, érigée par les religieux de l'église St Barthélemy dans le quartier Boreau.

sur proposition de M. le Comman. Côté,

Appuyé par M. le Comman. Rose, il est

Resolu De recommander au Com. de approuver les dites modifications.

✓ Sur proposition de M. le Comman. Côté,

Appuyé par M. le Comman. Rose, il est

Resolu D'autoriser la Direction de Travaux Publics à recevoir

en vue le travail de construction de l'équité de la rue McCarroll, de la 10^{ème} Avenue à l'équité 4^{ème}. tant pour lequel un crédit de \$ 1,300. a été voté par le Conseil.

Soient un rapport de l'Ingénieur-Surintendant de l'Agenda, recommandant de faire voter un crédit supplémentaire pour le plan de conduite d'eau en général.

Sur proposition de M. Lacomme au Conseil.

Approuvé par M. Lacomme au Conseil. Il est Résolu De recommander au Conseil le vote d'un crédit de \$ 10,000. pour le faire exécuter.

Sur proposition de M. Lacomme au Conseil.

Approuvé par M. Lacomme au Conseil. Il est Résolu Que le sergent de Bureau, No. 32792 en date du 19 septembre, 1916, soit amendé en remplaçant le mot: "Un crédit de \$ 6,000. pour la reconstruction d'une section de l'équité de la rue Delorme, pour le mot: "Un crédit de \$ 6,000. pour la construction en briques d'une section de l'équité de la rue Delorme."

Soient un rapport du Deputy-Ingénieur en chef recommandant de faire voter un crédit de \$ 300. dont \$ 150. pour réparation aux lampes des trottoirs, sur le pont de Boulevard Saint-Laurant, et \$ 150. pour réparation et changement au système d'éclairage, dans les bureaux de la Division Nord.

Sur proposition de M. Lacomme au Conseil.

Approuvé par M. Lacomme au Conseil. Il est Résolu De recommander au Conseil le vote de la dite somme, pour le faire exécuter.

Soient un rapport du Surintendant du département de l'Éclairage, sur une requête demandant l'installation d'une lampe à arc, au coin des rues Gilford et Bordeaux.

Sur proposition de M. Lacomme au Conseil.

Approuvé par M. Lacomme au Conseil. Il est Résolu De recommander au Conseil le vote d'une somme de \$ 10.⁰⁰ pour le faire exécuter.

Soient un rapport de l'Ingénieur-Surintendant de la Voirie, recommandant qu'une somme de \$ 818. 72 a été pour s'inscrire la balance disponible de crédit voté, pour le nivellement des approches de monument Carter, soit appliquée à la construction d'une plateforme en ciment autour de la base du dit monument.

Sur proposition de M. Lacomme au Conseil.

Approuvé par M. Lacomme au Conseil. Il est Résolu De faire rapport au Conseil, en conséquence.

Soient un rapport de l'Ingénieur-Surintendant de la Voirie, recommandant d'accorder à la Montreal Light Heat & Power Co., la permission d'ériger des poteaux, dans certaines rues, mentionnés dans dit rapport.

Sur proposition de M. Lacomme au Conseil.

Approuvé par M. Lacomme au Conseil. Il est Résolu De faire rapport au Conseil, en conséquence.

Soient un rapport de l'Ingénieur en chef, en réponse à une communication de M. A. H. Lapierre, concernant la construction d'un trottoir, en face du numéro 1051 de la rue de la Division Nord.

Sur proposition de M. Lacomme au Conseil.

Approuvé par M. Lacomme au Conseil. Il est Résolu De dispenser M. Lapierre, conformément au dit rapport.

Soient un rapport du département en Lu, avec le Bureau qu'il n'y a pas lieu de s'adresser à la Commission de l'Utilité Publique, au sujet de poteaux érigés par certaines entreprises, sans avoir obtenu au préalable, leur localisation par les ingénieurs de la Ville.

Sur proposition de M. Lacomme au Conseil.

Approuvé par M. Lacomme au Conseil. Il est Résolu De dispenser le dit rapport au Conseil.

Soient une communication de la Commission des
Serrons Electriques, au sujet de la garantie four-
nie par l'entreprenur de la construction de conduits
souterrains, rue Saint Laurent, par l'interme-
diere de la Montreal Security Co.

Sur proposition de M. LeComme au Cote,
Appuyé par M. LeComme au Cote, il est
Resolu De siferei au departement en son per direction.

Soient un rapport de l'Ingénieur Surintendant de
la Voie, sur un offre faite par la compagnie
Cramo Vieail, de vendre de la Ville de
city, pour être utilisée dans la construction de beton.

Sur proposition de M. LeComme au Cote,
Appuyé par M. LeComme au Cote, il est
Resolu De donner la dite compagnie que ce material n'est
d'aucune utilité, pour la Ville.

Soient un rapport de l'Ingénieur des Ponts
et Jumeaux, informant le Bureau que l'ancien
offert par M. Le Notari J. H. Morrison,
donc une communication, en date du 6 octobre
est inter en dehon de limites du tunnel de la
rue Saint Denis, et que par suite, la dite n'est
pas obligé de en faire l'acquisition.

Sur proposition de M. LeComme au Cote,
Appuyé par M. LeComme au Cote, il est
Resolu De informer M. Le Notari Morrison, en conjugué.

Soient un rapport de l'Ingénieur Surintendant
de la Voie, transmettant son estimi, pour la con-
struction d'un trottoir en ciment, sur le cote est de la
rue Saint Jean de la rue Notre Dame vers le nord.

Sur proposition de M. LeComme au Cote,
Appuyé par M. LeComme au Cote, il est
Resolu De recommander au Conseil le vote d'un somme
de \$ 112.⁰⁰ pour la fin ci-dessus.

Soient une communication de M. M. Owen et
Wilder, offrant de vendre, a raison de \$ 1.⁷⁵ le pied
le terrain le long pour l'ouverture de la rue Sherbrooke.

entre les rues Pathenay et Fullum
Sur proposition de M. LeComme au Cote,
Appuyé par M. LeComme au Cote, il est
Resolu De transmettre a M. LeComme au Cote.

Sur proposition de M. LeComme au Cote,
Appuyé par M. LeComme au Cote, il est
Resolu De demander a l'Ingénieur Surintendant de l'A.
quand sera la Montreal Light Heat & Power Co.
sont de se servir de l'eau, sans compter, pour
remplir un trancheur, et a il est a sa convenance
ce que la dite compagnie se sert pour cette fin d'in-
térieur a moins de la lui de se servir d'un tuyau
de diamant.

Le Bureau preside a l'ouverture du soumission
requise pour la fourniture de pantalons de l'usage
du departement de Police.

Les soumission suivantes sont lues:

1 ^o William Currie Ltd.	\$ 5. ¹³	\$ 524. ²²
2 ^o G. E. Lamoureux	9. ²⁵	833. ⁰⁰
3 ^o P. Charbon	9. ⁵²	858. ⁰⁰

Sur proposition de M. LeComme au Cote,
Appuyé par M. LeComme au Cote, il est
Resolu Que les dites soumission soient referer au Surintendant
de Police pour tabulation et rapport, et que le cheque
de depot les accompagnant soient remis au Tru-
sier de la Cite.

Soient des offres pour la vente de propriétés pour
le Règlement de changement de nom de rue
dans le quartier Hochelaga.

Sur proposition de M. LeComme au Cote,
Appuyé par M. LeComme au Cote, il est
Resolu De siferei au dossier.

Soient une communication de la compagnie Ameli-
cor Foundry Construction, offrant de vendre de ma-
teuils, pour la construction de la machine de force hy-
draulique et électrique.

Sur proposition de M. LeComme au Cote,
Appuyé par M. LeComme au Cote, il est
Résolu Que l'ingénieur Superintendent de
l'Acqueduc.

Soient un requête demandant de réinstaller
un appareil téléphonique, au marché à fin
de la rue Saint Paul.

Sur proposition de M. LeComme au Cote,
Appuyé par M. LeComme au Cote, il est
Résolu Que le Bureau ne soit pas dûment changer
la décision qu'il a prise à ce sujet.

M. LeComme au Cote Villeneuve fonde son siège.

Soient une tour, visée de mandati, vérifiée par
le Contrôleur et Auditeur de la Cite, au montant
respectif de \$ 4,531.⁰⁰, 3087.⁴⁴, 96, 652.⁶⁵ surmont
bâtiment certifié.

Sur proposition de M. LeComme au Cote Villeneuve,
Appuyé par M. LeComme au Cote, il est
Résolu Que l'autoriser le paiement.

Sur proposition de M. LeComme au Cote,
Appuyé par M. LeComme au Cote Villeneuve, il est
Résolu Que M. E. Sturges, ingénieur de la Division
Wood, Département des Travaux Égoutti
agisse en lieu et place de M. P. E. Mercier
dans la cause d'arbitrage de la réclamation de
M. M. Renault & Hoffmann, vu que M. Mercier
s'est absenté, et que le département en lui soit
averti d'acquiescer à la réclamation.

Sur proposition de M. LeComme au Cote Villeneuve,
Appuyé par M. LeComme au Cote, il est
Résolu Que l'on donne instruction à l'ingénieur en chef
de préparer un plan des rues offertes à la Cite
par la Montreal City Land.

Soient un rapport de Superintendent des Achats
et des ventes, au sujet de la fourniture de sable.

devoir être repris sur la trottoir devant l'école.

Sur proposition de M. LeComme au Cote Villeneuve,
Appuyé par M. LeComme au Cote, il est
Résolu Que l'ingénieur Contrôleur et Auditeur de la Cite.

M. LeComme au Cote lauréat son siège.

Soient un rapport de Trésorier de la Cite, trans-
mettant un état, montrant la dette de la Ville, et
son pourcentage d'emprunt au premier novembre.
A la suggestion de Son Honneur le Maire.
Il est

Résolu Que retourner l'état à son auteur, pour en faire
des copies en français.

Soient le rapport de Directeur du Bureau Muni-
cipal d'Hygiène, recommandant l'paiement
des allocations suivantes aux différents
quartiers de lait, viande:

Sacré-Coeur	\$ 141. ⁴⁰
St. Vincent de Paul	173. ³⁵
St. Anselme	114. ¹²
St. Basile	151. ⁴²
St. Catharine	120. ⁶⁸
Gardien du Parc Lafontaine	400. ⁰⁰
St. Jean Baptiste	106. ⁶⁵
St. Joseph	92. ²²
St. Esprit / St. Germain	81. ⁷²
St. Henri / St. Zotique	88. ³⁰
St. Camille / St. Siméon	70. ²³
St. Michel	64. ⁵⁵
St. Pierre	75. ⁰⁵
Notre-Dame	69. ¹²
St. Philomène	70. ⁰²
St. Armand	75. ⁰²
St. Étienne	74. ⁰⁵
St. Clothilde	61. ⁰⁰
Ermaud	65. ⁰⁰
St. François d'Assise	53. ⁰⁰
Immaculée Conception	88. ⁰⁰
Bureau Central	300. ⁰⁰

Local Council of Women (Men & Wiganhart) 400.⁰⁰
 Mount Royal Park Camp 400.⁰⁰
 Vicinity Settlement 250.⁰⁰
 St Ann's Babes Clinic 150.⁰⁰
\$3,739.⁰⁰

Sur proposition de M. LeComte au Rose.
 Approuvé par M. LeComte au Villeneuve il est
 Résolu Que l'achat de la somme, à moins
 le coût soit pour l'achat de lait.

Sur proposition de M. LeComte au Villeneuve,
 Approuvé par M. LeComte au Rose, il est
 Résolu Que la résolution du Bureau, No. 19913, en date
 du 21 juin, 1916, soit révisée, en ce qui con-
 cerne les instructions au Surintendant de l'A-
 chat et de Vente de vendre la propriété Gotha
 au Saint-André.

Il est, en outre
 Résolu Que donner instruction au département en Loi de
 faire le des arches nécessaires pour collecter
 de mademoiselle Beaudry le frais de la première
 vente.

Sur proposition de M. LeComte au Villeneuve,
 Approuvé par M. LeComte au Rose, il est
 Résolu Que faire suite à la résolution du Bureau,
 en date du 11 octobre 1916, de donner instruc-
 tion au Surintendant de l'achat et de Vente,
 de vendre les deux automobiles Oldsmobile, am-
 menés à Paris, tel que fixé par le Bureau.

Sur proposition de M. LeComte au Villeneuve,
 Approuvé par M. LeComte au Rose, il est
 Résolu Que faire rapport au Conseil, recommandant
 le vote d'un crédit de \$ 100.⁰⁰ pour l'achat de
 uniformes de bureau pour les membres du Com-
 mité et de l'Union de Communauté.

M. LeComte au Rose, répond, en siège.

Sur proposition de M. LeComte au Rose, il est obligé
 de s'abstenir pour affaires urgentes, et est en
 place à la prise de la par M. LeComte au Rose.

Sur proposition de l'ingénieur Surintendant de
 la Ville, au sujet d'un compte de \$ 366.²⁵ de
 la Bell Telephone Co. pour travaux exécutés, sur
 Notre-Dame.

Sur proposition de M. LeComte au Rose,
 Approuvé par M. LeComte au Villeneuve il est
 Résolu Que l'avis au département en Loi, pour direction.

Sur proposition de l'ingénieur - Surintendant de
 la Ville, recommandant que l'on s'abstienne de
 Quinton Asphalt Co. des retenu, en rapport avec
 la construction des trottoirs suivants, exécutés en 1911.

Rues	Côté	De	A	Montants
Huyler	Orient	d. Fleury	Comte	\$ 205. ⁵³
Labille	2	Comte	St-Joseph	671. ⁵⁴
St. Hubert	2	Bilanger	Laurier	6797. ¹²
St. Pierre	Road	coin de	Laurier	10. ⁶⁴
De la Rivière	Orient	Créac	St. Catherine	261. ⁵²
de	"	St. Catherine	Ontario	304. ⁴¹
Wolfe	2	Créac	Dorchester	146. ⁷²
St. André	2	Dorchester	Demontigny	151. ⁵²
Beaudry	2	St. Catherine	Do	91. ³²
Champlain	Orient	Legault	Dorchester	59. ⁶¹
McArrounne	Est	Demontigny	Lafontaine	126. ⁴⁶
Lafontaine	2	Champlain	McArrounne	432. ²⁹
Total - - -				\$ 4,259. ⁰⁰

Sur proposition de M. LeComte au Rose,
 Approuvé par M. LeComte au Villeneuve, il est
 Résolu Que l'avis au département en Loi, pour direction.

Sur proposition de l'ingénieur en chef, au sujet de
 la construction des aménagements dans le tunnel de la rue St.
 Dymé.

Sur proposition de M. LeComte au Rose,
 Approuvé par M. LeComte au Villeneuve, il est
 Résolu Que donner instruction à l'ingénieur en chef de

le travail d'excavation pour le dit conduit en terrain, dans le contrat général pour la construction du tunnel de la rue Saint-Denis, et de tenir un compte séparé de celui de ladite excavation afin de pouvoir plus tard en charger le coût aux compagnies qui se servent des dits conduits soit au long ou qu'ils sont construits.

Donné un rapport de l'Ingénieur Supplémentaire de la Ville, recommandant d'inscrire comme une propriété publique la partie de la rue Montana, entre la rue Hilliard et la rue située au nord, et faisant partie de lot de cad. 328-309, quartier Saint-Denis.

Sur proposition de M. Libommere voté.
Approuvé par M. Libommere Villeneuve, il est résolu de faire rapport au Conseil, recommandant l'inscription de ladite propriété de rue, comme une propriété conformément à l'article 410 de la Charte.

Donné un rapport de l'Ingénieur Supplémentaire de la Ville, au sujet de l'accident survenu à M. Wapohin Cyr, mécanicien à l'atelier de la Division Est.

Sur proposition de M. Libommere voté.
Approuvé par M. Libommere Villeneuve, il est résolu d'autoriser le paiement du salaire de M. Cyr, de son traitement, et de prier le Département d'Hygiène de faire l'inspection médicale.

Donné un rapport de l'Ingénieur Supplémentaire de la Ville, sur la plainte du sieur M. J. M. Regardien, pour travail les dimanches.

Sur proposition de M. Libommere voté.
Approuvé par M. Libommere Villeneuve, il est résolu d'informer le sieur M. Regardien, suivant le rapport.

L'Architecte et Supplémentaire des Bâtimeurs se présente devant le Bureau, au sujet des travaux exécutés par M. Morgan, sur la rue Montana.

Il informe le Bureau que les travaux de la construction de la bâtisse en logement, sont terminés ce matin, et il doit faire rapport au Bureau à ce sujet, par écrit.

La séance est ajournée à 11 h. A. M., lundi le 6 courant.

Ajournement. M. Marbury.

Procès verbal d'une séance du Bureau des Communaires

Tenu le 6 novembre 1916 A.M.

Présents,

Son Honneur le Maire M. Martini, Pres.
MM. les Communaires Côté,
Rose.

La lecture des minutes est suspendue.

Il est proposé par M. le Comm. Côté,
Approuvé par M. le Comm. Rose.

Que les membres du Bureau des Communaires
ont approuvé avec un profond regret le décès de M. de
Joseph Aime, époux de leur collègue.

Qu'ils décident d'offrir à ce dernier, ainsi qu'à sa
famille le témoignage de leur plus cordiale sympathie,
dans le malheur qui vient de le frapper, et qu'en
témoin de respect, pour la mémoire de la
défunte, l'assemblée s'ajourne à mercredi
le 8 courant, à 11 h. A.M.

Ajournement. In Meeting

Procès verbal d'une séance spéciale du Bureau des Communaires

Tenu le 7 novembre 1916 P.M.

Concernant la question de Tramways.

Sont Présents: Son Honneur le Maire M. Martini, Pres.
MM. les Communaires Villeneuve
Rose.

Etant donné les circonstances qui empêchent M. le
Comm. Côté d'être présent.

Sur proposition de M. le Comm. Villeneuve,
Approuvé par M. le Comm. Rose il est

Résolu que la séance soit ajournée à mercredi, le 8 novembre
courant, à 3 h. P.M.

Ajournement. In Meeting

Procès verbal d'une séance du Bureau des Communaires

Tenu le 8 novembre 1916 A.M.

Présents,

Son Honneur le Maire M. Martini, Pres.
MM. les Communaires Côté,
Villeneuve.

Le Secrétaire procède à la lecture des minutes, au
cours de laquelle M. le Comm. Rose (page 300)
prend son siège.

Les minutes sont approuvées, telles que tenues.

Sur proposition de M. le Comm. Côté,
Approuvé par M. le Comm. Villeneuve, il est

Résolu que l'on donne instruction à l'Ingénieur en Chef de
préparer un estimate de ce qui coûterait la réparation
d'un mur de revêtement du mur Ste Rose
et Carter, parois Ste-Basile, ainsi que le mur
côté amont de l'entrée sur l'avenue de l'académie
Ste-Basile, de ladite parois.

Sur proposition de M. le Comm. Côté,
Approuvé par M. le Comm. Villeneuve, il est

Résolu que l'on demande au département en loi,
de préparer sans délai le acte d'arbitrage, concen-
nant la réclamation de Renault & Kuffner, et de
Quilow, Moiler et Robert, conformément aux ré-
solutions, adoptées, à cet effet, les dates des exploits,
et 18 octobre, et 25 octobre 1916.

Voire le rapport des inspecteurs de Tramways pour
la semaine finissant le 3 novembre courant.
Réposé aux archives.

Sur proposition de M. le Comm. Côté,
Approuvé par M. le Comm. Villeneuve, il est

Résolu que l'on donne instruction au département en loi, de préparer
l'acte d'arbitrage, dans l'affaire de réclamation

de la Cook Construction Co. contre la Cite et que les arbitres soient tenus de faire un rapport sur la dite reclamation dans un delai de 15 jours a partir de la date de la signature dudit acte d'arbitrage.

Il est, en outre

Resolu De prier le departement en Loi, de se conformer a la resolution du 11 septembre 1916, et d'annuler le rapport immediatement sur la question des honoraires a etre payes aux arbitres, etant bien entendu que les honoraires seront payes, montes par la compagnie et montes par la Cite.

Soumettre un rapport de Directeur de l'Assistance Municipale, recommandant d'autoriser le Departement en Loi, a faire le procedure necessaire pour la nomination d'un curateur, a Annie Thomp. son internee comme patiente publique a l'asile Saint-Jean de Dieu, aux frais de la Cite.

Sur proposition de M. Libommereau Cote,

Approuve par M. Libommereau Ron. Il est

Resolu D'autoriser le departement en Loi a donner suite a la dite recommandation.

Soumettre une communication du President de la Safety Trust Society of Bullion demandant que la Ville soit representee a la convention annuelle de ladite societe, devant avoir lieu dans le cours de mois de decembre prochain.

Sur proposition de M. Libommereau Cote,

Approuve par M. Libommereau Ron. Il est

Resolu De l'epicer a l'ingenieur en chef pour rapport.

Soumettre une communication de Son Honneur le Maire, recommandant le renvoi de M. M. Massie Blain et Ja. Arthur Gendy deux employes comme bandiers au Refuge McCrelling, pour le raison mentionnee dans le rapport du Directeur de l'Assistance Municipale, en date du 4 novembre, courant.

Sur proposition de M. Libommereau Ron.

Resolu Approuve par M. Libommereau Cote, il est que les deux employes ci-dessus mentionnes soient renvoyes de suite, qu'une seule de ces positions soit remplie et que le Controleur et Auditeur de la Cite visent l'interdiction de retrancher l'un de ces salaires du Budget de 1917.

Soumettre une communication de M. L. J. Demers sollicitant une position d'ingenieur.

Sur proposition de M. Libommereau Cote,

Approuve par M. Libommereau Ron. Il est

Resolu D'informer M. Demers qu'il n'y a pas de vacance presentement.

Soumettre le tableau d'acidite, du departement de l'Assistance Municipale, pour le mois d'octobre. Dijon aux archives.

Soumettre une communication de Son Honneur le Maire, recommandant la demission de M. J. H. Barrett, convenu du departement de l'Inspection de Batiments, pour le raison mentionnee dans un rapport qui lui a adresse l'Architecte de la Ville, en date du 7 novembre courant.

Sur proposition de M. Libommereau Ron.

Approuve par M. Libommereau Cote, il est

Resolu Que l'edit J. H. Barrett soit renvoye de suite et que le Controleur et Auditeur de la Cite soit prier de retrancher cet item du budget de 1917.

Soumettre une communication du lieutenant Dufrene demandant d'etre mis a sa pension.

Sur proposition de M. Libommereau Ron.

Approuve par M. Libommereau Cote, il est

Resolu De l'epicer au Lieutenant de Police, pour rapport.

Soumettre une communication de l'Honorable Juge Dugas concernant l'evaluation de sa propriete. L'avis est le me Chomedy.

Resolu De referer a M. Libommereau Villon.

Une délégation de la Compagnie Montréal-Fin.
cree qui a achete de la Ville un certain nombre
de terrains, sur le Boulevard Saint-Laurant
se présente devant le Bureau et demande
un délai pour effectuer le paiement de la
Ville, pour le temps de la guerre.

Mr. LeCommissaire Villeneuve propose.

Approuve par Mr. LeCommissaire Ross.

Qu'il s'adresse de la Ville, comme instruction
d'accorder le délai demandé par la Compagnie
Montréal-Financière.

Le vote est appelé sur la dite proposition.

Il est par Mr. LeCommissaire Villeneuve, Ross.
C'est.

La motion est ainsi affirmative, et
il est

Résolu En conséquence.

Soit un rapport de l'Ingénieur Supérieur
de la Ville, transmettant son avis de coût de
passage de la rue Université, entre les rues
Dorchester et Belmont.

Sur proposition de Mr. LeCommissaire Côté,

Approuve par Mr. LeCommissaire Ross. il est

Résolu De recommander au Conseil le vote d'une somme
de \$ 2.981 pour le passage en asphalté d'édit. rue.

Soit un projet d'annonces, pour la demande
de sommation, pour le renouveau de licences.

Sur proposition de Mr. LeCommissaire Villeneuve.

Approuve par Mr. LeCommissaire Côté, il est

Résolu D'approuver ledite annonces, et d'en autoriser la
publication.

Sur proposition de Mr. LeCommissaire Côté,

Approuve par Mr. LeCommissaire Ross. il est

Résolu De révoquer la résolution du 2 novembre, à l'effet
d'autoriser l'Ingénieur en Chef à faire faire, par la
Compagnie L'œuvre des travaux de réparation à la
pompe No. 1 de l'église de Basin Edgum, en qui l'entre-
preneur, Mr. John S. Farmer s'engage à faire faire

réparations nécessaires à ladite pompe.

Soit un rapport de Département en Lu. avisant
le Bureau de concertation à ce que la clause 4 de l'acte
de garantie de la National Society Co. soit amen-
di de façon à permettre que des changements ou
modifications dans les travaux, pour un montant
n'excédant pas \$ 10,000.00 soient faits sans qu'il
soit nécessaire de donner avis à l'adite compagnie.
Sur proposition de Mr. LeCommissaire Côté,

Approuve par Mr. LeCommissaire Villeneuve. il est

Résolu Que la clause 4 de la garantie fournie par l'entrepre-
neur des conduits souterrains, sur Saint-Laurant
par l'intermédiaire de la National Society Co. soit
amendée tel que ci-dessus.

Soit un rapport de Département en Lu. recom-
mandant de rejeter une réclamation de la Compagnie

Bill Téléphone, au montant de \$ 6.890.72 pour
déboursés faits par l'adite Compagnie, pour faire
ses conduits souterrains, dans la rue Notre-Dame
quartier Mercier.

Sur proposition de Mr. LeCommissaire Côté,

Approuve par Mr. LeCommissaire Villeneuve. il est

Résolu D'informer la Compagnie de téléphone Bill, confor-
mément au dit rapport.

Soient cinq séries de mandats, vérifiées par le
Contrôleur et l'Auditeur de la Ville, aux montants respec-
tifs de \$ 12,073.15, 24,383.61, 1,915.12, 44,217.46, 132,797.25

lesquels sont certifiés.

Sur proposition de Mr. LeCommissaire Villeneuve.

Approuve par Mr. LeCommissaire Côté, il est

Résolu D'en autoriser le paiement.

Soit un rapport de l'Ingénieur résident de l'usine
de filtration, concernant les opérations des embiati No
2 et 3 pour la semaine finissant le 4 novembre.

Sur proposition de Mr. LeCommissaire Côté,

Approuve par Mr. LeCommissaire Ross. il est

Résolu De transmettre copie du dit rapport aux entrepreneurs.

pour leur faire remarquer que le Bureau est d'opinion que leurs opérations ont été jusqu'ici satisfaisantes, et que selon le rapport de l'ingénieur résident, il n'y a pas de cause pour qu'il en soit ainsi.

Diinformé en outre M. J. W. Mc Connell que le Bureau n'a pas d'objection ce que M. Fuller venant, pourvu que ce soit aux dépens de l'entrepreneur.

Soient un rapport de l'ingénieur en Chef attirant l'attention du Bureau sur le fait que le nom de M. A. Adam, du bureau de l'ingénieur, remontant de l'aqueduc, a été oublié lors de la préparation du Budget de 1917.

Sur proposition de M. LeCommissaire Villeneuve, approuvée par M. LeCommissaire Côté, il est Résolu que le nom de M. Adam soit remis sur le Budget de 1917, à son salaire actuel, soit \$ 1,006.⁰⁰

Le 25 novembre de l'année M. M. W. Owen et J. E. Wilder se présentent à la Ville, au bureau de M. LeCommissaire Côté, au sujet de l'offre qu'ils ont faite, en date du 3 novembre dernier, pour l'entretien de la rue Sherbrooke, entre les rues Parthenais et Fullum.

M. M. Owen et Wilder se déclarent prêts à rendre ce terrain à la Ville, au prix de \$ 1.62 le pied.

Sur proposition de M. LeCommissaire Villeneuve, approuvée par M. LeCommissaire Ross, il est Résolu de recommander au Conseil d'accepter l'offre de M. M. Owen et Wilder, au prix de \$ 1.62 le pied, vu que l'entretien de la rue Sherbrooke, ainsi que de donner instructions au comptable du Département des Travaux Publics de verser par virement, les fonds reçus pour effectuer cette transaction.

Soient des rapports du département en loi, et de

Expert, recommandant le règlement de certaines réclamations.

Sur proposition de M. LeCommissaire Villeneuve approuvée par M. LeCommissaire Côté, il est Résolu d'autoriser le règlement de dites réclamations, en fonds de réserve, savoir:

- Dame Marie Elmi Dupuis, chèque sur treize mil, Jugement \$ 700.
- à la demande de et les frais sont \$ 137.⁵⁰ à M. H. Anand et Brodeur, et \$ 11.⁵⁰ au notaire.
- Epiphane Yate, Accident d'auto \$ 1500. en règlement
- Louise Arthur Pichette, Fausse amputation, \$ 100. en capital intéré et frais
- Benjamin Lemay Inondation \$ 40.⁰⁰
- Reclamations répétées 10390-10378-10316-10374-10340-10401-10395-10372-10411-10412.

Soient de mandats vérifiés par le Contrôleur et Auditeur de la Ville, au montant total \$ 47,049.⁰⁰ suront être certifiés.

Sur proposition de M. LeCommissaire Villeneuve approuvée par M. LeCommissaire Côté, il est Résolu d'autoriser le paiement.

Soient le dossier, concernant le jugement rendu par la Cour Supérieure, dans la cause de J. H. Tranchesi William Brodie, contre la Ville, et dans la cause de J. H. Tranchesi Indemnité Co. B. la Ville.

Sur proposition de M. LeCommissaire Ross approuvée par M. LeCommissaire Côté, il est Résolu de se conformer aux jugements rendus par la Cour Supérieure, et d'autoriser le Trésorier à payer, à même le Fonds de Réserve, le montant de dits jugements, savoir:

- Jury, William Brodie, A la Ville, au den ou den, \$ 452.⁵⁰ avec intéré depuis l'institution de l'action (20 oct. 1914) et les frais, soit \$ 175.⁰⁰ au den avoué.

maître Fortin, Maester & Co.

Inv. The Trachin Indemnity Co. a la de-
mande n. 647¹⁵ avec intérêt depuis le
15 juillet 1914, et les frais, n. 165¹²
à son avocate, maître Fortin, Maester & Co.
M. Lecomte au Villeneuve desirant

✓ Soumis un rapport de Président de Bureau
de Estimateur, sur l'offre faite par M. G.
St. Parent, au nom de M. A. Langen de
vendre à la cité deux lots, pour l'alignement
ment du subway de la rue Saint-Henri.

✓ Sur proposition de M. Lecomte, Cote,
Approuvé par M. Lecomte, Cote. Il est
Résolu Que l'offre de M. G. St. Parent, qui le prix de
malde pour le terrain en question, est excessif
et que la cité entend proposer à l'acquisition
de dit terrain.

✓ Soumis une communication de la Compagnie
de Tramways, au sujet de la permission de
monde par ledit Compagnie, pour changer
la location de son voie sur le chemin de la Côte
de Neige.

✓ Sur proposition de M. Lecomte, Cote,
Approuvé par M. Lecomte, Cote. Il est
Résolu Que le Comité au Conseil le rapport fait par le
Bureau, en date de 19 octobre 1916, a l'effet
de permettre à la Compagnie de Tramways
de changer sa voie sur le chemin de la Côte
de Neige.

✓ Soumis un rapport de l'Ingénieur en Chef
transmettant une communication de M. J.
M. Guindon, qui offre de payer, en 10 versements
le coût de réaménagement de l'avenue Cornuaud
à partir de la rue Tourment, jusqu'à son extrémité
nord.

✓ Sur proposition de M. Lecomte, Cote,
Approuvé par M. Lecomte, Cote. Il est

Résolu Que demander, ^{l'annuel} son crédit de \$ 6,483¹⁵ pour payer
en macadam asphalté l'avenue Cornuaud
de la rue Tourment à son extrémité nord, le coût
dudit ouvrage devant être remboursé en 10 verse-
ments annuels, par M. J. M. Guindon, aux
termes de sa lettre, en date du 31 octobre 1916.

✓ Soumis le rapport de l'inspecteur de travaux, pour
la semaine finissant le 27 octobre 1916.
Rapport au dossier.

✓ Soumis un rapport de l'Architecte de la Ville, sur
le projet de demander l'opinion de département en Loi,
pour ramener l'autorisation de construire par la
Compagnie Victor Roy Inc. & Co. pour
l'installation d'un moteur à l'ile de la Cité, pour
être accordé.

✓ Sur proposition de M. Lecomte, Cote,
Approuvé par M. Lecomte, Cote. Il est
Résolu Que l'opinion de département en Loi, pour l'opinion.

✓ Son Honneur le Maire, appelé chez lui, l'après-midi
tenir, et M. Lecomte, Cote est appelé à presider.

✓ Sur proposition de M. Lecomte, Cote,
Approuvé par M. Lecomte, Cote. Il est
Résolu Que la résolution n. 35326 en date de 2 novembre
1916, soit rescindée, et que le Surintendant de
département de l'Éclairage soit informé que, en
confirmation à sa demande en date du 16 octobre de-
cembre, le département de la Voirie a donné, à la Mont-
real Light Heat & Power, les alignements et la
location nécessaires, pour l'érection des poteaux
nécessaires pour l'installation de lampes à gaz.
ouiller

✓ Sur proposition de M. Lecomte, Cote,
Approuvé par M. Lecomte, Cote. Il est
Résolu Que l'autorisation de l'Administration des Travaux Publics à
exécuter en régie les travaux de construction d'un
égout sur la rue Baby, pour lequel un crédit

de # 2.590. a été voté par le Conseil.

Soumis un rapport de l'Ingénieur en Chef sur les attributions de rivières dont-général de la Voie.

Sur proposition de M. le Commanier Côté, Approuvé par M. le Commanier Villeneuve, il est Résolu De transmettre ledit rapport au Conseil, en réponse à une interpellation de M. le Chevalier Mcaymond, en date du 25 octobre dernier.

Soumis un rapport de l'Ingénieur - Surintendant de la Voie, sur les améliorations à faire à la rue de Saiguere, entre la rue William et Sagitt. Patrice.

Sur proposition de M. le Commanier Côté, Approuvé par M. le Commanier Villeneuve, il est Résolu Que le rapport de l'Ingénieur - Surintendant de la Voie, sur le besoin d'améliorer la rue de Saiguere, entre la rue William et la rue Bas-sin, soit approuvé et qu'une application soit faite au gouvernement fédéral (Département de Chemin de Fer et Canaux, pour élargir le pont de la rue de Saiguere, au-dessus du Canal Lachari, ainsi qu'il sera approuvé, à partir de la rue Bas-sin jusqu'au Canal Lachari, à la hauteur qui sera établie par la Ville pour l'amélioration de la rue de Saiguere.

Il est, en outre Résolu De donner instruction à l'Ingénieur en Chef de préparer un nouveau projet et un plan montrant le terrain requis pour mettre cette amélioration à exécution ainsi qu'il sera établi de telle amélioration.

Sur un rapport du département en Lu, recommandant d'accepter une offre faite par la compagnie O. Martinan, Fils Lés, en date du 12 novembre 1916, de vendre et de céder à la Ville au prix de \$ 43,000, deux emplacements à bâtir

des emplacements, marqués "A" et "B", et bornés par une ligne rouge, tels que mentionnés sur le plan portant le No 103-17 et accompagnant ladite offre et aux autres conditions stipulées dans ladite proposition.

Sur proposition de M. le Commanier Côté, Approuvé par M. le Commanier Villeneuve, il est Résolu De recommander au Conseil d'accepter l'offre de la compagnie O. Martinan, Fils Lés, et de prier le Honorable M. Main et le Gouverneur de la Côte de signer le contrat d'intervenir.

Soumis un rapport de l'Ingénieur - Surintendant de la Voie, transmettant une liste de certaines rues partant le même nom dans différents quartiers.

Sur proposition de M. le Commanier Côté, Approuvé par M. le Commanier Villeneuve, il est Résolu De faire rapport au Conseil recommandant d'accepter les suggestions de l'Ingénieur - Surintendant de la Voie dans son rapport en date du 3 novembre 1916, et de prier le Commanier de M. Commanier de suggérer un nom pour la rue en question.

Soumis un rapport du Payeur de la Côte, recommandant de faire voter un crédit additionnel de \$ 500 pour l'entretien de l'automobile de son département.

Sur proposition de M. le Commanier Côté, Approuvé par M. le Commanier Villeneuve, il est Résolu De recommander au Conseil le vote de ladite somme pour la fin ci-dessus.

M. le Commanier Villeneuve remplace M. le Commanier Rou à la présidence.

Sur proposition de M. le Commanier Côté, Approuvé par M. le Commanier Rou, il est Résolu Que la section 19 du rapport du Bureau, en date du 30 octobre 1916, Re: Nouvelle source de revenu soit amendée, en ajoutant après le mot: d'une taxe spéciale, les mots: n'exécédant pas 5% et en supprimant

le mot de 5%

Il est, en outre
Résolu que la dernière partie de rapport de la Commission
Spéciale, comme par le Bureau de Com.
municipale pour trouver les sources de revenus
additionnelles nécessaires pour faire face au déficit
prévu pour l'exercice de 1917. laquelle se lit
comme suit:

Votre Commission est d'opinion que le Conseil de
Ville de la Cité de Montréal devrait dem. au Sén. et
obtenir de la Législature le pouvoir de fixer le taux fon-
cier de façon à donner un revenu suffisant pour
couvrir les dépenses d'administration de la Cité
(Taxe Mobile).

Il ne s'agit pas en effet, de recourir à
l'expédient de l'an de prêt et de contracter, pour
combler le déficit, un emprunt spécial qui aurait
un effet d'encouragement sur le crédit de la Ville et
affecterait le prix de vente des emprunts qu'elle
devra faire dans l'avenir.

Pour ce qui concerne le déficit de 1917, la Cité devra
également demander à la Législature l'autorisation
d'ajouter aux provisions budgétaires de 1917, le surplus
qu'il sera nécessaire d'imposer à la taxe de 1%
provisoirement la disposition de l'article 335 de la Chart.

Si la Législature accorde à la Cité le pouvoir de
donner suite aux recommandations qui font votre
Commission, pour ce qui concerne l'augmentation
de la taxe sur les primes d'assurance, l'imposition
d'un taxe sur les officiers, d'un taxe spécial sur
les propriétés imposables d'un taxe spécial pour
les passages et le combustible d'eau, d'un taxe spé-
ciale sur les usages des compagnies d'utilité pu-
blique, de charger un revenu sur le produit de la
taxe rodage. Le revenu de ces différentes taxes per-
mettra probablement à la Cité d'obtenir l'équilibre
entre le revenu et les dépenses d'administration

pour les exercices de 1915, et les exercices suivants:

Le taux de la taxe foncière qui sera peut-être de
1 1/8 % pour l'exercice de 1917, sera probablement
au moyen de ces revenus additionnels réduits et
peut-être ramené à son chiffre primitif, savoir 1%

La Cité aura ainsi le pouvoir de faire face aux pres-
tes difficultés financières et ne sera pas dans
l'obligation de recourir chaque année à la Législature

Votre Commission soumet au Bureau des Communes
l'present rapport, et recommande de le transmettre
sans délai à la Commission de Législation avec
prière d'en faire l'étude et de faire le procès-verbal
nécessaire pour amener les résolutions actuelles et
pour demander à la Législature le pouvoir requis
pour donner suite aux recommandations et recomman-
dations contenues dans ledit rapport, soit adopte
et qu'elle soit ajoutée au rapport au Conseil, pu-
isque en vertu d'une résolution du Bureau des
Communes, adoptée le 30 octobre 1916.

M. le Commissaire Roux reprend la parole

Je soumet une communication de la Commission de
Savoirs Electriques, transmettant un jugement
concernant l'insulation de matériel aérien de la
Dowling Gresham Guaranty & Casualty Co. sur la
rue St. Catherine, entre le boulevard Atkinson & Papineau.
Sur proposition de M. le Commissaire Côté.

Approuvé par M. le Commissaire Villeneuve, il est
Résolu d'adresser au Conseil le vote d'une somme
de \$ 17.00 pour payer le part de la Ville, dans le franc
dudit arbitrage.

Je soumet un rapport de l'Ingénieur Surotard ont
de la Voirie, transmettant un profil de la rue Platt
à partir de la rue Ontario, en allant vers le nord.
Sur proposition de M. le Commissaire Côté.
Approuvé par M. le Commissaire Villeneuve, il est

Resolu D'aprouver ledit projet, et d'autoriser le Secrétaire à le signer, sujet aux dispositions de la règle 123 des Règles du Conseil et du Bureau des Commissions.

Donner un rapport de Directeur du Bureau Municipal d'Hygiène, recommandant dans l'intérêt de la santé publique, la construction d'un égout, dans l'avenue Auvers, de la rue St Adèle à la rue Bischoff.

Sur proposition de M. Liboumeur au Cote,

Appuyé par M. Liboumeur au Villeneuve, il est Résolu Que le Conseil vote d'un crédit de \$1500. pour la construction du dit égout.

Donner un rapport de l'Ingénieur Supérieur de la Voie, en réponse à une résolution du Bureau en date du 19 octobre 1916, concernant une réclamation de la Compagnie Asph. Oil. & Asphalt Refining, pour le pavage de certaines rues.

Sur propositions de M. Liboumeur au Cote,

Appuyé par M. Liboumeur au Villeneuve, il est Résolu Que l'on envoie à l'Ingénieur en Chef, de choisir un sur ou la fondation en pierre à être posée, en 1915, et qui n'a pas été ouverte au public, avant que la surface de ciment n'ait été posée, en vue de vérifier le moulage, telle vérification devant être faite par un autre employé que l'ingénieur qui a surveillé le travail.

Donner un rapport de l'Ingénieur Supérieur de la Voie, au sujet de la reconstruction du trottoir en ciment de la rue St Hubert, en face du No 1403.

Sur proposition de M. Liboumeur au Cote,

Appuyé par M. Liboumeur au Villeneuve, il est Résolu Que le Bureau de au Conseil de voter, pour la fin ci-dessus un somme de \$102.00 dont la moitié payée par la Ville, et la moitié par le propriétaire.

Donner un rapport de l'Ingénieur mécanicien en chef,

de auto, concernant le bruit à son tour.

Sur proposition de M. Liboumeur au Cote,

Appuyé par M. Liboumeur au Villeneuve, il est Résolu Que l'on donne ledit rapport à son auteur, avec instruction de discuter cette question avec le Supérieur de l'achat et de l'auto.

Donner un rapport de département en Loi, au sujet de la plainte de M. G. M. Phe, concernant le ruissellement de la rue Marchmont ne peut faire l'objet d'une réclamation ou d'un réquisitoire contre la Cité.

Sur proposition de M. Liboumeur au Cote,

Appuyé par M. Liboumeur au Villeneuve, il est Résolu Que l'on informe M. M. Phe en conséquence.

Donner un rapport de l'Ingénieur Supérieur de la Voie, transmettant les renseignements demandés, par une résolution du Bureau, en date du 27 octobre, 1916, concernant le coût de pavage de voies de la compagnie de Tramways, et des réparations aux bords des voies, etc, depuis 7 ans.

Sur proposition de M. Liboumeur au Cote,

Appuyé par M. Liboumeur au Villeneuve, il est Résolu Que l'on transmette copie du dit rapport à la Honorable M. O'Carroll et aux membres du Bureau.

Donner un rapport de l'Ingénieur de Ponts et Chaussées, en réponse à une communication de M. J. B. A. Poirer, concernant le pont Vesin. Placer aux archives.

Donner un rapport de l'Ingénieur en Chef, au sujet de l'engagement par l'Ingénieur en Chef, d'Ingénieur expert pour le travail de l'Algèbre. Placer aux archives.

Sur proposition de M. Liboumeur au Villeneuve,

Appuyé par M. Liboumeur au Cote, il est Résolu

Que l'on donne la citation suivante: Jour (Div. Work) 343-347, 348-349.

Jours (Hôtel de Ville) 62.
 do (Dev. Ouest) 104-105.
 do (do Est) 161.
 Aqueducs 619-620-622-623-624-625-626-627.
 628-629-630-631-632-633.
 Bureau de Communauté 7-7.
 Égrès (Dev. Est) 160.
 do (do Est) 61.
 Police 205-206-207-208-209.
 Arrière Municipal 175-191-195-199-201-189-
 190-192-193-194-196-197-198-
 201.
 L'ancien 16.
 Éclairage 47-48-49.
 Impôts de l'Amérique 12-13.
 Alarme 57.
 Incendies 183-184-185.
 M. Alodre Contagieux 58.

Attendu que le Bureau de Communauté a fait
 connaître ses conclusions de Jug. P. Am. de
 l'enquête sur le achat de terrains de la
 rue Drolet.

Attendu que ces conclusions sont que l'achat
 des terrains en cause n'est ni nécessaire
 ni avantageux au public.

Sur proposition de M. LeComte au Villemeur.

Approuvé par M. LeComte au Villemeur, il est
 Résolu Que l'on s'occupe en chef de la Ville de fournir
 par écrit au Bureau, son opinion, quant à
 la possibilité d'obtenir, par voie de financer, le
 paiement de l'argent payé par la Ville, pour
 l'achat desdits terrains.

Interpellation.

M. LeComte au Villemeur attire l'attention du
 chef de Police, sur la vitesse des autos, sur Hubert
 et sur la mesure qu'il y a de prendre, quant à la
 sécurité de ces autos, sur ce rapport, on est parvenu à persuader qu'il
 s'agit de la sécurité de financer et des voitures.

Il demande au chef de Police, si il ne serait
 pas utile que des agents en moto, cette fin
 sent le service de surveillance, à ce sujet.

Sur proposition de M. LeComte au Villemeur.
 Approuvé par M. LeComte au Villemeur, il est
 Résolu Que l'on s'occupe en chef de la Ville de fournir
 par écrit au Bureau, son opinion, quant à
 la possibilité d'obtenir, par voie de financer, le
 paiement de l'argent payé par la Ville, pour
 l'achat desdits terrains.

Résolu Que l'on s'occupe en chef de la Ville de fournir
 par écrit au Bureau, son opinion, quant à
 la possibilité d'obtenir, par voie de financer, le
 paiement de l'argent payé par la Ville, pour
 l'achat desdits terrains.

Sur proposition de M. LeComte au Villemeur.
 Approuvé par M. LeComte au Villemeur, il est
 Résolu Que l'on s'occupe en chef de la Ville de fournir
 par écrit au Bureau, son opinion, quant à
 la possibilité d'obtenir, par voie de financer, le
 paiement de l'argent payé par la Ville, pour
 l'achat desdits terrains.

Résolu Que l'on s'occupe en chef de la Ville de fournir
 par écrit au Bureau, son opinion, quant à
 la possibilité d'obtenir, par voie de financer, le
 paiement de l'argent payé par la Ville, pour
 l'achat desdits terrains.

Sur proposition de M. LeComte au Villemeur.
 Approuvé par M. LeComte au Villemeur, il est
 Résolu Que l'on s'occupe en chef de la Ville de fournir
 par écrit au Bureau, son opinion, quant à
 la possibilité d'obtenir, par voie de financer, le
 paiement de l'argent payé par la Ville, pour
 l'achat desdits terrains.

Résolu Que l'on s'occupe en chef de la Ville de fournir
 par écrit au Bureau, son opinion, quant à
 la possibilité d'obtenir, par voie de financer, le
 paiement de l'argent payé par la Ville, pour
 l'achat desdits terrains.

Interpellation.

M. LeComte au Villemeur prie le Trésorier de
 fournir au Bureau un état démontrant le
 montant d'argent payé pour le service de l'eau, sur la
 propriété exemptée de taxes, et qui sont sous le
 contrôle des autorités religieuses.

Sur proposition de M. LeComte au Villemeur.
 Approuvé par M. LeComte au Villemeur, il est
 Résolu Que l'on s'occupe en chef de la Ville de fournir
 par écrit au Bureau, son opinion, quant à
 la possibilité d'obtenir, par voie de financer, le
 paiement de l'argent payé par la Ville, pour
 l'achat desdits terrains.

Procès verbal d'une séance spéciale du Bureau
de Commerce.

Tenu le 8 novembre 1916 P.M.

Concernant la question de Tramways.

Sont Présents

Son Honneur le Maire M. Marten. P.
M. M. le Commissaire Villeneuve.
Rosa.

Le Secrétaire procède à la lecture de minutes, au
cours de laquelle M. le Commissaire Côté prend
son siège.

Les minutes sont approuvées, telles que lues.

Le Secrétaire général de la Compagnie entre dans
la salle et prend son siège.

M. le Commissaire Villeneuve lève son siège.

Lecture est faite d'une lettre de la Chambre de
Commerce demandant copie de projets
de renouvellement de la franchise de Tramway.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté,

Approuvé par M. le Commissaire Rosa, il est

Résolu De informer la Chambre de Commerce qu'aucun
projet n'est devant le Bureau, et qu'il n'y
a rien d'adopté définitivement.

Lecture est faite d'une communication de la
ville de Toronto, au sujet de l'emprunt projeté
de \$ 2,594,000.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté,

Approuvé par M. le Commissaire Rosa, il est

Résolu Que copie de ladite communication soit transmise
à Son Honneur le Maire, à chacun des Commissaires, à
l'Avocat en Chef, à l'Ingénieur en charge des
Chemins de Fer, et à la Compagnie.

Lecture est faite d'une communication du Board
of Trade, au sujet de la question de Tramway.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté,

Approuvé par M. le Commissaire Rosa, il est

Résolu De informer le Board of Trade qu'aucun projet
n'est devant le Bureau, et qu'il n'y a rien d'a-
dopté définitivement.

Que copie de ladite communication soit transmise
à Son Honneur le Maire, à chacun des Commissaires,
à l'Avocat en Chef, à l'Ingénieur en charge des
Chemins de Fer, et à la Compagnie.

Soit remis un rapport de l'Ingénieur en charge des
Chemins de Fer, transmettant ses souvenirs de
renseignements contenus dans les communications
reçues au sujet du pourcentage reçu par les
compagnies de Chemins de Fer étrangères.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté,

Approuvé par M. le Commissaire Rosa, il est

Résolu De transmettre copie dudit rapport à Son Honneur
le Maire, à chacun des Commissaires, à l'Avocat
en Chef, et à la Compagnie.

Soit remis un rapport de l'Ingénieur en Chef, trans-
mettant les recommandations de l'Intendant
de la Voie, de l'Équité, et de l'Agénieur, au sujet
du Règlement 210.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté,

Approuvé par M. le Commissaire Rosa, il est

Résolu De transmettre copie dudit rapport à Son Honneur
le Maire, à chacun des Commissaires, à l'Avocat
en Chef, à l'Ingénieur en charge des Chemins de
Fer, et à la Compagnie.

Le Bureau continue l'étude de la question de routes.

M. le Commissaire Villeneuve reprend son siège.

Son Honneur le Maire lève son siège, pour conférer
avec le Docteur Saint-Georges, à son Bureau et
M. le Commissaire Rosa est appelé à presider.

à la suggestion de M^o. LeCommissaire Côté, il est
 Résolu De débiter à la successeur Bogg se elle
 consentait à céder à la Ville le terrain nécessaire
 pour ouvrir une rue, à l'ouest du Boulevard
 Saint Laurent, en vue d'y établir une ligne de
 tramway, pour servir le Boulevard Saint-
 Laurent, entre l'établissement de lignes de
 tramway.

à la suggestion de M^o. LeCommissaire Côté, il est
 Résolu Qu'une rue double soit établie depuis le terminus
 Saint Laurent, jusqu'à un point près du Bou-
 levard Gouin, à titre déterminé plus tard.

à la suggestion de M^o. LeCommissaire Côté, il est
 Résolu De débiter un terrain à l'ong en face de l'Éche-
 min de Fer d'étendue pour la prochaine sé-
 sion, la question de continuer la nouvelle ligne
 de la rue Saint Laurent, à l'ouest, près du
 Boulevard Gouin, pour rejoindre le village de
 Bouches.

Sur proposition de M^o. LeCommissaire Côté,
 Approuvé par M^o. LeCommissaire Villeneuve, il est
 Résolu De lui assurer de M^o. Fendley et de son associé
 Carreau s'ils veulent céder, sans condition
 et gratuitement, la partie de la rue Beaudry, de
 l'avenue Abraham, au chemin Crémazie.

Sur proposition de M^o. LeCommissaire Côté,
 Approuvé par M^o. LeCommissaire Villeneuve, il est
 Résolu Qu'une ligne de l'axe du Parc, soit continuée
 depuis l'Avenue Van Horne, vis l'axe du
 Parc, l'axe Beaudry et de là, à la rue
 Beaudry dans une direction nord, jusqu'au
 chemin Crémazie.

Sur proposition de M^o. LeCommissaire Côté,
 Approuvé par M^o. LeCommissaire Villeneuve, il est
 Résolu Qu'une ligne de l'axe Papineau, depuis la rue
 St. N. P., en allant vers le nord, soit une

ligne double, jusqu'à la rue Daniel (Bilanger),
 et que la ligne de la rue Sherbrooke soit continuée
 avec une voie double, depuis la rue Masson
 jusqu'à la rue Daniel (Bilanger) et de là, en
 allant vers l'ouest, sur la rue Daniel (Bilanger),
 de la rue Sherbrooke au Boulevard St. Laurent.

Sur proposition de M^o. LeCommissaire Côté,
 Approuvé par M^o. LeCommissaire Villeneuve, il est
 Résolu Qu'un M^o. l'échevin Houli soit prié d'obtenir de M^o.
 Saint-Aubert, gratuitement et sans condition, la
 cession de cette partie de la rue Daniel (Bilanger),
 qui traverse sa propriété.

Sur proposition de M^o. LeCommissaire Côté,
 Approuvé par M^o. LeCommissaire Villeneuve, il est
 Résolu Qu'un M^o. l'échevin Moineau soit prié de demander
 l'avis propriétaire, entièrement, de céder gratuitement
 et sans condition, le terrain nécessaire, pour ouvrir
 la rue Christophe Colomb, depuis la rue Hanotaux
 jusqu'à la rue Jarry.
 La considération de la ligne de la rue Christophe Col-
 omb sera en suspens, jusqu'à ce que le géomé-
 tre en chef de la compagnie ait visité le terrain.

Sur proposition de M^o. LeCommissaire Côté,
 Approuvé par M^o. LeCommissaire Villeneuve, il est
 Résolu Qu'une ligne de l'axe, Atwater soit continuée de la rue
 Saint-Jacques, à la rue Centre.

Sur proposition de M^o. LeCommissaire Côté,
 Approuvé par M^o. LeCommissaire Villeneuve, il est
 Résolu Qu'une rue double soit établie sur la rue Charlevoix
 depuis la rue Centre jusqu'à la rue Wellington.

Sur proposition de M^o. LeCommissaire Côté,
 Approuvé par M^o. LeCommissaire Villeneuve, il est
 Résolu De débiter à la Ville de Verdun se elle consentait
 à permettre la continuation de la ligne de la rue Chénah
 jusqu'à l'Avenue Atwater.

Sur proposition de M. le Comman. au Cote.

Appuyé par M. le Comman. au Villeneuve, il est
Résolu Que une voie double soit établie sur la rue David,
son, depuis la rue Ontario, jusqu'à la rue
Notre-Dame.

Sur proposition de M. le Comman. au Cote.

Appuyé par M. le Comman. au Villeneuve, il est
Résolu Que une voie double soit établie sur la rue
Dickson, de la rue Notre-Dame au Boulevard
Rosemont ou la rue Lamothé, la Compagnie
devant céder à la Ville 30 pieds de terrain qui elle
possède sur la rue Dickson, de la rue Notre-
Dame aux limites nord, pour élargir la rue
Dickson, à 66 pieds.

Sur une communication de M. l'échev. de
M. Oursand, concernant la requête des contribu-
ables du paro. St. Omer, dans les quartiers Dela-
remin et Rosemont, demandant de prolonger
le bois de la rue S. Bernille jusqu'à la Côte
St. Michel.

Sur proposition de M. le Comman. au Cote,

Appuyé par M. le Comman. au Villeneuve, il est
Résolu Que l'alignement au droit.

Sur proposition de M. le Comman. au Cote,

Appuyé par M. le Comman. au Villeneuve, il est
Résolu Que la Compagnie soit priée de céder à la Ville
le terrain sur lequel elle a un droit de passage
de façon à prolonger la rue Notre-Dame sur
chemin de la Côte Saint-Paul, aux limites nord
de la Ville.

Sur proposition de M. le Comman. au Cote,

Appuyé par M. le Comman. au Villeneuve, il est
Résolu Que la Compagnie soit requise d'enlever immédia-
tement la remblai qui elle possède, au village Ties-
cot, ou à sa rue Bélanger, et que la Compagnie
soit priée de céder le terrain occupé par la remblai
afin de le convertir en usage public.

Sur proposition de M. le Comman. au Cote,

Appuyé par M. le Comman. au Villeneuve, il est
Résolu Que demander à la Compagnie la continuation de sa
ligne actuelle de la rue St. Antoine, vers l'ouest
jusqu'à la rue de Coucille et l'établissement
d'une double voie sur toute la rue St. Antoine
et pour cette fin l'élargissement de la rue St. Antoi-
ne, de la rue du Combat à la rue Lenoir, soit
une distance de 1330 pieds sur la rue St. Antoi-
ne à une largeur de 45 pieds, et de la rue
Lenoir à la rue de Coucille, soit une distance
de 630 pieds sur la rue à une largeur de 50 pieds
formant une superficie de 23,000 pieds carrés à ac-
quies.

Sur proposition de M. le Comman. au Cote,

Appuyé par M. le Comman. au Villeneuve, il est
Résolu Que la séance soit ajournée, à 7 heures le 9 courant,
à 3 heures P. M.

Ajournement. m. maching

Procès-verbal d'une séance du Bureau des Communaires

Tenu le 9 novembre 1916. A.M.

Présents,

Mr. Honneur M. Omer M. Martin, Pres.
M. M. Libomuniani Cote
Rose.

Les minutes sont approuvées telles que lues.

Soumis un communiqué de M. W. J. Tye, président de la Commission des Ingénieurs, concernant le rapport que ladite Commission est actuellement à préparer, sur les travaux d'agrandissement de l'Aqueduc.

Sur proposition de M. Libomuniani Cote

Approuvé par M. Libomuniani Rose, il est Résolu De informer M. Tye que sa communication a été lue et qu'elle sera de même que le rapport de la Commission la plus sérieuse considération.

M. Libomuniani Villeneuve prend son siège.

Les documents suivants sont soumis au Bureau et déposés aux Archives.

Statistiques de l'émission de permis de construction pour le mois d'octobre.

Rapport annuel du Service de l'Inspection des Bâties.

Talbes d'accidents des employés du Dept. de Marchés.

do do do de de Edificei Mansifans.

do do do de de la Bibliothèque.

Soumis deux rapports de l'Architecte de la Ville, dont l'un en date du 31 octobre, et l'autre en date du 6 novembre, au sujet de la baignoire en construction, par M. M. Henry Morgan les, sur l'avenue des Pains et le coin Jean M. Omer.

Sur proposition de M. Libomuniani Cote.

Approuvé par M. Libomuniani Rose, il est Résolu De informer au département en lui, M. Lamarche, pour direction.

Soumis un rapport du Surintendant du Achats et des ~~Textes~~ Chevaux, sur le résultat de la vente d'un cheval portant le No 124 du Département de l'Inspection.

Sur proposition de M. Libomuniani Cote

Approuvé par M. Libomuniani Rose, il est Résolu De déposer ledit rapport aux archives, après en avoir transmis copie au trésorier et au Contrôleur et au d'itém.

Soumis un rapport du Surintendant du Marchés, recommandant de transporter à M. M. S. M. M. il del et A. M. Oser, le bail de M. M. Hart, locataire de l'ital, portant les Nos. 9-10-11-12 dans le marché Saint Jean Baptiste.

Sur proposition de M. Libomuniani Cote.

Approuvé par M. Libomuniani Rose, il est Résolu De autoriser le transport de dit bail.

Soumis les deux communications suivantes: communication de M. l'abbé A. Couillard-Desjardis, demandant à la Ville une transcription en faveur du Mouvement Hébert, qui sera légitime à Québec en 1917.

Letter du Président du Fonds de Secours des Juifs Russes, demandant à la Ville d'établir un fonds de secours local, en faveur des Juifs Russes.

Sur proposition de M. Libomuniani Cote.

Approuvé par M. Libomuniani Rose, il est

Résolu De transmettre les dites communications à M. Libomuniani Villeneuve.

Soumis un rapport du Directeur de l'Assistance Municipale, en réponse à une demande de la King George Philanthropic Society, d'un quitte publiquel, le 20 du mois courant.

Sur proposition de M. Libomuniani Cote.

Approuvé par M. Libomuniani Rose, il est

Resolu De informer ledite Societe conformement au rapport de l'Inspecteur de l'Amusement Municipal et de donner instruction au sergent de retourner a ledite Societe les photographes, ac. comprenant sa demande.

M. l'inspecteur Rubenstein se presente devant le Bureau et suggere d'acheter des motocyclettes pour l'usage de son club.

Sur proposition de M. l'Edouard Villeneuve.

Approuve par M. l'Edouard Cote il est

Resolu De referer ledite suggestion au Surintendant de Police pour rapport.

M. l'inspecteur Rubenstein recommande avec d'aug. menter le credit pour les travaux de finis.

Sur proposition de M. l'Edouard Cote.

Approuve par M. l'Edouard Villeneuve. il est

Resolu Que l'etude de cette recommandation soit differee bit que dans l'intervalle, le Surintendant de Police soit prie de faire rapport sur cette recommandation.

Soit une communication de maître Desautels et Garneau, avocats, au sujet d'une réclamation de M. J. O. Beaudet, pour un accident survenu a son enfant.

Sur proposition de M. l'Edouard Villeneuve.

Approuve par M. l'Edouard Cote. il est

Resolu De referer au département des Reclamations pour rapport.

Soit une communication de la compagnie Burrage & Addis Machines au sujet de l'achat d'un certain nombre de machines a additiver.

Sur proposition de M. l'Edouard Cote.

Approuve par M. l'Edouard Villeneuve. il est

Resolu De referer au Surintendant des Achats et des Ventes pour rapport d'urgence.

Soit une demande de emploi de M. J. Rankin comme contremaître.

Sur proposition de M. l'Edouard Cote.

Approuve par M. l'Edouard Villeneuve. il est

Resolu De informer M. Rankin que il n'y a pas de vacance dans le moment.

Soit une requete communication de la Montreal Light Heat & Power Co. demandant la permission de diriger des poteaux dans certains rues.

Sur proposition de M. l'Edouard Cote.

Approuve par M. l'Edouard Rose. il est

Resolu De referer a l'ingenieur en chef pour rapport.

Soit une demande de la compagnie Henry Morgan pour l'installation de bouillottes, au No. 87 de la rue Sherbrooke Ouest.

Sur proposition de M. l'Edouard Cote.

Approuve par M. l'Edouard Rose. il est

Resolu De referer a l'architecte de la Ville, et au département en lui (M. Lacombe), pour rapport.

Soit une demande de la Compagnie International Manufacturing, pour obtenir la permission de construire une fabrique de machines, dans le quartier Mercier.

Sur proposition de M. l'Edouard Cote.

Approuve par M. l'Edouard Rose. il est

Resolu De referer a l'architecte de la Ville, pour rapport.

Soit une communication de l'Union Coopérative du Laitier de Montreal, sollicitant un entente avec le Bureau.

Sur proposition de M. l'Edouard Cote.

Approuve par M. l'Edouard Rose. il est

Resolu De informer ledite Union que le Bureau sera prêt a la recevoir, lundi, a 11 h. P.M.

Soit une invitation au festival annuel de la Federation des Clubs Amateurs de Montreal sur proposition de M. l'Edouard Cote.

Approuvé par M. LeComte au Rose. il est
Résolu De donner réception de ladite invitation, et d'informer
la Fédération du Club Currier de Montréal que
les Communes feront tout en leur pouvoir pour
assister à son festival.

Soit une communication des Trésoriers de l'As-
sociation de l'Exposition Industrielle de Montréal
te montrant un état de la balance au montant
en main au montant de \$ 10,000. soit par la
Cité, à la dite Association.

Sur proposition de M. LeComte au Villeneuve.

Approuvé par M. LeComte au Côté, il est
Résolu De demander à l'Association de l'Exposition
Industrielle de Montréal de transmettre un
état détaillé du montant dépenses, à même la
dite somme de \$ 10,000. et de retourner à la Cité
de Montréal la proposition de la balance de ce
montant.

Soit une communication de M. J. H. Kimball
offrant de rendre à la Cité tout l'appareil
incomplet de four dont elle aura besoin pour une
période de douze mois.

Sur proposition de M. LeComte au Villeneuve.

Approuvé par M. LeComte au Côté, il est
Résolu De référer au Surintendant des Achats et des
Ventes pour rapport, avec instruction de préparer
un cahier de charges pour la demande de son-
neries pour l'achat de four, de l'année,
et de la palette, pour toute l'année.

Soit une requête d'employés du département
des Trésoriers demandant une augmentation de leur
salaires.

Sur proposition de M. LeComte au Côté.

Approuvé par M. LeComte au Rose il est
Résolu De transmettre à M. LeComte au Villeneuve.

Soit une communication de la Compagnie Andrew
Baile, au sujet de son contrat, pour la fourniture

de charbon.

Sur proposition de M. LeComte au Villeneuve.

Approuvé par M. LeComte au Côté, il est
Résolu De référer à l'ingénieur Surintendant de l'A.
genda, pour rapport d'urgence.

Sur Honneur le Maire lance son regard, pour si-
gner des plans et M. LeComte au Rose est
l'appelé à presider.

Soit une communication de l'Union Municipale
des Employés Curiers, au sujet le Bureau en ce qui
a nom un comité devant rencontrer le Surin-
tendant en chef pour discuter certaines demandes
de l'Union, contenues dans une lettre, en date
du 17 octobre.

Sur proposition de M. LeComte au Côté.

Approuvé par M. LeComte au Villeneuve, il est
Résolu De référer à l'ingénieur en chef avec instruction
d'agir en conséquence.

Soit une communication suivante:

Lettre de la Compagnie Dames, Lalonde Ltee de-
mandant l'ouverture de la rue Grigorie, et autres
améliorations.

Lettre de M. Théo. Dipati, au sujet de son offre
pour la fourniture d'un certain modèle de budget, pour
la construction des canaux.

Sur proposition de M. LeComte au Côté.

Approuvé par M. LeComte au Villeneuve, il est
Résolu De référer à l'ingénieur en chef pour rapport.

Soit une communication de la Compagnie Canada
Ltee au sujet Lenei, dans lequel on le renvoie à un dépôt, Re-
sponse de l'Ed. Saint. Nitro.

Sur proposition de M. LeComte au Côté.

Approuvé par M. LeComte au Villeneuve, il est
Résolu De référer au Surintendant des Parcs, pour rapport.

Sur Honneur le Maire reprend son regard.

Soumis une communication de la compagnie
Taxi-Cab & Auto Service, demandant la continuation
de son privilège sur le square Dominion.

Sur proposition de M. LeComte au Cote.

Approuvé par M. LeComte au Cote, il est
Résolu Que l'inspecteur à l'Ingénieur Supplémentaire de la
Voie et au Subintendant de Police, pour
rapports.

Soumis de demander de MM. les échoués
Brodie, Litourneau et Lafortune pour éta-
blir des arêtes de traversée à différents endroits.

Sur proposition de M. LeComte au Cote,

Approuvé par M. LeComte au Cote, il est
Résolu Que l'inspecteur à l'Ingénieur en charge de Chemin
de Fer, pour rapport.

Soumis un rapport du département de Loi, au sujet
du Bureau de la rue pour rembourser le montant des
pourcentages retenu à MM. Stenault & Steffen.

Sur proposition de M. LeComte au Cote,

Approuvé par M. LeComte au Cote, il est
Résolu Que l'inspecteur MM. Stenault & Steffen, conformé-
ment au dit rapport.

Soumis un rapport de Directeur du Bureau Mé-
unicipal d'Hygiène, en réponse à une com-
munication de M. L. H. Parichand, qui se
plaignait que les eaux venant de terrain boisé
vont les propriétés de la rue Sommerville, vicie-
lent chez lui.

Sur proposition de M. LeComte au Cote,

Approuvé par M. LeComte au Cote, il est
Résolu Que l'inspecteur le dit rapport à l'Ingénieur Supplémentaire
de la Voie et de l'Équité et de lui transmettre copies à
M. Parichand.

Sur proposition de M. LeComte au Cote,

Approuvé par M. LeComte au Cote, il est
Résolu Que les décrets de la commission reçus le 3 novembre en

ont, pour la fourniture et la location de pantalons
pour le Département de Police, de demander de
nouvelle soumission, pour mercredi, le 22
novembre 1916, de donner instruction au Surin-
tendant de Achat et de l'ordre de publier les
annonces en conséquence, et de remettre les
dépôts faits par les soumissionnaires.

Soumis de formule d'annonces pour la vente à l'enchère
de deux voitures automobiles.

Sur proposition de M. LeComte au Cote,

Approuvé par M. LeComte au Cote, il est
Résolu D'approuver les dites annonces, et de en autoriser la publi-
cation.

M. J. H. Longue, avocat, se présente devant le Bureau
au sujet d'une réclamation de M. Vautelot, ingénieur
se rapportant à la prise de possession par la Ville d'un
terrain de terrain situé au coin des rues St. Cothran,
Sanguin.

Après avoir entendu les parties, M. Vautelot a été admis à
la table de délibération, et est prié de conférer
avec M. LeComte au Cote, le président du
Bureau de l'Estimation, et l'Ingénieur en Chef à
ce sujet.

Son Honneur le Maire est appelé chez lui, l'après-midi
et M. LeComte au Cote pour le faire passer.

Soumis une communication de M. H. J. Gagne, con-
cernant le manque d'ordre dans les cas d'habitation de
voitures louées, et de la voie louée, dans la rue de
la Ville.

Sur proposition de M. LeComte au Cote,

Approuvé par M. LeComte au Cote, il est
Résolu Que l'inspecteur à l'Ingénieur Supplémentaire de la Voie, pour
rapport.

Soumis le tableau d'ancienneté des employés de la Cour
du Grand, du département de Loi et de département
de Achat et de l'ordre.

Reposer aux archives.

M. le Commissaire Villeneuve transmet la demande verbale faite par M. S. Brodeur, à l'effet que le Bureau de Communes avec lui fasse remise de certains documents, existant en leur possession de M. M. Leikoff, Dubé & Goulet, plombiers, audit Brodeur, lesquels reçus sont annexés au dossier portant le No. 33031.

Sur proposition de M. le Commissaire Villeneuve.

Approuvé par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu D'attribuer le secretariat d'avis de droit à la dite demande de M. Brodeur.

Soient un rapport du département en Lu, au sujet du Bureau de ce conformément au jugement rendu par la cour de circuit, dans le cas de R. S. Hénault, contre la C. C.

Sur proposition de M. le Commissaire Villeneuve.

Approuvé par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu De payer audit R. S. Hénault, à titre de fonds de versement la somme de \$ 20.⁰⁰ avec intérêt depuis le 26 avril, 1916, et les dépenses de l'acte, soit \$ 7.²⁵.

Soient un rapport du Supérieur du District de Ventes, transmettant une lettre de la maison Treadell, Graham, au sujet de la fourniture de caques en matière de paille, pour le service de l'inspecteur de Police.

Sur proposition de M. le Commissaire Villeneuve.

Approuvé par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu D'informer M. Treadell, Graham que le contrat a été accordé à la Compagnie L. Guerdinger & Co.

Soient un rapport du département en Lu, recommandant le règlement de l'acte fait par M. Alfred St. Roch, en recouvrement de dommages, à la suite d'un accident, arrivé à son fils mineur, au coin des rues St. Catherine et Mackay.

Sur proposition de M. le Commissaire Villeneuve.

Approuvé par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu De régler l'acte en payant au demandeur Albert Walli Roper, en sa qualité de tuteur de son fils mineur Alfred, la somme de \$ 1,000., et ses avocats: Martin Chaumont, B. et C., les frais de l'acte, soit \$ 215.⁴⁵, les fonds de réserve.

Soient un rapport du Supérieur du département de Privilège, transmettant la demande de la Steel Co. of Canada Ltd. pour le privilège de garder en place une margerie au-dessus du trottoir de la rue St. Denis.

Sur proposition de M. le Commissaire Villeneuve.

Approuvé par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu D'acquiescer au Conseil l'octroi de dit privilège.

Soient un rapport du Supérieur du département de Privilège, transmettant la demande de la Comp. qui Roland Motor Supply, pour le privilège de installer une pompe à gaz dans le No. 326 de la rue St. Catherine Est, et informant le Bureau que l'ingénieur en le fait oppose à cette demande, attendu que cette pompe constituerait une obstruction au trottoir.

Sur proposition de M. le Commissaire Villeneuve.

Approuvé par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu D'informer les intéressés en conséquence.

Soient une communication du Comité de la Compagnie belge de 16^{ème} Bataillon, d'Orléans. M. le demandeur la participation de la Ville au fonds nécessaires au règlement de l'acte de la dite compagnie.

Sur proposition de M. le Commissaire Villeneuve.

Approuvé par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu D'informer le Secrétaire de dit Comité que la Ville n'est pas autorisée à faire de don de ce genre.

Soient un rapport du Président du Bureau des Estimations, informant le Bureau que l'Arrest en Chef ne juge pas à propos de modifier l'opinion qu'il a déjà donnée sur une demande d'exemption de taxe, du St. Anthony's Guild.

Sur proposition de M. le Commissaire Villeneuve.

Approuvé par M. Lacomme au vote. Il est
Résolu D'informe le St. Anthony's Guild en conséquence.

✓ Soumis une demande de la Commission Scolaire de
Bordeaux, pour la construction d'un trottoir tempo-
raire sur la rue Salaberry, entre les rues Paquet
et Persillier, afin de permettre aux enfants de se
rendre à l'école de l'avenue du Pri de Bologne.

Ses propositions de M. Lacomme aux Villeneuve

Approuvé par M. Lacomme au vote. Il est
Résolu De demander à l'ingénieur en chef s'il ne lui serait
pas possible de faire mettre de madriers temporaires
sur cette partie de la rue Salaberry.

✓ Soumis un rapport du Président du Bureau des
Estimations sur le denier de M. E. Desrosiers d'o-
chler un terrain de terrain, appartenant à la Cité, et
situé sur la rue d'Argenson.

Ses propositions de M. Lacomme aux Villeneuve.

Approuvé par M. Lacomme au vote. Il est
Résolu D'informe M. Desrosiers que la Cité n'intend pas
pas disposer à vendre le terrain de terrain en question
mais qu'elle lui louera à raison de \$ 18. par année.

✓ Soumis une offre de M. A. Gravel, de vendre à la Cité
au prix de \$ 11,000. un terrain de terrain, situé sur le
chemin Crimogre, à l'angle de la rue Lajeunesse, me-
surant 115 pieds de front, par 30 pieds de profondeur.

Ses propositions de M. Lacomme aux Villeneuve.

Approuvé par M. Lacomme au vote. Il est
Résolu D'accepter l'offre de M. A. Gravel, au prix de
\$ 11,000. suivant les termes de sa lettre en date du
27 octobre 1916. et de faire rapport au Conseil en
conséquence.

✓ Soumis par M. Lacomme aux Villeneuve la demande
déjà faite pour l'insertion de la version française
dans l'indicateur de téléphone des adresses des
différents services Municipaux.

Ses propositions de M. Lacomme aux Villeneuve.

Approuvé par M. Lacomme au vote. Il est.

Résolu De retourner de nouveau le dossier au Guffey, afin
de la Cité. M. Beaudet avec prière de faire la révi-
sion de la bête et de prendre ses dispositions de
façon à ce que le prochain édition de l'indicateur
contienne la adresse du Service, dans la langue
française.

✓ Soumis de mandats vérifiés par le Contrôleur et Au-
diteur de la Cité, au montant total de \$ 6,793.25 sur-
ront être cut pay.

Ses propositions de M. Lacomme aux Villeneuve.

Approuvé par M. Lacomme au vote. Il est
Résolu D'accepter le paiement.

✓ Soumis un rapport du Président du Bureau des Esti-
mations sur l'offre faite par M. C. Harban de vendre
à la Cité pour la fin de l'élargissement de la rue
Notre-Dame, dans le quartier Mercier, au prix de
\$ 6,700. une propriété portant le No. 3451 de la rue Notre-
Dame Est, et faisant partie du lot No. 401 du bord du
quartier Mercier, et mesurant 25.025 pieds surpe-
ficielle.

Ses propositions de M. Lacomme aux Villeneuve.

Approuvé par M. Lacomme au vote. Il est

Résolu De recommander au Conseil d'accepter l'offre
et d'autoriser son Honneur le Maire et le Guffey de la
Cité à signer le contrat à intervenir.

✓ Soumis un rapport de l'ingénieur Supérieur de l'A-
gueduc sur des demandes d'approvisionnement d'eau
par certains résidents de la Ville Model.

Ses propositions de M. Lacomme au vote.

Approuvé par M. Lacomme aux Villeneuve, il est

Résolu De donner instruction au département en Lu. de préparer
un arrangement avec les habitants propriétaires pour approu-
ver un schéma d'eau. ledit arrangement devant être
basé sur le rapport de l'ingénieur Supérieur de
l'Agueduc, en date du 6 novembre 1916.

✓ Soumis un rapport de l'ingénieur Supérieur de la
Trin. recommandant de faire voter un crédit de \$ 300.

pour compléter le parage du Chemin de la Côte du
Nouveau, à partir de l'entrée du cimetière au Boul.
vaud St. Marc

Sur proposition de M. Lacomme au C. G.
Approuvé par M. Lacomme au Villeneuve. Il est
Résolu De recommander au Conseil le vote de ledite commune
pour la faire exécuter

M. Lacomme au C. G. remplace M. Lacomme au
Rou à la présidence.

Sur un rapport du Directeur du Bureau Muni-
cipal d'Hygiène, concernant l'acte pour
par le Conseil d'Hygiène de la Province de
Québec, pour faire observer certaines restrictions
du contrat de la Compagnie de Abattoirs, pour
l'implémentation des animaux morts.

Sur proposition de M. Lacomme au Rou.
Approuvé par M. Lacomme au Villeneuve. Il est
Résolu De transmettre ledit rapport au Conseil.

Sur proposition de M. Lacomme au Villeneuve.
Approuvé par M. Lacomme au Rou. Il est
Résolu D'approuver la réimpression suivante:
Voici (Des World) 350.
do do Est) 163

Incinération 97-98-99-100.
Impressum 53.
Edifice Municipal 115.
Pavé Mont-Royal 62-63.
Pavé Lafontaine 261-262-263-264-265-266-267-268.
Aqueduc 621

Sur un rapport du Directeur du Bureau Muni-
cipal d'Hygiène, en ce qui a une communication
concernant les ouvriers italiens habitant à Montréal

Sur proposition de M. Lacomme au Rou.
Approuvé par M. Lacomme au Villeneuve. Il est
Résolu De transmettre ledit rapport au Conseil, pour réfé-
rer à la Commission de Législation.

Sur un rapport du Directeur du Bureau Muni-
cipal d'Hygiène, recommandant d'accorder au
Docteur J. Lemire un congé de quelques jours
chaque semaine, durant la saison de la Légion-
tub, et que son salaire ne lui soit payé que pour
les jours où il travaillera au Service de la V. M.

Sur proposition de M. Lacomme au Rou.
Approuvé par M. Lacomme au Villeneuve. Il est
Résolu D'approuver ledite recommandation.

Sur un rapport du Directeur du Bureau Muni-
cipal d'Hygiène, recommandant de payer au docteur
H. B. Cushing, un compte au montant de \$ 15.⁰⁰
pour ses visites de contrôle, occasion de \$ 5.⁰⁰ la
visite, pour vérification des cas de paralysie infantile.

Sur proposition de M. Lacomme au Rou.
Approuvé par M. Lacomme au Villeneuve. Il est
Résolu D'autoriser le paiement du dit compte, à moins le comité
voté pour le contrôle de la paralysie infantile.

Sur un rapport du Directeur du Bureau Muni-
cipal d'Hygiène, transmettant le démission de
M. J. L. Truchette, inspecteur dans le service de
l'Inspection des Aliments

Sur proposition de M. Lacomme au Rou.
Approuvé par M. Lacomme au Villeneuve. Il est
Résolu D'accepter ledite démission, à compter du 6 novem-
bre et de ne pas remplacer cet employé

Sur un rapport du Directeur du Bureau Muni-
cipal d'Hygiène, recommandant de payer à M. de
Monville G. St. Jean, un compte au montant de \$ 5.⁰⁰
pour ses conférences données le 9 octobre dernier.

Sur proposition de M. Lacomme au Rou.
Approuvé par M. Lacomme au Villeneuve. Il est
Résolu D'autoriser le paiement du dit compte, à moins le comité
voté pour la lutte contre la tuberculose et la mortalité
infantile.

Les documents suivants sont remis au Bureau et
déposés aux archives.

Rapport du Service Médical Municipal, pour la deuxième quinzaine d'octobre.

↓ Rapport de l'opération du Service de l'Inspection du Lait, pour le mois d'octobre.

Talban d'assistance du Bureau Municipal d'Hygiène, pour le mois d'octobre.

Soeur un rapport de l'Octave de la Cité, transmettant un projet de contrat, concernant bits. Résolument d'un avis favorable à son sens, dans le globe Wolu-Dans.

Sur proposition de M. LeComte au Rose.

Approuvé par M. LeComte au Villeneuve, il est Résolu Qu'il transmette ledit projet de contrat au Conseil pour qu'il lui donne son approbation, et pour qu'il autorise Son Honneur le Maire et le Sup. de la Cité à le signer.

Soeur un rapport du Surintendant de Police, sur la demande de pension de l'ex-comptable Warren.

Sur proposition de M. LeComte au Rose.

Approuvé par M. LeComte au Villeneuve, il est Résolu D'informer M. Warren conformément au rapport du Surintendant de Police.

Soeur un extrait du procès verbal d'une séance du Conseil, tenue le 6 novembre, 1916, concernant bit, adont survenu lors d'une démonstration dans l'ité de la Cité de Land.

Sur proposition de M. LeComte au Rose.

Approuvé par M. LeComte au Villeneuve, il est Résolu Qu'il dispense le dossier aux archives.

Soeur un rapport du Surintendant de Police recommandant de faire les démarches nécessaires pour acheter immédiatement l'itoffe requise pour la confection de son dessein, signifié par le Département de Police.

Sur proposition de M. LeComte au Rose.

Approuvé par M. LeComte au Villeneuve, il est Résolu De référer au Surintendant de Police et de l'autoriser pour l'achat.

Soeur un rapport du Surintendant de Police, recommandant que les huit comptables, qui ont actuellement le service aux élections à grande échelle, soient employés au service de la Ville, proprement dit, à partir de la date de la fermeture de la navigation.

Sur proposition de M. LeComte au Rose.

Approuvé par M. LeComte au Villeneuve, il est Résolu D'approuver ledit rapport.

Soeur un rapport du Chef de département des Incendies, informant le Bureau qu'il n'est pas possible de faire droit maintenant à une requête de M. St. Laurent, qui demande l'installation d'une boîte d'alarme sur l'avenue Marlboro.

Sur proposition de M. LeComte au Rose.

Approuvé par M. LeComte au Villeneuve, il est Résolu D'informer M. St. Laurent, conformément au rapport du Chef de département des Incendies.

M. J. H. Mac Connell, l'entrepreneur de l'œuvre de filtration, se présente devant le Bureau, au sujet de sa demande de faire venir à Montréal l'ingénieur Fuller, pour faire une inspection du rable technique dans le traitement de l'œuvre de filtration.

Il se dit prêt à payer le montant des frais occasionnés par cette intéressante inspection.

Sur proposition de M. LeComte au Villeneuve.

Approuvé par M. LeComte au Rose, il est Résolu Qu'il se rende à la demande de M. Mac Connell, les honoraires de M. Fuller devant être payés moitié par la Ville, et moitié par M. Mac Connell, le port de la Ville devant être imputé sur le crédit de la Filtration, et le port de M. Mac Connell devant être retenu sur le montant que la Ville sera appelée à lui payer et d'arrêter les conclusions, la sur-évaluation de 8 du courant.

✓ Soumis en rapport du Deputy-Superieur en chef, recommandant de faire voter un credit de \$125,000 pour le mettre en service en general.

Sur proposition de M. LeComte au Villemeur.

Propose par M. LeComte au Rose. Il est résolu que le conseil le vote de ledit somme pour le faire ci-dessus.

La séance a été ajournée à vendredi 6 10 novembre courant à 11 h. A.M.

Gouvernement. M. Martin

Procès verbal d'une séance spéciale du Bureau des Communes.

Tenu le 9 novembre 1916 P.M.

Concernant la question de Travaux.

Sont Présents:

Son Honneur le Maire M. Martin, Pres.
M. LeComte, Rose
Côté,
Villemeur.

Sont aussi présents:

M. Lacombe et M. Leod. Perron et Hutchins.

Le Secrétaire preside à la lecture des minutes.

✓ Après la lecture des minutes, M. J. L. Perron fait quelques remarques au sujet de la propriété de la rue Dickson.

Sur proposition de M. LeComte au Côté,

Approuvé par M. LeComte au Rose, il est

Résolu que la résolution, concernant la rue Dickson, à la page 1334 du livre des minutes, soit amendée quant à la propriété de terrain et.

Il est, en outre

Résolu De demander à la Municipalité de la Ville de Québec de déclarer à la Cité qu'elle en détient elle-même cette partie de la rue Dickson, de la rue West-Danvers au Boulevard Rosemont, ou la rue Lamotte en vue de l'établissement d'un virage double sur ladite rue depuis la rue West-Danvers jusqu'à la rue ci-dessus mentionnée, et que ainsi amendée, la résolution soit adoptée.

M. E. A. Robut entre dans la salle de délibération et prend son siège.

Son Honneur le Maire étant appelé à répondre à

quelqu'un dans son bureau. L'avis son siège
et M. LeComte au Rose est appelé à presider.

Le Bureau continue l'étude de la question des routes.
Sur proposition de M. LeComte au Rose.

Appuyé par M. LeComte au Rose, il est
Résolu que la voie double sur le Boulevard Saint-
Laurent tourné dans une direction nord ouest
à la rue Kelly, jusqu'à la rue Verreille, et le long
de la rue Verreille jusqu'à la rue Mc Duff, jus-
qu'à la rue Poircau et le long de la rue Poir-
cau jusqu'au Boulevard Louis.

Il est, en outre
Résolu que les propriétaires de la rue Kelly, depuis le
Boulevard Saint-Laurent jusqu'à la ligne
ouest du lot 265 soient obligés de céder à la
Cité, sans condition, cette partie de la rue Kelly
pour l'établissement de ladite double voie, et aussi
que les propriétaires de la rue Mc Duff, de la
ligne est du lot 278 jusqu'à la rue Poircau,
s'entendent avec de faire de même, et que les pro-
prietaires de la rue Poircau, de la rue Mc Duff
jusqu'au Boulevard Louis soient obligés de
faire de même.

Sur proposition de M. LeComte au Rose.
Appuyé par M. LeComte au Rose, il est

Résolu que la Compagnie de Tramways soit requise
de prolonger la voie de l'Avenue de Paris im-
médiatement, jusqu'à l'Avenue Atlantique,
ladite extension étant faite sans préjudice
aux droits de la Compagnie, quant aux autres
extensions, et que l'Avocat en Chef de la Cité
soit autorisé à intervenir le projet d'arran-
gement à intervenir, et que le rapport soit fait
au Conseil, en ce qui concerne aussitôt que le pro-
jet d'arrangement sera prêt.

Son Honneur le Maire reprend son siège.

Sur proposition de M. LeComte au Rose,
Appuyé par M. LeComte au Rose, il est

Résolu que la voie simple sur le chemin de Lachine (en
haut) soit prolongée le long de l'Avenue Groulx
dans une direction nord, jusqu'à l'Avenue
Western, et de là dans une direction ouest le
long de l'Avenue Western jusqu'à l'Avenue
Chiffon.

M. LeComte au Rose laisse son siège et se retire
après quelques instants.

Son Honneur le Maire laisse son siège, et M. Le
Comte au Rose est appelé à presider.

Sur proposition de M. LeComte au Rose,
Appuyé par M. LeComte au Rose, il est

Résolu que les corps publics de Montréal, comprenant le
Board of Trade, la Chambre de Commerce, le
Conseil de Montréal et de Travail, et l'Asso-
ciation des Manufacturiers Canadiens soient in-
vités à faire partie d'une députation de la Cité de
Montréal pour entretenir le Gouvernement, en vue
d'obtenir une aide financière pour la construc-
tion de deux tunnels, afin de faciliter la circula-
tion gratuite à travers le Canal Lachine, le date
de l'entrevue devant être fixé ultérieurement, aussitôt
que le date aura été fixé avec le Gouvernement.

L'Avocat en Chef de la Ville attire l'attention du Bu-
reau sur un article du journal Le Devoir, en date
du 4 novembre 1916, intitulé la question des Tram-
ways, contenant quelques suggestions au sujet des
travaux de tramways dans le quartier des affaires.

Résolu de référer à l'Ingénieur des Chemins de Fer pour
rapport.

M. LeComte au Rose suggère de demander à la
Compagnie de remettre le schedule de ses routes
régulières, et à quel genre de matériel de la Com-
pagnie s'engage.

La séance est ajournée mardi 14 novembre.
à 3 heures P.M.

Gouvernement. In mailing

Procès verbal des séances du Bureau de Commerce

Tenu le 10 novembre 1916. A.M.

Présents.

Son Honneur le Maire M. Maclure, Prés.
M. le Comissaire Roux
Côté.

Le Secrétaire procède à la lecture du minutes, au
cours de laquelle M. le Comissaire Villeneuve,
(page 250) prend son siège.

Les minutes sont approuvées telles que lues.

Soumis de rapport de l'ingénieur Supérieur
de la Ville, recommandant d'accorder à la
Montreal Light Heat & Power et à la Mont-
real Public Service Corporation, la permis-
sion de servir les poteaux, sur les rues Beau-
harnois, Messier, Marguith, Pacifique et
Châteaubault.

Sur proposition de M. le Comissaire Côté.

Approuvé par M. le Comissaire Villeneuve, il est
Résolu Qu'il soit fait rapport au Conseil, en conséquence.

Sur proposition de M. le Comissaire Côté.

Approuvé par M. le Comissaire Villeneuve, il est
Résolu Qu'il soit fait au Conseil, recommandant
que la Compagnie de Tramways soit autorisée
à prolonger immédiatement sa voie de l'avenue
du Parc, jusqu'à l'avenue Atlantique, ladite
extension étant faite sans préjudice aux droits
de ladite Compagnie.

Soumis deux cercles de mandats, un pour
le Contrôleur et un pour le Secrétaire de la Ville, aux montants
respectifs de \$ 5,068.⁰⁰ 79,573.⁷⁵, sur quoi l'avis est
Sur proposition de M. le Comissaire Villeneuve.

Approuvé par M. le Comissaire Côté, il est
Résolu Qu'il soit autorisé le paiement

✓ Soumis un rapport du Surintendant du département des Privilèges, sur une question soulevée par le Surintendant de Police au sujet de certains vendeurs stationnant au bord du river.

Sur proposition de M. LeComte au Vieux-Québec. Approuvé par M. LeComte au Vieux-Québec. Résolu De transmettre copie dudit rapport au Surintendant de Police.

✓ Soumis un rapport de Trévoux de la Cité sur une demande d'exemption de taxes de M. J. H. Grant pour une propriété située au No 55 de la rue Saint-Denis.

Sur proposition de M. LeComte au Vieux-Québec. Approuvé par M. LeComte au Vieux-Québec. Résolu De demander au Trévoux qui a donné instruction de ne pas collecter de taxes sur ladite propriété pour les années 1914 et 1915.

✓ Soumis un rapport du Secrétaire du département des Reclamations, en réponse à une demande de renseignements du Conseil concernant le règlement de certaines réclamations.

Sur proposition de M. LeComte au Vieux-Québec. Approuvé par M. LeComte au Vieux-Québec. Résolu De transmettre ledit rapport au Conseil.

✓ Soumis un rapport du Surintendant du département des Privilèges, en réponse à une demande d'augmentation de traitement de M. M. Renaud, employé comme inspecteur dans ledit département.

Sur proposition de M. LeComte au Vieux-Québec. Approuvé par M. LeComte au Vieux-Québec. Résolu De approuver ledit rapport, et d'informer M. Renaud que le Bureau des Commisaires ne juge pas à propos de faire droit à sa demande cette année.

✓ Soumis un rapport du département en lui transmettant

un compte de l'Arrest-Consultant, M. Atwater, au montant de \$ 22. pour dépenses de voyage et autres dépenses à Ottawa, alors qu'il s'agissait de la loi Suprême, dans le cas de Pissalbon contre la Cité.

Sur proposition de M. LeComte au Vieux-Québec. Approuvé par M. LeComte au Vieux-Québec. Résolu De payer le paiement dudit compte, à moins le Fonds de Réserve.

✓ Son Honneur le Maire, en sa séance, pour quelque instant, et M. LeComte au Vieux-Québec le remplacer à la présidence.

✓ Soumis un rapport du Surintendant du Département des Impôts, recommandant de faire voter en ce dit \$ 25.00 pour la réparation de régnettes.

Sur proposition de M. LeComte au Vieux-Québec. Approuvé par M. LeComte au Vieux-Québec. Résolu De recommander au Conseil le vote de ladite somme, pour le faire ci-dessus.

✓ Soumis un rapport du Surintendant du département des Privilèges, sur une demande de la Compagnie Holt, Ruffey, pour le privilège de continuer un pont, au-dessus d'une rue située en arrière du No. 399 de la rue Sainte-Catherine Ouest.

Sur proposition de M. LeComte au Vieux-Québec. Approuvé par M. LeComte au Vieux-Québec. Résolu De informer ladite Compagnie que la Ville n'a pas de privilège à accorder, en ce qui concerne cette demande, vu que la rue en question est une propriété privée, et que la question doit être réglée entre ladite Compagnie et les propriétaires voisins.

Il est, en outre Résolu De référer à l'Architecte de la Ville, pour rapport, la demande de permis de construction faite par ladite Compagnie.

Donner un rapport de l'ingénieur Surintendant de la Voie, transmettant un extrait de son rapport de la pose d'une couche d'asphalte, sur le passage en bloc de route sur la rue Chad. vers l'Est du Canal Lachine et les rues du Grand Parc

Sur proposition de M. LeComte au C. C. Appuyé par M. LeComte au C. C. Résolu Que le commandeur au Conseil le vote d'une somme de \$ 10,530.⁰⁰ pour la fin de ce service.

Donner un extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil tenu le 16 octobre 1916 à l'effet de republier un rapport de l'ingénieur sur le rapport de l'ingénieur sur le vote d'un crédit additionnel de \$ 3,106.⁰⁰ pour l'équipement de l'Académie Papineau.

Sur proposition de M. LeComte au C. C. Appuyé par M. LeComte au C. C. Résolu Que le Conseil le rapport fait au Conseil, en date du 15 septembre 1916, concernant la construction de l'équipement de l'Académie Papineau, pour les raisons mentionnées dans le rapport de l'ingénieur en chef, en date du 5 novembre 1916.

Donner un rapport de l'ingénieur Surintendant de la Voie, sur l'état de route de M. J. Haugov, employé comme balayeur dans le département de la Voie.

Sur proposition de M. LeComte au C. C. Appuyé par M. LeComte au C. C. Résolu Que l'inspecteur au département des Reclamations.

Donner un rapport de l'ingénieur Surintendant de la Voie, transmettant un extrait de son rapport de la construction d'une trottoir en ciment, sur le Boulevard Saint-Laurent, vers l'Est de l'Abbaye.

Sur proposition de M. LeComte au C. C. Appuyé par M. LeComte au C. C. Résolu Que le commandeur au Conseil le vote d'une

somme de \$ 465.⁰⁰ pour la fin de ce service.

Donner un rapport de l'ingénieur Surintendant de la Voie, transmettant un extrait de son rapport de l'inspection de la rue Hampton et pont de l'Ass. Notre-Dame de Grâce, à 500 pieds vers l'Est.

Sur proposition de M. LeComte au C. C. Appuyé par M. LeComte au C. C. Résolu Que le commandeur au Conseil le vote d'une somme de \$ 462 pour la fin de ce service.

Donner un rapport de l'ingénieur en chef, concernant la réparation de l'équipement constant par M. M. Liguier, Laurier, et les autres dans le Boulevard St. Laurent, au nord du Chemin Greenway.

Sur proposition de M. LeComte au C. C. Appuyé par M. LeComte au C. C. Résolu Que de donner instruction au département en lui de prendre les mesures qui il jugera à propos de prendre pour forcer les entrepreneurs à réparer l'équipement constant dans le Boulevard St. Laurent au nord du Chemin Greenway.

Donner un rapport de l'ingénieur en chef, en réponse à une communication de la Compagnie Imperial Oil, concernant les devoirs relatifs à la demande de communication pour la fourniture de l'asphalte.

Sur proposition de M. LeComte au C. C. Appuyé par M. LeComte au C. C. Résolu Que d'informer la Compagnie Imperial Oil, conformément àudit rapport.

Donner une communication de M. M. Partin & Partin, avocats, au sujet de l'engagement de l'œuvre de M. Weston, comme un public.

Sur proposition de M. LeComte au C. C. Appuyé par M. LeComte au C. C. Résolu Que l'inspecteur de l'ingénieur Surintendant de la Voie, pour rapport.

✓ Soumis une communication de M. Ernest Hess demandant l'autorisation de placer en bord de ruelle annonce sur le square Philippe.

✓ Sur proposition de M. LeComte au C. Est.

Approuvé par M. LeComte au C. Est. il est Résolu De lui faire au Surintendant des Passes, pour rapport.

✓ Soumis un rapport du Surintendant de la portance de la Civilize, recommandant de permettre à Dame Ellen O. Sullivan de

✓ garder en place un marquis en avant fixe, au-dessus de la t. et de la rue Droche.

✓ Cuyet, en face de sa propriété No 274.

✓ Sur proposition de M. LeComte au C. Est. il est Résolu De lui commander au Conseil l'octroi de permis demandé.

✓ Soumis une communication de M. Louis D. Caron, demandant d'être relevé de sa suspension.

✓ Sur proposition de M. LeComte au C. Est.

Approuvé par M. LeComte au C. Est. il est Résolu De lui faire au C. Est. pour rapport.

✓ Son Honneur le M. C. reprend son siège.

✓ Soumis un rapport de M. J. J. de la C. Est. et commandant de nommer M. M. Abner Peck et

✓ M. J. J. Quinn, percepteur extérieur de taxe, Reviser de la Cour de Recorde.

✓ Sur proposition de M. LeComte au C. Est. il est Résolu De recommander au Conseil d'autoriser son

Honneur le Reviser à nommer les percepteurs ci-dessus mentionnés Reviser de la Cour de Recorde.

✓ Sur proposition de M. LeComte au C. Est. il est Résolu De lui faire au C. Est. pour rapport.

Approuvé par M. LeComte au C. Est. il est Résolu De lui faire au C. Est. pour rapport.

Voie (Dir. Ouest) 106

Aqueduc 635.

Voie (Dir. Nord) 346.

Équité " Ouest) 122.

Voie " Est 162.

Bureau de Comm. 3.

Truffes de la C. Est 1

Interpellation

✓ M. LeComte au C. Est. fait l'interpellation au chef de la C. Est. d'informer le Bureau s'il a vu, au sujet de la rue 3-4 et 5 de l'équité - collecteur de M. G. D. de la C. Est. par les ingénieurs experts qui ont été chargés de ce travail dans le cas de section 1 et 2 du même équit - collecteur.

✓ Soumis une communication de mademoiselle L. H. Yeoman, sollicitant un permis.

✓ Sur proposition de M. LeComte au C. Est.

Approuvé par M. LeComte au C. Est. il est Résolu De lui faire au C. Est. pour rapport.

✓ Soumis une communication de M. Ed. L. L. L. demandant le paiement d'une partie de terrain situés sur le Boulevard Saint Laurent.

✓ Sur proposition de M. LeComte au C. Est.

Approuvé par M. LeComte au C. Est. il est Résolu De lui faire au C. Est. pour rapport.

✓ M. LeComte au C. Est. reprend son siège.

✓ M. E. P. P. se présente devant le Bureau au sujet de l'ouverture de la rue Le Roy.

✓ Sur proposition de M. LeComte au C. Est.

Approuvé par M. LeComte au C. Est. il est Résolu De lui demander au Président du Bureau de la C. Est. matière de faire rapport sur l'ouverture de terrain à acquiescer et sur le coût de cette opération et de demander aux intéressés de faire un offre au

car on la Ville jugerait à propos de faire cette expropriation

M. Lacomme au Cte reprend son siège.

Sur communication de M. l'archevêque Eli demandant de terminer les travaux de l'église de la Ville Emard.

Sur proposition de M. Lacomme au Cte, Approuvé par M. Lacomme au Villeneuve, il est Résolu De lui verser à l'ingénieur en chef pour rapport d'urgence.

Sur proposition de M. Lacomme au Cte, Approuvé par M. Lacomme au Villeneuve, il est Résolu De demander au département en Loi de faire rapport sur le contrat de la Fir. Prof. Combed et son Co.

M. l'Avocat Lacane se présente devant le Bureau au sujet de l'équité contenue dans la nullité de Christophe, entre les mes. Moau. Am. et Dubouché.

Sur proposition de M. Lacomme au Cte, Approuvé par M. Lacomme au Cte. Ron, il est Résolu De lui verser à l'ingénieur en chef au département en Loi, et au Président du Bureau de l'Entretien, pour rapport détaillé d'urgence et de donner instructions à l'ingénieur en chef de préparer une copie de son rapport de nullité de cette nullité, de la pose d'un bouchon, de dégrat et de la mener au bon état de l'achete nullité.

Sur Honneur le Moau étant appelé chez lui, laisse son siège, et est remplacé à la présidence par M. Lacomme au Ron.

M. l'Avocat Saint-Pierre et M. Dupres et Léonard sont présents devant le Bureau, au sujet de l'acquisition de la rue Gauthier et offrent de vendre leur propriété, à raison de \$ 2. le pied. Considération remise à la commission d'après...

M. l'Avocat Saint-Pierre offre de vendre à la Ville à raison de \$ 2. le pied, sa propriété, pour l'ouverture de la rue Sherbrooke lot No. 1250.

Considération d'urgence.

Sur communication de l'Architecte de la Ville, au sujet de la demande de la Compagnie Victor Roy, Sol. Courtois Co. Ltd pour autorisation d'installer un moteur à destination de la force de 25 chevaux vapeur, sur la propriété No. 1155 rue St. Christophe No. 12 sud. 42 quartier Saint-Jean Baptiste.

Sur proposition de M. Lacomme au Cte, Approuvé par M. Lacomme au Villeneuve, il est Résolu De accorder le permis demandé.

Sur proposition de M. Lacomme au Villeneuve, Approuvé par M. Lacomme au Cte, il est Résolu Que la résolution du 5 novembre courant, à l'effet d'autoriser le Surintendant de l'Asph. et de l'Ent. à acheter 500 tonnes de sable, soit amendé en y remplaçant le chiffre 500 par celui de 1,500.

M. Lapierre se présente devant le Bureau au sujet de son offre de rente de terrain pour l'expropriation de Chemin de la Saxe. Considération d'urgence.

M. Lacomme au Villeneuve fait quelques remarques au sujet d'un article paru dans le Journal Le Star concernant le Budget et dont la teneur est attribuée à M. Lacomme au Ron.

M. Lacomme au Ron répond à ces remarques au cours desquelles M. Lacomme au Villeneuve soumet l'interprétation suivante:

M. Lacomme au Villeneuve demande au Contrôleur et Auditeur de la Cte, si les noms des Docteurs Browne et Millier ont été retranchés du budget de 1917, avec prière au Contrôleur de soumettre son rapport, lundi le 13 du courant.

Le Bureau de communication a été communiqué au
 Bureau, renvoyé au Bureau de la résolution
 de sympathie adoptée le 6 courant.
 Sur proposition de M. LeComte au côté,
 Approuvé par M. LeComte au Villeneuve, il est
 Résolu de déposer aux archives.

Les réunions sont ajournées à 3³⁰ He. P.M. ce jour.

Gouvernement, M. Machuy

Bureau central d'un Bureau de Bureau de Communication

Le 10 novembre 1916

Présente,

Le Maire M. Martini, Sec.
 M. LeComte au côté
 M. Villeneuve

Le Bureau de l'annuaire des employés du
 Bureau de Estimation, pour le mois d'octobre.
 Déposé aux archives

M. L. D. Des Bois, avocat, et M. L'Ex-échevin
 Dequin se présentent devant le Bureau, au sujet
 de l'expropriation du Boulevard Decaire, laquelle
 expropriation constitue bien une obligation de la
 loi d'annexion de Notre-Dame de Grâce.

Elle soumettent une offre de la Montan Light-
 Co. de rendre à la Ville une terre de terrain situés
 sur le Boulevard Decaire, entre la 6^{me} et la 9^{me}
 rue Avenue, d'une superficie approximative de
 97,524 pieds, au prix de \$ 0.42 1/2 le pied.

Sur proposition de M. LeComte au Villeneuve,
 Approuvé par M. LeComte au Villeneuve, il est

Résolu d'accepter l'offre de la Montan Light-
 Co. au prix de \$ 0.42 1/2 le pied, et de faire rapport au
 Conseil, en conséquence, à la condition additionnelle
 que ladite compagnie retire son action contre la Ville,
 sans frais contre cette dernière, et que elle s'engage
 de plan à un peu épurer le passage de ladite terre, tant
 que la Ville de ladite terre, tant que la Ville ne sera pas
 en état de le faire.

Le Bureau a offert de M. Philbin Lapierre, de rendre à
 la Ville, pour l'allongement du Chemin de la Savane
 sur Saint-Jean Baptiste, un terrain mesurant
 17,220 pieds carrés contenu dans le bornage précédent
 remis à son estimation, par le lot No. 99 G. d'après

extrémité par le lot No. 98, d'un côté, par le résidu
du dit lot No. 98, le tout tel que désigné sur le
plan proposé par J. P. Libeau, arpenteur-géomètre,
en date du 10 décembre 1912, et c. au plus
de 0.40^e le pied carré.

Sur proposition de M. le Commissaire Villeneuve.
Approuvé par M. le Commissaire Ross, il est
Résolu De recommander au Conseil l'acceptation de
la dite offre.

Sur proposition de M. le Commissaire Villeneuve.
Approuvé par M. le Commissaire Ross, il est
Résolu Que le Trésorier de la Cité reconstruite
ait été autorisé d'accorder un délai d'un an
à la compagnie Mutual Trust, pour le paye-
ment de l'arriéré échû sur la balance que
cette compagnie doit à la Ville, pour un terrain
acheté par elle sur le Boulevard Saint-Laurent
et que les résolutions du Bureau en date du
8 novembre 1916, soit amendées en conséquence.

Sur un rapport du Surintendant des A-
chats et de Vente, en réponse à une interpellation
de M. le Citoyen Lemaire, au sujet de
l'achat de pneus.

Sur proposition de M. le Commissaire Villeneuve.
Approuvé par M. le Commissaire Côté, il est
Résolu De transmettre ledit rapport au Conseil.

Sur un rapport du Département en Loi,
recommandant que la Cité confère jugement
pour une somme de \$ 150.⁰⁰ et le frais d'une
acte de cette classe, dans la cause de Eugène
Sullivan, contre la Cité, pour fausse acceptation.

Sur proposition de M. le Commissaire Villeneuve.
Approuvé par M. le Commissaire Côté, il est
Résolu Que dans la cause portant le No. 4912 de la Cour
de la Cour Supérieure, pour le District de Montréal
dans laquelle Eugène Sullivan est demandeur
et la Cité de Montréal, défendeur, la dite Cité
de Montréal défendeur, confère jugement, pour la

somme de \$ 150.⁰⁰ avec intérêt, à compter de
l'assignation, et le frais d'une acte de cette classe.

Sur un rapport du Département en Loi, en réponse
à une communication de M. le Notaire Masse dans
concernant la cession par la Ville de terrain aban-
donné à la rue, située entre la rue Comte et la
rue du Pacifique.

Sur proposition de M. le Commissaire Villeneuve.
Approuvé par M. le Commissaire Côté, il est
Résolu D'approuver le rapport du Département en Loi, et de
former M. le Notaire Masson qui la Cité n'a pu
par à propos de donner suite à ses deux ans.

M. l'Avocat G. Saint-Pierre et M. le Notaire
Duprasse se présentent devant le Bureau, au su-
jet de l'ouverture de la rue Gauthier, entre les rues
Champlain et Parthenais.

Le Président du Bureau des Estimations est ap-
pelé devant le Bureau et est prié de réviser
depuis quand la rue Gauthier, à partir de la proprié-
té de la succession Saint-Pierre, jusqu'à la rue
Parthenais, est ouverte au public.
L'étendue de cette question est différée à une séance
ultérieure.

Sur proposition de M. le Commissaire Villeneuve.
Approuvé par M. le Commissaire Côté, il est
Résolu Que le Secrétaire du Bureau des Commissions
ait été prié de remettre à M. Brodeur, un ami du
Bureau de Higgins, ainsi qu'une enveloppe et une
requête du dit Brodeur et autres, annexes au
dossier portant le No. 33631.

M. l'Avocat G. Saint-Pierre, expose devant le Bu-
reau une offre de la succession Saint-Pierre à
l'effet de vendre à la Ville pour le feu de l'ou-
vert de la rue Sherbrooke, le lot No. 1250 situé au coin
des rues Champlain et Sherbrooke, au plus de 2^e le
pied.
Il s'engage à obtenir des options pour la vente de terrain

dernier lot, lequel pour compléter l'ouverture de
la rue Sherbrooke, entre les rues Delormier et
Sullivan
considération différé.

M. LeComte pour laire son siège, et
revient après quelques instants

Le Bureau prend ensuite en considération
la réclamation de la Commission Scolaire de Hoch-
elaga, et des autres propositions dont les terrains
auraient été affectés par le changement de niveau
de certains rues dans le quartier Hochelaga.

L'étude de ces réclamations est différée à ven-
credi, le 15 du courant, à 8 He. P. M. et le Secré-
taire est prié de demander à l'Avocat en Chef,
au Contrôleur et Auditeur et au Président du
Bureau de Exécution d'être présents à cette
assemblée.

La séance est reprise à samedi, le 11 courant
à 11 he. A. M.

Adjournement In malum

Bureau du Conseil Municipal de la Ville de Montréal
Séance le 11 novembre 1916, à 11 h.

Présente

M. M. LeComte, Côté,
Roué,
Villeneuve

Sont aussi présente,
M. M. Tardif et Proulx

En l'absence de Son Honneur le Maire,
M. LeComte, Villeneuve, est appelé à présider.

La lecture du procès-verbal est suspendue.

Il est présenté un rapport du département en laire sur la
demande de M. J. Lévesque, de ne faire rembourser
une partie du montant que il aurait payé pour
la construction d'un égout sur la rue Pastorel
sur proposition de M. LeComte, Côté.

Appuyé par M. LeComte, Côté, il est
Résolu D. L'ordonner M. Lévesque que sa demande ne peut pas
être accordée, avant que la loi 6 Geo. V chap. 44,
section 30, soit amendée à la Législature, et de
faire rapport au Conseil, recourant au droit de proposer
un amendement, en conséquence.

Il est présenté deux séries de mandats, vérifiés par le
Contrôleur et Auditeur de la Ville, aux montants respec-
tifs de \$ 1428.¹³ et \$ 1845.⁶⁹ sur proposition de M. LeComte, Côté.

Appuyé par M. LeComte, Côté, il est
Résolu D. d'autoriser le paiement.

M. L'Échevin Turgeon introduit une délégation qui
demande, pour le Protestant Relief Association,
une augmentation de subvention, pour l'année 1917.
Sur proposition de M. LeComte, Côté,
Appuyé par M. LeComte, Côté, il est

Resolu De referer cette demande au Directeur de l'Assis-
tance Municipale pour rapport d'urgence.

Sur proposition de M. LeComte au C. de la Cite.
Approuve par M. LeComte au C. de la Cite.

Resolu Que le nom de M. Horace Maher soit remis
sur la liste du Bureau de Travaux, dans le
Budget de 1917, avec son salaire actuel.

Sur un rapport du Superintendent du Police
et des Routes, au sujet de certains employés de
son département.

Dépose sur la table pour considération, lors
de l'étude du Budget.

Le Bureau procède à l'étude de la question
de Fonds de Pension.

Sur Honneur le M. O'Connell prend son siège, et ad-
venant vide; M. LeComte au C. de la Cite lance
son siège.

Après l'apanage, la question reste sans considéra-
tion.

Sur un document concernant la proposition
de la Montreal City Land Co. à l'effet de vendre
à la Cite les rues situées en arrière d'un
plan préparé par l'ingénieur de la Cite, en
date du 9 novembre, 1916, au prix de \$ 60,000.

Attendu que la Montreal City Land, dans son
lettre en date du 30 juillet 1915, a offert de céder
à la Cite, les rues situées en arrière d'un
plan préparé par l'ingénieur de la Cite, en
date du 9 novembre 1916, pour
la somme de \$ 60,000.

Attendu que la Montreal City Land a communiqué
sa proposition dans d'autres communications
en date du 5 décembre 1915, 12 décembre 1915, 17
avril 1916, 13 juillet 1916, et 27 juillet 1916.

Attendu que le prix demandé pour les rues en question
représente moins que le valeur des travaux mu-
nicipaux que l'édite compagnie a fait exécuter
sur ces rues et que la Cite est obligé, de par
les termes de l'Acte de la Compagnie de la Montreal
de faire l'acquisition d'une partie de ces rues
savoir: des rues Boyer et Sherbrooke.

Attendu que la Cite en faisant l'acquisition, par
expropriation, des portions de rues de ces
rues Boyer et Sherbrooke devra déboursé une
somme de \$ 60,000.

Attendu en conséquence qu'il est de l'intérêt
de la Cite d'accepter la proposition de la Mont-
real City Land Co.

Sur proposition de M. LeComte au C. de la Cite.
Approuve par M. LeComte au C. de la Cite.

Resolu 1° De rescinder la résolution des 34 et 30 octobre
2° D'approuver et recommander au Conseil d'approu-
ver le plan préparé par l'ingénieur de la Cite

3° De recommander au Conseil d'accepter la pro-
position ci-dessus de la Montreal City Land Co.
de faire l'acquisition des parties de rues ci-dessus
au prix de \$ 60,000. et d'autoriser son Honneur
le M. O'Connell, à signer le contrat, à intervenir, lequel
contrat devra spécifier que la Cite deviendra
propriétaire de tous les travaux municipaux
exécutés dans ces rues.

4° De recommander au Conseil de recommander à la
Legislature pour en obtenir le pouvoir de charger
des propriétaires voisins de ces rues vendues par
la Montreal City Land Co. le prix des travaux
qui ont été exécutés par l'édite Compagnie, de la
même façon que des travaux de même nature sont
chargés aux propriétaires quand ils sont exécutés
par la Cite sous la disposition des règlements ac-
tuels.

5° De recommander au Conseil de prendre la Cite
somme de \$ 60,000. - à même le crédit voté pour la
dépense en cause de Ville Envered et que la

résolution du 26 octobre 1915, votant ce qui est
sont modifiés en conséquence.

Sur proposition de M. LeCommissaire Villeneuve.
Approuvé par M. LeCommissaire Côté, il est
Résolu Que le Conseil de ville verse une
somme de \$ 375.⁰⁰ pour rembourser au Trésorier
de la Ville le montant qu'il a payé à M.
Kibut, pour son salaire de mois de novembre
1915.

La séance est ajournée à 8 He P.M. ce jour,
pour l'étude du Budget

Ajournement. M. Macdonald

Procès verbal d'une séance du Bureau de Commerce

Tenu le 11 novembre 1916 à
8 He P.M.

Présente

Son Honneur le Maire M. Martin, Pré.
M. LeCommissaire Côté,
Rou.
Villeneuve.

Le Bureau prend en l'étude du Budget, pour
l'exercice 1917

Après l'étude du dernier item du budget,
les résolutions suivantes sont adoptées

Sur proposition de M. LeCommissaire Côté,
Approuvé par M. LeCommissaire Rou, il est
Résolu Que M. F. Leblond, J. Guerin, et J. L. Guillaumet
soient mis à leur retraite, que M. R. Blais
soit maintenu au Budget de 1917, comme l'un
des continuateurs de la Division Wood, à son salaire
actuel, et que M. J. E. Lefebvre, commis au
département de l'Aqueduc, qui a été nommé dans
la préparation du budget, soit porté au Budget
de 1917, à son salaire actuel, et que le montant
de \$ 2,000. mis au Budget de 1917, pour son
ingénieur en charge du département Godin qui
est retiré.

Sur une communication de M. LeCommissaire
Villeneuve suggérant certains changements dans le
Bureau de Finances et dans le département des
Achèts et de Vente.

Répondu sur la table pour considération ultérieure.

Sur proposition de M. LeCommissaire Côté,
Approuvé par M. LeCommissaire Villeneuve il est
Résolu Que les salaires de Mademoiselle E. Laperrière, re-
portant de son Honneur le Maire sont portés à \$ 1200.

au budget de 1917.

Son Honneur le Maire lauréat en régie, et M. le Comissaire aux Villenues ont appelé la présidence.

✓ Sur proposition de M. le Comissaire aux Cotes, Appuyé par M. le Comissaire aux Pous, il est Résolu Que M. Alphonse Monjeau, comme au Bureau de Comissaires soit promu, à la position de secrétaire de M. le Comissaire aux Cotes, au salaire de \$ 1,200. par année, au budget de 1917.

✓ Sur proposition de M. le Comissaire aux Cotes, Appuyé par M. le Comissaire aux Pous, il est Résolu Que le Budget, pour l'exercice 1917, tel qu'il est étudié par le Bureau de Comissaires et vérifié par le Contrôleur et l'Auditeur de la Cote, et dont copie certifiée est annexé au rapport au Conseil, soit approuvé, avec les amendements autorisés par résolutions du Bureau et qu'il soit transmis au Conseil pour approbation.

La séance régulière de Bureau est gérée à l'ordre, le 13 du courant à 11 h. A. M.

- un renvoi en marge. bon -
Agournement. m. m. m.

Procès verbal d'une séance du Bureau de Comissaires

Tenu le 13 novembre 1916. A. M.

Présents

Son Honneur le Maire M. Martin, Pres.
M. le Comissaire Rose,
Amey
Cote.

Le Secrétaire procède à la lecture des minutes, aucune de laquelle, M. le Comissaire Villeneuve (page 560) prend son siège.

Les minutes sont approuvées, telles qu'elles.

Sont lus une lettre de M. S. Dugas, sollicitant un emploi.

✓ Sur proposition de M. le Comissaire aux Cotes, Appuyé par M. le Comissaire aux Amey, il est Résolu De disposer aux archives.

Sont lus un rapport du Directeur de l'Administration Municipale, demandant l'autorisation de prendre devant le Com. de Recours, des procédures contre les personnes responsables, pour le frais d'entretiens de Léa Blanche Comissaire, à l'Arche St. Jean de Dieu.

✓ Sur proposition de M. le Comissaire aux Cotes, Appuyé par M. le Comissaire aux Amey, il est Résolu D'accorder l'autorisation demandée.

Sont lus un rapport de Son Honneur le Maire, transmettant un rapport au Directeur de l'Administration Municipale, au sujet de l'engagement de tous les employés requis, pour les travaux de la Cote, et suggérant que l'engagement de ces employés devrait être fait par le Bureau des Pous.
✓ Sur proposition de M. le Comissaire aux Cotes, Appuyé par M. le Comissaire aux Amey, il est

Resolu De transmettre copie dudit rapport a chacun des Membres du Bureau

✓ Soumis une communication de M. P. G. McKen
gerant de la Compagnie de telegraphe Bell
demandant l'autorisation d'installer des postes
sur la rue Lascelles

Sur proposition de M. LeComte
Approuve par M. LeComte

Resolu De lui faire le Ingenieur en Chef pour rapport

✓ Soumis un rapport du Directeur de l'Assistance
et Municipale recommandant le paiement
d'une somme de \$ 1672.⁴¹ au Conseil du Comte
de Hochelaga, representant certains sommes
due au Gouvernement, par certains municipi-
alites maintenant annexes a Montreal,
faisant autrefois partie du Conseil du comte
de Hochelaga pour frais d'alienation de terres
diliguantes et d'enfants non tutelés

Sur proposition de M. LeComte
Approuve par M. LeComte

Resolu D'autoriser le paiement de ladite somme

✓ Soumis un rapport du Directeur de l'Assistance
et Municipale, demandant l'autorisation
de prendre, devant la Cour du Recorder, des
prejudices contre les personnes responsables
pour le frais d'entretien de l'enfant
Levin Derome

Sur proposition de M. LeComte
Approuve par M. LeComte

Resolu D'accorder l'autorisation demandée

✓ Soumis des mandats, verifiés par le Contrôleur et
Auditeur de la Cité, au montant total de \$ 5,787.²⁵
suivant liste certifiée

Sur proposition de M. LeComte
Approuve par M. LeComte

Resolu D'acquiescer au paiement

✓ Son Honneur le Maire fait quelques remarques au
sujet du contrat de la rue

✓ Sur proposition de M. LeComte
Approuve par M. LeComte
Resolu D'autoriser le Secrétaire a telegraphier au Greffier
du Conseil Privé a Ottawa, afin d'obtenir im-
mediatement copie de l'Ordre en Conseil, de la
semaine derniere, au sujet du contrat de la rue

M. LeComte Cote l'aure son siege

✓ M. L'ichon Blumenthal se presente devant le
Bureau avec une deligation de marchands de
second main, qui protestent contre l'augmenta-
tion de la taxe qu'ils paient a la Ville

✓ Ils sont informés que le quetier est devant la
Commune de Legislatifs

✓ M. L'ichon Lafortune se presente devant le Bureau,
avec une deligation de proprietaires du qu-
Hochelaga, au sujet du changement de niveau de
certaines rues de dit quartier

✓ Quelques uns des delgues adressent la parole, et apres
qu'on a fini: Ils sont invites a être présents a la se-
ance du Bureau qui sera tenue mercredi, le
15 du courant a 5 He P. M.

✓ Soumis un rapport du Surintendant de Edifice
Municipaux au sujet du contrat, entre le Gu-
vernement Provincial et la Cité de Montreal, pour
l'etablissement de la Cour Juvenile et de la Maison
de detention

Sur proposition de M. LeComte
Approuve par M. LeComte

Resolu De lui faire au Directeur de l'Assistance Municipale
pour rapport d'urgence

✓ Une deligation est presente devant le Bureau au
sujet de la reclamations de la Commune de la
de Hochelaga

M. LeCommissaire Côté reprend son siège

Après la lecture de la discussion de cette question, le Bureau se transporte dans le Cabinet du Son Honneur le Maire, pour recevoir la soumission pour l'emprunt de \$ 3,500,000.

Les soumissions suivantes sont ouvertes, par les représentants de la Banque de Montréal en présence de parties intéressées, savoir:

Harr. Forbes, les }
and Brown Bros } jointly 97,123

Yes. A. Stinson & Co. Toronto 96.45

P. M. Grant & Co. New York 96.52

Ch. Meredith, les Ltd Montréal }
Wm. A. Reed, les New York } jointly 97.22
Dominion Securities Corp. Montréal

Wood Gundy, les Toronto, }
National City les New York } jointly 97.77
Monty Bros New York

Les soumissions ci-dessus sont reçues au Trésorier de la Cité, pour rapport d'urgence.

Le Bureau revient à la Salle de délibération à l'exception de M. Côté et Amey.

Seigneur un rapport de l'ingénieur en Chef sur la requête de la Paternité Mfg. Co. pour permission d'installer une voie de garage le long du Chemin des Carrières et de la rue St André, depuis la voie du Pacifique Canadien.

Sur proposition de M. LeCommissaire Villeneuve.

Approuvé par M. LeCommissaire Ross il est Résolu De recommander au Conseil l'octroi de permission demandée aux conditions ordinaires, et à la condition en outre, que la Ville aura le droit de révoquer

Résolu

le dit permis sur un avis de 30 jours.

M. LeCommissaire Amey prend son siège.

Son Honneur le Maire étant appelé chez lui laisse son siège, et est remplacé par M. LeCommissaire Ross.

Seigneur un rapport de l'Architecte Payette, déclarant ne pouvoir s'opposer à la demande de la Compagnie de Téléphone Bell, pour permis d'installer des poteaux, sur Montréal.

Sur proposition de M. LeCommissaire Amey.

Approuvé par M. LeCommissaire Villeneuve, il est Résolu De recommander au Conseil l'octroi de permis demandés.

Résolu

Seigneur un rapport du Surintendant de L'Emploi, sur et de la Papeterie, suggérant de demander des soumissions pour l'impression du Bulletin Municipal, pour un période de trois années.

Sur proposition de M. LeCommissaire Amey.

Approuvé par M. LeCommissaire Villeneuve, il est Résolu D'approuver ladite recommandation.

Résolu

Seigneur le rapport de département en Loi, recommandant le règlement de certaines réclamations, pour la livraison de terrain, dont le ville Saint-Louis a été emparé pour l'élargissement du Boulevard Saint-Laurant.

Sur proposition de M. LeCommissaire Villeneuve.

Approuvé par M. LeCommissaire Amey, il est Résolu De recommander au Conseil le règlement des dites réclamations, comme suit, savoir:

Résolu

A. Baron	125 pieds à \$ 1.20	\$ 150.00
	Antériorité depuis 7 ans à 5%	52.50
	remboursement de Taxes	11.00
	Total	214.00

Achille Touchette

375 pieds à % 1.20	450.00
intérêt à 5% pour 7 ans	157.00
remboursement de taxes	29.50
Total	637.00

J. Sobille 250 pieds à % 1.20	300.00
intérêt depuis 7 ans à 5%	105.00
remboursement de taxes depuis 7 ans	22.91
Total	427.91

Soumis un rapport du Trésorier de la Cité, transmettant des réponses à une demande de renseignements de M. Geo. A. Simard.

Sur proposition de M. LeComte, au Bureau Villeneuve.

Approuvé par M. LeComte, au Bureau Villeneuve.

Presque De plus, transmettre copie de ces réponses à M. Simard.

Les questions de la réclamation de la Commission Lafan de Hochelaga ont été réglées, puisqu'il a été renoncé de sa part le 15 du courant à 10.00 par A. M.

M. LeComte au Bureau Villeneuve reprend son siège.

M. Bureau se présente devant le Bureau, au nom de certains propriétaires de la rue Gauthier et demande l'ouverture de ladite rue.

Question sous considération.

Une députation de laiterie se présente devant le Bureau et croit de requérir de citoyens qui n'opposent à la participation de la Cité.

M. LeComte au Bureau Villeneuve reprend son siège.

Les diligences ont été informées, par la Direction du Bureau Municipal de Québec, qu'il se agit de questions de participation dans le moment.

L'avis est ajourné à demain, le 14 du courant à 11 h. AM
Gouvernement M. M. M.

Procès verbal d'une séance spéciale du Bureau de Communauté.

Tenu le 13 novembre 1916 PM.

Re: Emprunt de \$ 2,800,000.00

Présents.

Son Honneur M. M. Martin, Pré.
M. M. LeComte, au Bureau Villeneuve,
Côté.
Pon.
Villeneuve.

Sur proposition de M. LeComte, au Bureau Villeneuve.

Approuvé par M. LeComte, au Bureau Villeneuve.

Presque Que l'emprunt de \$ 2,800,000.00 autorisé par le Règlement No. 556 adopté le premier avril 1915, et que le Bureau de Communauté de la Ville de Montréal est autorisé à négocier, en vertu d'une résolution du Conseil de Ville, adoptée le 23 octobre 1916, soit en un ou plusieurs lots, à compter du premier novembre 1916.

Presque Que l'emprunt sera sous la forme de bons d'une dénomination de \$ 1,000.00 chacun, datés le premier novembre 1916, et échéant le premier novembre 1956, et portant intérêt au taux de 5% par année représenté par des coupons d'intérêt 1/2 annuels payable semi-annuellement le premier jour de mai et de novembre de chaque année, payable le capital et le intérêt de cet emprunt, en or, au Bureau du Trésorier de la Cité de Montréal, Canada, ou à la Banque de Montréal, dans la Cité de New York, États-Unis, à l'option du porteur.

Il est, en outre
Presque Que la forme et teneur du Bon No. 1 et le coupon 1/2 annuels en attendant, soient approuvés, et qu'il en soit

Honorable M. Omer et le Juré de la Cité sont
autorisés à signer, et le Contrôleur et Assesseur
à contresigner le bon a été préparé, les copies
d'intérêt devant porter les signatures lithographiées
du Juré de la Cité.

Il est en plus
Résolu Que l'offre de M^{rs} Wood Gundy & Co. Postérieurs
N^{os} 66 & Avenue Bro. d'acheter une partie de
la présente émission, savoir:
\$ 2,500,000.00 soit acceptée au prix mentionné dans
leur soumission, savoir: 97 1/2% avec intérêt
accru au temps de la livraison, et que les
chèques de dépôt de souscription dont l'offre
n'a pas été acceptée, leur soient remis immédia-
tement

La séance est levée

Gouvernement M. Meunier

Procès-verbal de la séance du Bureau de Commu-
saires

Tenu le 14 novembre 1916 d. M.

Présente,

Le Honorable M. Omer, Pré-
sident, M. LeCommissaire Côté,
Rapporteur.

Le Secrétaire procède à la lecture des minutes, au cours
de laquelle M. LeCommissaire Villeneuve prend son
siège. (page 382)

Les minutes sont approuvées, telles qu'elles.

Reçoit une communication de M. l'abbé J. L. Fla-
nagan, demandant une subvention de \$ 1,000.00
pour la Protestant Relief Society.

Sur proposition de M. LeCommissaire Côté,
Approuvé par M. LeCommissaire Villeneuve, il est

Résolu De référer au Directeur de l'Assistance Municipale
pour rapport.

Reçoit une communication de M. J. Tye, recom-
mandant M. J. Gari pour un emploi au service
de la Ville.

Sur proposition de M. LeCommissaire Côté,
Approuvé par M. LeCommissaire Villeneuve, il est

Résolu De l'informer M. Tye, qu'il n'y a pas de vacance
dans le moment.

Reçoit une communication du secrétaire de l'Union
Internationale des Villes, concernant la collecte et la
publication de différents documents.

Sur proposition de M. LeCommissaire Côté,
Approuvé par M. LeCommissaire Villeneuve, il est

Résolu De transmettre à M. LeCommissaire Villeneuve

M. LeCommissaire Amy prend son siège.

✓ Soumis un rapport du Directeur de l'Assistance Municipale sur l'interprétation de l'article 3696, section 6, et autres des Statuts Révisés de Québec, relatif à l'entretien des chemins dans les villes et des routes diligenciantes, dans les écoles de réforme etc.

Sur proposition de M. LeComte au Côté, Approuvé par M. LeComte au Villeneuve, il est Résolu De référer au département en l'occ. pour rapport.

✓ Soumis un rapport du Chef du département des Incendies, recommandant d'inscrire le montant de certains crédits.

Sur proposition de M. LeComte au Côté, Approuvé par M. LeComte au Villeneuve, il est Résolu De faire rapport au Conseil, recommandant qu'un somme de \$ 3,200.⁰⁰ soit mise à la disposition de M. LeComte pour salaires et loyers, soit ap. pliqués aux fins suivantes:

Fournitures Spéciales (Magasin)	\$ 500. ⁰⁰
" d'Automobile	1500. ⁰⁰
Réparation aux appareils	1,000. ⁰⁰
" aux Portes	200. ⁰⁰

✓ Soumis une communication de M. Leon Tripanier, offrant sa démission, comme secrétaire particulier de M. LeComte au Villeneuve.

Sur proposition de M. LeComte au Côté, Approuvé par M. LeComte au Villeneuve, il est Résolu Qu'un congé soit accordé à M. Tripanier, jusqu'au 31 décembre, 1916, et que sa démission en soit acceptée, à compter de cette dernière date.

✓ Soumis une communication de M. J. A. Shea, réclamant le remboursement d'une somme de \$ 159.⁶⁰ en rapport avec un évier construit sur la rue St. Catherine.

Sur proposition de M. LeComte au Côté, Approuvé par M. LeComte au Villeneuve, il est Résolu De référer à M. LeComte au Villeneuve.

✓ Soumis les communications suivantes:

✓ Lettre de M. M. Workman, demandant la construction d'un cloison, en face de sa propriété, rue Sherbrooke.

✓ Lettre de M. l'Architecte Lapierre, au sujet de la construction du trottoir en face du nouvel édifice des Douanes.

✓ Lettre de M. A. Gauthier, concernant la construction d'un perron, au coin des rues St. André et D'Arbuthot.

Sur proposition de M. LeComte au Côté, Approuvé par M. LeComte au Villeneuve, il est Résolu De référer à l'ingénieur en chef pour rapport.

✓ Soumis une communication de la Water et Water Works Co. offrant de fournir de l'eau au département de l'Académie.

Sur proposition de M. LeComte au Côté, Approuvé par M. LeComte au Villeneuve, il est Résolu De référer au Surintendant des Achats et du Vente.

✓ Soumis une communication de l'ingénieur - Surintendant des Canaux de la Province de Québec, en réponse à une demande de renseignements du Bureau au sujet de la construction exigée par la Compagnie Impériale Oil, au-dessus de la Rivière Saint-Pierre.

Sur proposition de M. LeComte au Côté, Approuvé par M. LeComte au Villeneuve, il est Résolu Que M. Marceau soit prié d'obtenir de la Compagnie Impériale Oil l'arrangement dont il est question dans la lettre qu'il a adressée, à l'ingénieur - Surintendant de la Voie, en date du 20 septembre 1916.

✓ Soumis une communication de maître LeBlond, Beauport, au sujet de la réclamation de M. Alexandre Brond, en rapport avec le changement de noian de la rue Bordeaux. Sur proposition de M. LeComte au Côté.

Appuyé par M. LeComte au Vieux-Québec, il est
Résolu De référer à l'ingénieur en chef pour rapport
Soumis une communication de M. J. Poirault,
demandant d'être renvoyé à la suite d'un ac-
cident dont il a été victime.

Ses propositions de M. LeComte au Cote,
Appuyé par M. LeComte au Vieux-Québec, il est
Résolu De référer au Surintendant du Parc pour
et au Directeur du Bureau Municipal
d'Hygiène pour rapport.

Soumis une communication de la Compagnie
D'Impression Fries, sollicitant la permission d'imprimer
une marque temporaire en face de son établissement.

Ses propositions de M. LeComte au Cote,
Appuyé par M. LeComte au Vieux-Québec, il est
Résolu De référer au Surintendant du Prévôté pour
rapport.

Soumis une communication de M. J. Poirault,
concernant le dépôt de crémage.

Ses propositions de M. LeComte au Cote,
Appuyé par M. LeComte au Vieux-Québec, il est
Résolu De référer au Surintendant du département de
l'Industrie pour rapport.

Soumis une communication de M. Farguehan
Robitton, au sujet du permis accordé au Vieux-
Québec Order of Women, de faire un marché à do-
micile, du 13 au 15 novembre, consistant.

Ses propositions de M. LeComte au Cote,
Appuyé par M. LeComte au Vieux-Québec, il est
Résolu De référer à son honneur le Maire.

Soumis une communication de M. A. Ghesse,
ingénieur du département de l'Académie
Ses propositions de M. LeComte au Cote,

Appuyé par M. LeComte au Vieux-Québec, il est
Résolu De référer M. G. Ghesse qui il continuera à être.

au service de la Ville, mais que son nom ne figure
pas sur le budget.

Ses propositions de M. LeComte au Cote,
Appuyé par M. LeComte au Vieux-Québec, il est
Résolu Que les Chefs de Département négocient avec les
de notifiés les employés, dont les services ne seront plus
requies, après le 31 décembre, 1916.

Soumis une communication de M. J. A. Saucette, de-
mandant le prolongement de la rue Baby, au delà
de la rue de la P. R. et suggérant divers moyens
de mettre cette amputation à exécution.

Ses propositions de M. LeComte au Cote,
Appuyé par M. LeComte au Vieux-Québec, il est
Résolu De référer au Président du Bureau de Extension
et au département en loi, pour rapport d'urgence.

Soumis une communication de M. L. Langevin, trans-
mettant une réclamation au montant de \$ 200.⁰⁰
pour la perte d'un cheval.

Ses propositions de M. LeComte au Cote,
Appuyé par M. LeComte au Vieux-Québec, il est
Résolu De référer au département des Réclamations, pour rapport.

Soumis une communication de la Compagnie D'Impression
Fries, demandant de faire réparer les tranchées que
la Montreal Light Heat & Power a faites, dans le prolongement
de la rue St. Christophe.

Ses propositions de M. LeComte au Cote,
Appuyé par M. LeComte au Vieux-Québec, il est
Résolu De référer à l'ingénieur en chef pour rapport.

Soumis une communication de M. John Findlay, de-
mandant une entente avec le Bureau, au sujet
de la clôture de l'avenue Beaumont et d'autres amé-
liorations dans le Parc Extension.

Ses propositions de M. LeComte au Cote,
Appuyé par M. LeComte au Vieux-Québec, il est
Résolu De référer M. Findlay à rencontrer le Bureau vendredi
le 16 à 11.³⁰ heures A.M.

✓ Soumis un rapport du Chef du département des Incendies, recommandant qu'un tableau de distribution, pour les trois téléphones du quartier généraux du département des Incendies soit installé dans le Bureau général.

Sur proposition de M. LeCommissaire Ross.
Approuvé par M. LeCommissaire Côté, il est Résolu
C) d'approuver le rapport du Chef du département des Incendies, en ce qui concerne l'installation du tableau de distribution en question, et de différer à plus tard, l'étude dudit rapport, au sujet de l'installation de téléphones aux résidences de l'ingénieur en chef et de l'inspecteur de la brigade.

✓ Soumis un rapport de l'ingénieur en chef au sujet des interruptions d'électricité par le Bureau d'Éclairage de faire protéger la Montreal Light & Heat Co. pour la mettre en demeure de mettre un tranchie continue, pour la pose de ses conducteurs.
Sur proposition de M. LeCommissaire Côté.

Approuvé par M. LeCommissaire Villeneuve, il est Résolu
De lui faire au département en lui, pour détermination.

✓ Soumis un rapport de l'Architecte de la Ville, recommandant d'accorder à la Compagnie, International Manufacturing pour le service de la guerre, la permission d'enmagasiner une certaine quantité de poudre, noire d'installer des moteurs électriques et des bouilloires à vapeur sur le lot, portant le No. cad. 35 du quartier Moussier, situé au No. 26, 1/2 de la rue Notre Dame Est.

Sur proposition de M. LeCommissaire Aïney.
Approuvé par M. LeCommissaire Ross, il est Résolu
C) d'accorder le dit permis.

✓ M. J. Lacombe se présente devant le Bureau et demande l'autorisation de faire l'essai d'une excavation, sur les travaux d'équité de la Ville. Il s'engage à remettre à cet effet, une proposition écrite.

✓ Soumis une communication de la Safety First Co. city of Baltimore, demandant que la Ville soit informée de sa convention annuelle.

Sur proposition de M. LeCommissaire Côté.
Approuvé par M. LeCommissaire Villeneuve, il est Résolu
De lui faire au Directeur du Bureau Municipal d'Hygiène, au Chef du département de Police et au Chef du département des Incendies pour rapport.

✓ Soumis un rapport de l'Architecte de la Ville, recommandant d'accorder à la Compagnie Alex. McArthur Ltd l'autorisation d'installer une chaudière à vapeur sur la propriété située au coin des rues Moussier et Foyath, et portant le No. cad. 148 subdiv. 1566 à 1575 du quartier Hochelaga, pour y manifester le papier goudronné.

Sur proposition de M. LeCommissaire Aïney.
Approuvé par M. LeCommissaire Ross, il est Résolu
D) d'accorder le dit permis.

✓ Soumis un rapport du Surintendant des Marchés, recommandant de transporter à M. Jean Ruffo, le bail de M. D. Bergeron, locataire de l'étal à fruit, portant le No. 48 et 49 dans le Marché Bennequin.

Sur proposition de M. LeCommissaire Aïney.
Approuvé par M. LeCommissaire Ross, il est Résolu
D) d'autoriser le transport du dit bail.

✓ Soumis une communication de M. C. Diemwater, se plaignant du fait que certaines personnes plaçant sur les trottoirs des boîtes à déchets, non recouvertes.

Sur proposition de M. LeCommissaire Aïney.
Approuvé par M. LeCommissaire Ross, il est Résolu
C) de lui faire au Surintendant du département de l'Incendie, pour rapport.

M. LeCommissaire Villeneuve laisse son siège.
✓ Soumis un rapport du Surintendant du département de l'Éclairage, recommandant de faire voter une

credit de \$ 734.⁰⁰ pour payer l'indemnité et les frais d'arbitrage, dans l'expropriation de matériel ancien de la Dominion Lumber Insurance & Casualty Co. sur le lieu St. Cath. et Shury

Sur proposition de M. LeCommissaire Côté.

Approuvé par M. LeCommissaire Amey, il est Résolu De recommander au Conseil le vote de la dite somme pour les frais ci-dessus.

✓ Soumettre un rapport de département en Luc. Com. concernant l'expropriation du lot No. 948 du cadastre de la paroisse Saint-Laurant, pour la construction de la fosse Imhoff de Cartierville.

Sur proposition de M. LeCommissaire Côté.

Approuvé par M. LeCommissaire Amey, il est Résolu De transmettre au département en Luc. Com. la résolution du Conseil, en date du 3 mai 1916, décidant l'expropriation dudit lot.

✓ Soumettre un rapport du Surintendant des Edifices Municipaux, transmettant les informations demandées par l'ingénieur de la ville de Vancouver dans une lettre datée du 26 octobre, 1916.

Sur proposition de M. LeCommissaire Amey.

Approuvé par M. LeCommissaire Rose, il est Résolu De transmettre les dites informations à l'ingénieur de la ville de Vancouver.

M. LeCommissaire Villeneuve répond, sur vinge.

✓ Soumettre deux copies de mandats vérifiés par le Contrôleur et l'Auditeur de la Cité, aux noms tant respectif de \$ 1,929.⁰², 16.547.⁵⁵ surmontés de la certification.

Sur proposition de M. LeCommissaire Villeneuve.

Approuvé par M. LeCommissaire Côté, il est Résolu De renvoyer le paiement.

✓ Soumettre un rapport de l'ingénieur Surintendant de Egmont, recommandant de rembourser

à M. J. F. Dwyer, un dépôt de \$ 1,000.⁰⁰ fait en rapport avec son contrat, pour la construction de la station de pompage de l'avenue Bonaventure sur proposition de M. LeCommissaire Côté.

Approuvé par M. LeCommissaire Villeneuve, il est Résolu De autoriser le remboursement dudit dépôt.

✓ Soumettre une communication de M. Bernard Rose demandant de rembourser à M. Galician, une portion de la licence qu'il a payée pour l'exploitation d'un théâtre.

Sur proposition de M. LeCommissaire Villeneuve.

Approuvé par M. LeCommissaire Côté, il est Résolu D'après avoir entendu les explications données par le Surintendant du département de Licences, d'informer M. Rose que le Bureau ne peut faire droit à cette demande.

✓ Soumettre un rapport du Surintendant des Passes, recommandant d'accorder à l'officier en charge des 24^{es} bataillon, la permission de pourvoir une enquête sur le cas de Dominion.

Sur proposition de M. LeCommissaire Amey.

Approuvé par M. LeCommissaire Rose, il est Résolu De faire droit à la dite demande.

✓ Soumettre un rapport de l'ingénieur en charge des Chemins de fer recommandant l'établissement d'un ariet de tramway, au coin des rues Portier-Pain et Beaudry.

Sur proposition de M. LeCommissaire Côté.

Approuvé par M. LeCommissaire Villeneuve, il est Résolu D'apprécier ledit rapport, et de faire rapport au Conseil, en conséquence.

✓ Soumettre un rapport de l'ingénieur-Surintendant de l'Alouette, transmettant les renseignements demandés par le Bureau, au sujet de l'eau employée par la Montreal Light, Heat & Power pour le refroidissement de ses tranchées, sur Desmonts-guy Est.

Sur proposition de M. LeCommissaire Côté,
Approuvé par M. LeCommissaire Villeneuve, il est
Résolu Que l'on donne instruction à l'ingénieur Sureau
tenant de l'Agueduc de Collette de la
Montreal Light Heat & Power tout le
montant qu'elle doit pour l'eau qu'elle a
employé pour les fins ci-dessus.

Sur proposition de M. LeCommissaire Villeneuve,
Approuvé par M. LeCommissaire Côté, il est
Résolu D'approuver les réquisitions suivantes:
Voies (Hotel de Ville) Nos 62-63
do (Dev. Ouest) 107-109
do (do Est) 164-165.
do do Nord) 351-353-355-356-352-354, 357
Égout (Dev. Ouest) 123
do (do Est) 62.
Son Honneur le Maire 18
Bureau des Communes
Agueduc Nos. 634-636-637-638-639-640-641.
642-643-643²-644-645-646-
647-648.

Sur un rapport de département en Loi. com.
cernant le prolongement du porcheau de reni.
seau M. de Mont. sur l'Orléans-Dome Est, dans
le quartier Mercier, au coût de \$ 1,500.⁰⁰

Sur proposition de M. LeCommissaire Côté,
Approuvé par M. LeCommissaire Villeneuve, il est
Résolu Que demander au Conseil un crédit de \$ 1,500.
pour les fins ci-dessus.

Il est en outre
Résolu Que le département en Loi soit prie de préparer un acte
par lequel la banquier Steel Foundry Ltd cédant à
la Cité, pour en jouir à perpétuité, un droit de passage
pour la construction de cet égout, sur une terre au
sans le privilège, pour la Cité, de faire en aucun temps
les travaux nécessaires pour réparer et entretenir
ou même reconstruire ledit égout.

Son Honneur le Maire appelé en son siège
M. LeCommissaire Proulx appelé à presider.

Sur un rapport de l'ingénieur Sureau, en
réponse à ses plaintes de M. L'Eschère Proulx
qui le 30 octobre dernier, en passant le Bureau gen
des employés du Département du Parc avait
réparé de la corde sur le chemin de promenade
du Parc Lafontaine.

Sur proposition de M. LeCommissaire Amy,
Approuvé par M. LeCommissaire Côté, il est
Résolu De transmettre copie du dit rapport à M. L'Eschère
Proulx.

Sur un rapport de l'ingénieur Sureau de
l'Estimation, transmettant un plan qui démontre
que la rue Lanthier, entre les rues Charron et Parthé,
navigable a été homologuée le 2 mai 1879.

Sur proposition de M. LeCommissaire Villeneuve,
Approuvé par M. LeCommissaire Côté, il est
Résolu De déposer ledit plan au dossier.

Sur proposition de M. LeCommissaire Côté,
Approuvé par M. LeCommissaire Amy, il est
Résolu Que l'on donne instruction à l'ingénieur Sureau
de l'Agueduc de faire rapport sur le cas de M. C.
Stolow, employé depuis plusieurs années, comme
chauffeur dans le département de l'Agueduc.

M. LeCommissaire Villeneuve tenu son siège.

Sur un rapport de l'ingénieur Sureau de
l'Agueduc, au sujet des réclamations de la Cité
pour fourniture d'eau aux municipalités de Laval et
de Montréal Nord.

Sur proposition de M. LeCommissaire Côté,
Approuvé par M. LeCommissaire Amy, il est
Résolu De déposer ledit rapport au département en Loi, pour en
informer le gouvernement.

Sur un rapport de l'ingénieur en chef, recommandant

que la direction du travail fut faite, soit autorisée à faire le passage de la rue St-Jacques, jusqu'à la rue St-Denis, à moins le cas échéant elle pour le passage en asphalté de l'adite rue, entre les rues Montcalm et St-Denis.

Sur proposition de M. LeComte, Cote.

Approuvé par M. LeComte, Amié, il est

Resolu Que l'on fasse rapport au Conseil, en conséquence.

Sur un rapport de l'Ingénieur en Chef, transmettant un plan de travaux à exécuter pour l'alignement de la rue St-Denis, au Boulevard St-Jacques au tunnel.

Sur proposition de M. LeComte, Cote.

Approuvé par M. LeComte, Amié, il est

Resolu Que l'on demande au Président du Bureau des Ententeurs un rapport sur la valeur cotisée des terrains mentionnés pour compléter l'alignement de la rue St-Denis, entre le Boulevard St-Jacques et le tunnel et de donner son opinion sur ce qui concerne l'acquisition de dits terrains, pour les fins ci-dessus.

Sur proposition de M. LeComte, Cote.

Approuvé par M. LeComte, Amié, il est

Resolu Que la commission du Bureau, en date du 1 novembre 1916, a l'effet de demander au Conseil un crédit de \$1500 pour la construction d'un égout dans la rue Amoy, soit recommandée et autorisée à l'effet que de droit.

Sur un rapport de l'Ingénieur en Chef, recommandant de faire voter un crédit de \$18,611.00 pour commencer le travail de la construction et de

l'agrandissement du tunnel aux rues Wellington, Notre-Dame de Grâce, Atlantique, Dupuis au et dans le quartier Masson.

Sur proposition de M. LeComte, Cote.

Approuvé par M. LeComte, Amié, il est

Resolu Que l'on fasse rapport au Conseil, en conséquence.

Sur un rapport de l'Ingénieur Supérieur dont de la Ville, recommandant la superficie de rue sur laquelle la fondation en béton ont été posées et sur laquelle la surface en asphalté a été posée par encasement, le 5 novembre courant.

Sur proposition de M. LeComte, Cote.

Approuvé par M. LeComte, Amié, il est

Resolu Que l'on fasse rapport au Conseil.

Sur un rapport de l'Intendant des Pensions, recommandant de rembourser à la Com. de Steamship Line Ltd. un dépôt de \$4,000.00 donné à la

Ville, en garantie de l'exécution de son contrat pour la traversée de l'Isle Sainte-Hélène.

Sur proposition de M. LeComte, Amié.

Approuvé par M. LeComte, Cote, il est

Resolu D'autoriser le remboursement du dit dépôt, sans intérêt conformément à la clause 15^e du cahier de charges.

Les documents suivants sont remis au Bureau et déposés aux archives.

Tableau d'ancienneté des employés du département de l'Impôt de Bâtiment et du département de l'Encadrement.

Extrait de procès verbal d'une séance du Conseil tenu le 6 novembre 1916, à l'effet de voter un rapport recommandant le vote d'un crédit, pour l'établissement d'un atelier de batteur dans le quartier Larue et Saint-Paul.

Rapport mensuel du Service de l'Impôt de la Ville, pour le mois d'octobre.

Sur un compte de l'Architecte de la Ville, au montant de \$7.00 pour contribution à la American Society of Municipal Improvements, et pour des photographes des membres de l'adite Société.

Sur proposition de M. LeComte, Amié.

Approuvé par M. LeComte, Cote, il est

Resolu D'autoriser le paiement du dit compte, à moins le contingent

de l'Architecte de la Ville.

Somme un rapport du Sursintendant de Edifi-
cer Municipaux, recommandant de donner
suite à la recommandation faite, par l'Arch.
teste de la Bibliothèque de continuer au coût de
\$ 156⁰⁰ une église qui se dessinera dans le collee-
teur de la rue Montcalm, et qui subséquemment
servira à égarer la cour, situé en arrière de la
Bibliothèque.

Sur proposition de M. Lacomme au Amis,

Approuvé par M. Lacomme au Cote il est
Résolu De donner suite à l'adite recommandation, et
de mettre à la disposition de l'Architecte, ledite
somme de \$ 156⁰⁰ à titre pure, à moins la somme
de \$ 1500. céditée par la Compagnie John Guillem
pour le changement de la façade des deux entrées
de la Bibliothèque.

Somme une interpellation de M. L'ichon Dubeau
demandant l'installation de cabinets de toilette
présenté dans le chalet de récréation, en construction
sur le Parc Lafontaine.

Sur proposition de M. Lacomme au Amis,

Approuvé par M. Lacomme au Cote, il est
Résolu De répondre au Sursintendant du Parc, par rapport.

Somme un rapport du Sursintendant de Marché
recommandant de faire voter un crédit de \$ 56⁰⁰
pour la construction et l'installation de tuyaux chemi-
nées aux marchés St. Antoine et St. Laurent.

Sur proposition de M. Lacomme au Amis,

Approuvé par M. Lacomme au Cote, il est
Résolu De recommander au Conseil le vote de l'adite somme
pour la faire ce dessus.

M. Lacomme au Villeneuve reprend son siège.

M. Lacomme au Cote remplace M. Lacomme au
Rou à la présidence.

Somme un rapport du Sursintendant de la Ville, demandant
un crédit supplémentaire de \$ 70⁰⁰ pour son contin-
gent et pour l'expédition des rapports annuels.
Sur proposition de M. Lacomme au Villeneuve.
Approuvé par M. Lacomme au Rou, il est
Résolu De demander au Conseil un crédit de \$ 70⁰⁰ pour la
fin mentionnée dans le rapport du Sursintendant de la Ville.

Somme une communication de M. H. Dupuis de la
Compagnie Dupuis Frères, au sujet de l'achat de
dépense etc. pour la Bibliothèque Municipale.
Sur proposition de M. Lacomme au Villeneuve.

Approuvé par M. Lacomme au Rou, il est
Résolu De transmettre au Sursintendant de l'achat et de
l'entre.

Somme une communication de M. Joseph Roussseau
suggérant un projet d'impôt personnel.
Sur proposition de M. Lacomme au Villeneuve.
Approuvé par M. Lacomme au Rou, il est
Résolu De informer M. Roussseau que sa communication
sera renvoyée à la Commission spéciale, chargée de
trouver de nouvelles sources de revenus.

Somme un rapport du Sursintendant de Marché,
en réponse à une lettre de M. D. Robitaille, concernant
la location de locaux à fournir au Marché Saint-
Jean Baptiste.

Sur proposition de M. Lacomme au Amis,
Approuvé par M. Lacomme au Rou, il est.

Résolu De déposer ledit rapport aux archives.

La séance est ajournée à mercredi, le 15 courant à 11 heures A.M.

Après-midi. In In aulij

Procès verbal d'une séance spéciale du Bureau
de Communaires.

Tenu le 14 novembre 1916 P.M.

Concernant la question de Tramevay.

Sont Présents;

Son Honneur M. Marc M. Martin. Pres.
M. le Comissaire Côté,
Amis.

Le Secrétaire procède à la lecture des minutes, au
cours de laquelle M. le Comissaire Rose et le
gérant démissionnaire de la Compagnie de Tramevay
sont présents dans la salle de délibération.

Les minutes sont approuvées, telles que lues.

M. J. H. Pilon entre dans la Salle de Délibération.

Lecture est faite de deux communications, l'une du
Comité Local Council of Women et l'autre de
M. Joseph Villeneuve, concernant la question de
Tramevay.

On commente un avis du Bureau la ques-
tion de Tramevay est suspendue pour permettre
la mise en considération d'une requête de la
Municipalité Royal Terminus. Terminé de cas. Les
pour faire approuver un plan No. 86-922, montrant
la voie que la Compagnie Montreal Royal Terminus.
Terminus se propose d'opérer sur la rue Dorchester
entre la rue St. Marguerite et Montfield.

Sur proposition de M. le Comissaire Côté,

Approuvé par M. le Comissaire Rose, il est

Président
Résolu
Qu'il y ait un ingénieur en chef au département
en l'h. et à l'Architecte de la Ville, pour rappor-
ter à 48 heures pour savoir si la requête peut être
accordée, et dans l'affirmative, si elle peut être accordée

et dans l'affirmative, si elle peut être accordée par
le Bureau de Communaires, seul.

Lecture est faite de communication suivante:
Lettre de M. L. Guin. Michol.

Lettre de M. R. O. Myron. Roberts,

Lettre de M. Justinien Tremblay,
les trois concernant la question de Tramevay.

Les communications ci-dessus sont déposées au
dossier.

Son Honneur le Maire étant appelé à son Bureau,
M. le Comissaire Villeneuve est appelé à présider.

Sur proposition de M. le Comissaire Côté,

Approuvé par M. le Comissaire Amis, il est
Résolu
Qu'il y ait la Compagnie obtenue de la Commission de Haïre
la permission de prolonger sa voie jusqu'au quasi-
dixième cadastre de l'Île Sainte-Hélène, et que l'In-
génieur de Chemin de Fer recoure à l'instruction
de préparer un plan montrant le tracé de ladite voie.
M. E. A. Robut entre dans la salle de Délibération.

Il est proposé par M. le Comissaire Amis,

Approuvé par M. le Comissaire Côté, il est

Résolu
Qu'il y ait la municipalité de ce circuit il soit permis
à l'établissement de lignes de routes du nord-ouest
au sud-est, par le Boulevard St. Laurent, la rue
Saint-Denis, la rue Ambert, et la rue St. Catherine
Est, jusqu'à la rue de Haïre.

Le Président appelle sur la proposition ci-dessus

Le Bureau se partage comme suit:

Pour M. le Comissaire Côté, Amis.

Contre: M. le Comissaire Rose en vote par

La motion est affirmative, et il est
Résolu En conséquence.

Il est proposé par M. LeCommissaire Côté,

Approuvé par M. LeCommissaire Anis, il est

Qu'il l'ingénieur du Chemin de Fer, soit chargé de faire rapport sur le nombre de passages qui voyagent du nord à l'est, par l'Arrière du Parc de la rue Saint-Laurent, la rue Saint-Denis, la rue Ambert, l'Arrière Mont Royal, la rue Ontario, la rue St. Catherine et la rue Craig.

Le vote étant approuvé, M. M. LeCommissaire Côté, Anis, Rose votent dans l'affirmative, et la motion est adoptée.

Sur proposition de M. LeCommissaire Côté

Approuvé par M. LeCommissaire Rose,

Resolu que le tableau préparé par l'ingénieur en charge du Chemin de Fer, démontrant le nombre de tramways devant les heures de trafic régulier et les heures de trafic intense, ainsi que les suggestions concernant l'augmentation du nombre de tramways, sur les différentes routes, soit soumis à la Compagnie des Tramways, pour approbation et pour suggestion qu'elle pourrait avoir à faire.

Il est proposé par M. LeCommissaire Anis,

Approuvé par M. LeCommissaire Côté,

Qu'il soit inséré une clause décrivant que l'absence de la neige et de la glace, dans les rues où il y a du trafic de tramways, soit fait par la Comp.

époque, à ses frais, et ce, à la satisfaction de la Cité, non seulement dans le territoire couvert par le Règlement No. 210 mais dans tout le territoire actuel.

Cette clause est lue en suspension, en l'absence de Son Honneur le Maire, et l'Arrest en Chef de la Cité est prié de préparer une clause avec une forme légale, conformément ce point.

Il est proposé par M. LeCommissaire Anis

Approuvé par M. LeCommissaire Côté

Que la Compagnie soit tenue de balayer et d'arroser les

par jour, les rues occupées par un trafic de tramways

Cette clause est lue en suspension, en l'absence de Son Honneur le Maire, et l'Arrest en Chef de la Cité est prié de préparer une clause avec une forme légale, conformément ce point.

Sur proposition de M. LeCommissaire Côté,

Approuvé par M. LeCommissaire Anis, il est

Resolu que le Secrétaire veuille interdire de préparer en parcourant, les minutes, une liste des obligations qui ont été demandées jusqu'à présent de la Compagnie dans les différentes clauses du Règlement de 1896 qui ont été examinées par le Bureau, et ce, pour la prochaine séance.

La séance est ajournée à jeudi 6.16 courant à 3 heures P.M. 7.20h rayés nuls.

Ajournement.

J. M. Villeneuve

Procès verbal d'une séance du Bureau de Commissions

Tenu le 15 novembre 1916 A.M.

Présente,

Son Honneur le Maire M. Martin Poiré.
M. M. Le Commencaire Rose,
Anis.

Le Secrétaire procède à la lecture des minutes, au cours de laquelle M. Le Commencaire Côté, prend son siège.

Sur proposition de M. Le Commencaire Côté,

Approuvé par M. Le Commencaire Anis, il est

Résolu Que les minutes soient amendées en changeant dans la résolution No. 33418 les mots "man" que son nom ne figurera pas sur le budget "par" sans "de" que il ne sera pas payé à même le budget simplifiable au Bureau, "il" qui soient amendées les minutes soient approuvées.

Sur proposition de M. Le Commencaire Anis, il est

Approuvé par M. Le Commencaire Rose, il est

Résolu Que l'on se procure le Secrétaire de faire la traduction dudit ordre en Conseil, et de transmettre ce dernier au département en Loi, pour avoir le Bureau en vue la poursuite de la Ville en vertu dudit ordre en Conseil et pour faire rapport d'urgence.

Sur proposition de M. Le Commencaire Anis, il est

Approuvé par M. Le Commencaire Côté, il est

Résolu De transmettre à M. Le Commencaire Rose

M. Le Commencaire Villeneuve prend son siège.

Sur proposition de M. Le Commencaire Anis, il est

Approuvé par M. Le Commencaire Rose, il est

Résolu De transmettre à M. Le Commencaire Côté, son rapport de l'ingénieur. Résident de l'Usine de filtration sur le progrès des travaux, pour la semaine finissant le 11 novembre courant.

Sur proposition de M. Le Commencaire Anis, il est

Approuvé par M. Le Commencaire Rose, il est

Résolu De transmettre au Secrétaire de l'Edifice Municipal, et au Chef du département de l'Urbanisme, des instructions de faire une inspection dudit appareil.

Sur proposition de M. Le Commencaire Côté, il est

Approuvé par M. Le Commencaire Rose, il est

Résolu De transmettre à M. Le Commencaire Rose, son rapport de l'ingénieur. Résident de l'Usine de filtration sur le progrès des travaux, pour la semaine finissant le 11 novembre courant.

Sur proposition de M. Le Commencaire Anis, il est

Approuvé par M. Le Commencaire Villeneuve, il est

Résolu De transmettre copie dudit rapport à M. J. St. Ma. Council, pour sa gouverne.

Liste de marchandises livrées au département des Incendies durant le mois d'octobre dernier. Déposé aux archives.

Soumettre un rapport de l'Intendant du Ma. chei sur une plainte faite contre M. L. D'Amour, actuellement employé comme commis tenu pourvu de la poste de l'Oratoire Papineau.

Sur proposition de M. LeComte, Amis, Appuyé par M. LeComte, Rose, il est

Résolu Que l'on dispose le dit rapport aux archives, après en avoir transmis une copie à son Honneur le M. Auri.

Sur proposition de M. LeComte, Villeneuve.

Appuyé par M. LeComte, Rose, il est

Résolu Qu'il y ait les réquisitions suivantes:

Assistance Municipale No. 203.

Édifices Municipaux 116-117-118.

Place Mont Royal 64.

Lafontaine 259-273-274-275-276

Impératrice 64.

McGee 25.

Police 210-211-212-213-213^a

Hygiène 16.

Maladies Contagieuses 59

Alarme 58.

Incendies 156-157

Sur proposition de M. LeComte, Rose.

Appuyé par M. LeComte, Rose, il est

Résolu Qu'elle résolution No. 33883 en date du 14^{no}. vembre, concernant le recensement de crédits par le département des Incendies soit amendée de façon à approuver tous les recensements de crédits reçus, mandés par le chef de département des Incendies au montant total de \$ 6,700.⁰⁰

Sur proposition de M. LeComte, Rose, il est Résolu Que l'on recommande de payer à la Northern Electric Co. Ltd. une somme de \$ 8,632.³⁶

en acompte sur son contrat pour l'approvisionnement du fil de télégraphe d'alarme dans la section No. 4.

Sur proposition de M. LeComte, Rose.

Appuyé par M. LeComte, Rose, il est

Résolu D'autoriser le paiement de la somme ci-dessus à la Northern Electric Co.

Soumettre deux séries de mandats: vérifiés par le Contrôleur et l'auditeur de la Cité, au montant respectif de \$ 8,087.²⁰, 16,299.⁹⁵ sur ont listés certifiés.

Sur proposition de M. LeComte, Villeneuve.

Appuyé par M. LeComte, Rose, il est

Résolu D'autoriser le paiement.

Soumettre un rapport de l'Intendant du département de l'Incendies, recommandant d'appliquer une somme de \$ 2,150.⁰⁰ à être prise à titre de crédit voté pour l'enlèvement des vidanges, aux fins suivantes:

Entretien des Chévrons \$ 2,000.⁰⁰

Fournitures générales 150.⁰⁰

Sur proposition de M. LeComte, Amis.

Appuyé par M. LeComte, Rose, il est

Résolu De faire rapport au Conseil en conséquence.

Soumettre un rapport de l'Intendant des Pours au sujet de la construction d'un kiosque, sur le square Phillips.

Sur proposition de M. LeComte, Amis.

Appuyé par M. LeComte, Rose, il est

Résolu De lui faire au l'Intendant de Police, pour rapport.

Soumettre un rapport de l'Ingénieur-Intendant de la Ville recommandant de payer à M. L. H. McInnes une somme de \$ 7.⁴⁵ représentant la balance qui lui est due, en rapport avec le parag. de la loi St. Edm. act, entre les rues Bligny et St. Alexandre, et de la rue Beaudry, entre les rues Bligny et St. Martin. Dans

Sur proposition de M. LeComte, Rose.

Approuvé par M. le Commissaire Villeneuve. il est
Prescrit d'autoriser le paiement de la somme ci-dessus
à M. Moineau.

✓ Soumis un rapport du Surointendant du départe-
ment de Québec, au sujet de la taxe
proposée sur les vendités d'affiches et
sur les affiches.

Sur proposition de M. le Commissaire Villeneuve.

Approuvé par M. le Commissaire Côté, il est
Prescrit de transmettre ledit rapport au Surointendant
du département de Québec, avec instruction
de conférer avec l'Archevêque en chef, pour savoir
si la ville a le droit de réglementer ce com-
merce.

✓ Soumis un rapport de l'Ingénieur en chef,
recommandant de payer au professeur
Haynes, une somme de \$ 250.00 pour honoraires
d'expertise, savoir:

Analyses de sable pour servir de preuve etc 150.00
Inspection de carrière 200.00

Sur proposition de M. le Commissaire Côté,

Approuvé par M. le Commissaire Amey, il est
Prescrit d'autoriser le paiement de ce dit compte, à moins le
crédit voté pour dépenses générales, pour la
surveillance et la direction des travaux publics.

✓ Soumis un communiqué de M. l'abbé Des-
roses demandant au nom du Cercle Paroissial
l'usage de la salle Municipale de St-Louis
pour y donner le cours d'éléments.

Sur proposition de M. le Commissaire Amey,

Approuvé par M. le Commissaire Villeneuve, il est
Prescrit de référer au Surointendant des Edifices Municipaux
pour, avec instruction de conférer à ce sujet avec
M. l'abbé Desroses, et d'en faire rapport.

Soumis des rapports du Surointendant du départe-
ment de Québec, recommandant l'octroi
de privilèges suivants:

Ramél A. Girard, privilège de garder en place
une entrée à charbon sous le trottoir de la rue
St-Catherine Est.

M. C. Riordan, privilège d'installer sous le
trottoir du Chemin de la Côte du Saumon, un
appareil destiné à ouvrir automatiquement
le porte d'un garage.

A. A. Bernard, privilège de garder en place
une entrée à charbon sous le trottoir de l'ave-
nue du dépôt.

✓ C. J. Hodgson, privilège de garder en place
une entrée à charbon, sous le trottoir de l'Ave-
nue des Pains Ours.

G. J. Harth, privilège de garder en place, une
entrée à charbon, sous le trottoir de l'Avenue des
Pains Ours.

La Compagnie Young Brothers Ltd, privilège de
garder en place une entrée à charbon sous le
trottoir de la rue Doré.

J. B. Desautels, privilège de garder en place, une
marquise au-dessus du trottoir de la rue St-Jacques
Nord-Ouest.

Paul Amos, privilège de garder en place, une ma-
quise au-dessus du trottoir de la rue Longueville.

Madame C. Berger, privilège de garder en place
une entrée à charbon, sous le trottoir de l'Avenue
Mont-Royal Est.

Banque d'Ottawa, privilège de garder en place,
une entrée à charbon et à saucissonnerie, sous le
trottoir de l'avenue Fairmount Ouest.

Sur proposition de M. le Commissaire Villeneuve,
Approuvé par M. le Commissaire Côté, il est

Président De recommander au Conseil l'octroi des dits
privileges.

Soumettre un rapport de Président du Bureau
des Estimateurs, sur une offre de M. D. La-
pointe, de vendre à la Ville un terrain de
terram, situé sur le Boulevard St-Laurent
sur proposition de M. Lacomme aux Villeneuve.

Président Et informer M. LaPointe, que la Ville ne peut
accepter son offre.

Soumettre un rapport de département en Loi,
informant le Bureau que la Ville ne peut
disposer de cette partie de la rue Saint-Jacques
comprise entre les rues Craig et Robt-Dominic
avant d'avoir adopté un règlement en décrétant
la fermeture.

Sur proposition de M. Lacomme aux Villeneuve.
Approuvé par M. Lacomme aux Côte, il est

Président De faire rapport au Conseil en conséquence.

Soumettre un rapport du département en Loi recom-
mandant de payer à Maître Hibbard Goulet, l'ci
Avocat du demandeur, dans une cause J. Dant
contre la Cité, et l'ci de C. P. R. une somme de
\$ 150.⁰⁰ avec intérêts à compter du 31 octobre 1906.
suivant jugement de la Cour de Révision en date
du 31 octobre dernier.

Sur proposition de M. Lacomme aux Villeneuve
Approuvé par M. Lacomme aux Côte, il est

Président Et approuver le rapport du département en Loi,
et de demander au Conseil, les crédits nécessaires
pour le paiement de la somme ci-dessus.

Soumettre un rapport du département en Loi, sur un
projet de M. J. B. Chastand, qui se plaint qu'
après avoir été tenu au d'un manière illégale.

Sur proposition de M. Lacomme aux Villeneuve.
Approuvé par M. Lacomme aux Côte, il est

Président De transmettre au Trésorier de la Cité, pour rapport sur
le fait.

Soumettre un rapport de l'ingénieur Supplémentaire
de la Ville, recommandant d'effacer les lignes
homologues de la rue Lacomme, à partir de
Chemin Breinzig, jusqu'à la Rivière Saint-Jacques
des Prairies et de leur substituer de nouvelles lignes
suivant le plan annexé audit rapport.
Sur proposition de M. Lacomme aux Côte

Président Et informer M. Lacomme aux Côte, il est
Approuvé par M. Lacomme aux Côte, il est
De solliciter dans la recommandation de l'ingénieur
Supplémentaire de la Ville, et de faire rapport au Conseil
en conséquence.

Le Président de l'école Technique se présente devant
le Bureau, au sujet d'un projet d'existence d'un
lotissement en face de l'édifice école au lieu Sherbrooke.

Président M. Pédier se déclare informé que le règlement No 601
empêche cette construction, après pourfaisance.
Sur proposition de M. Lacomme aux Côte,
Approuvé par M. Lacomme aux Villeneuve, il est

Président De recommander au Conseil, d'amender le règlement
No 601 de façon à autoriser l'existence de clôtures de
pas plus de trois pieds de hauteur, en face des im-
meubles publics.

M. Lacomme aux Côte l'ami au siège.

Sur Monsieur L. Main quitte la salle, pour se rendre
chez lui et M. Lacomme aux Côte reprend l'audience.

Soumettre un rapport de Président du Bureau des Es-
timateurs, recommandant de rembourser à M. Alexan-
dre Shields, une somme de \$ 26.²⁹ en déduction de
taxes qu'il a payées depuis 1909 sur une partie de l'lot
Nos 97-99-2, du lot. 156 du quartier Robt-Dom-
de Grâce.

Sur proposition de M. Lacomme aux Villeneuve.
Approuvé par M. Lacomme aux Côte, il est

Président De donner instruction au Trésorier de la Cité de se

conformer. a ledite recommandation.

Reçu un rapport de département en Loi, recom-
mandant le règlement d'une réclamation de
M. A. Lucier, pour dommages subis par suite
de l'inondation de la case des propriétés, situées
sur la rue Chamblé.

Sur proposition de M. Libommier aux Villeneuves.

Appuyé par M. Libommier aux Côté, il est

Resolu De référer ledit rapport et de demander au
Conseil, un crédit de \$ 15.⁰⁰ pour le règlement de
ledite réclamation.

M. Libommier aux Rose, reprend son siège

Reçu une communication de M. P. Lanstot,
avocat, demandant de rendre connaissance
du rapport de l'Inspecteur de Travaux
de janvier 1913 à janvier 1914, et de janvier 1916 à
novembre 1916.

Sur proposition de M. Libommier aux Côté,

Appuyé par M. Libommier aux Villeneuves, il est

Resolu De référer au département en Loi, pour décision
et d'informer M. Lanstot de ce qui a été
avis M. P. E. Lamarche du département en Loi.

Reçu une communication de M. M. M. Cormier,

le nouveau avocat, au sujet d'une réclamation
de Madame de A. Carrière pour dommages
subis, a la suite d'un accident dont elle a été
victime le 2 avril dernier.

Sur proposition de M. Libommier aux Côté,

Appuyé par M. Libommier aux Villeneuves, il est

Resolu De référer au département de Réclamation, pour rapport.

Reçu un compte de la Compagnie Great North

Western Telegraph, pour le déplacement de poteaux.

Sur proposition de M. Libommier aux Côté,

Appuyé par M. Libommier aux Villeneuves, il est

Resolu De référer à l'ingénieur en chef, pour rapport.

Reçu une communication de M. M. Smith, Markey &

les Avocats demandant au nom de la succession
Stephens de corriger un acte de curia d'un pasteur
de la rue St. Ambroise.

Sur proposition de M. Libommier aux Villeneuves.

Appuyé par M. Libommier aux Côté, il est

Resolu De référer au département en Loi, pour rapport.

Reçu une requête de résidents de la rue Saint-
Pierre, au sujet des travaux de réparation, de
rues de la Compagnie de Travaux sur ledit
rue.

Sur proposition de M. Libommier aux Côté,

Appuyé par M. Libommier aux Villeneuves, il est

Resolu De référer à l'ingénieur en charge des Chemins de Fer.

Reçu une communication de la Compagnie de Téli-
phone Bell, transmettant une lettre de garantie
au montant de \$ 796.⁰⁰ représentant le coût de la
réparation du parc de certains rues, sur laquelle
ledite Compagnie a obtenu la permission de construire
les conduits souterrains, suivant les plans du
Conseil en date du 23 octobre 1916.

Sur proposition de M. Libommier aux Villeneuves.

Appuyé par M. Libommier aux Côté, il est

Resolu De transmettre au Trésorier de la Cité

La séance est ajournée à jeudi le 16 novembre courant à 11 heures
2 minutes, sans motif.

Ajournement. M. Mackay

Procès verbal d'une séance spéciale du
Bureau de Communaires

Tenu le 15 novembre 1916, P.M.

Concernant les changements de niveau d'égout
dans le quartier Hochelaga

Sont Présents.

Son Honneur le Maire M. Martini, Pré.
M.M. le Communaires Côté,
Roux,
Amey
Villeneuve

↓ M. Lischer Lafortune introduit une pétition
concernant les égouts de quartier Hochelaga.

Après avoir entendu les explications de M. Lischer La-
fortune, Son Honneur le Maire l'a renvoyé en séance
pour affaire dans son bureau, et M. le Com-
munaire Roux est appelé à présider.

M.M. les-adjoints Larocque, H. Achen,
Chartrand, G. Ducharme,
Maurin, P. Champagne,
Desrosiers et Hamand

amie que M.M. les Communaires font de remarques
sur la question et la séance est levée.

Adjournement. M. Martini

Procès verbal d'une séance du Bureau de Communaires

Tenu le 16 novembre 1916, P.M.

Présents.

Son Honneur le Maire M. Martini, Pré.
M.M. le Communaires Côté
Amey
Roux.

Les minutes sont approuvées, telles que lues.

Il est donné acte de la communication de la Com. des Re-
corder, au montant de \$1675.00 qui lui a été versé
par M. Alban Lemaire, avocat.

↓ Sur proposition de M. le Communaire Côté,
Approuvé par M. le Communaire Amey, il est
Résolu De transmettre ledit reçu à M. l'Avocat Lemaire,
en lui demandant de bien vouloir retourner un reçu
pour pareil montant, qui lui a été donné par Son
Honneur le Maire.

Il est donné acte de la communication de Son Honneur le Maire
transmettant la résignation de M. Paul M. Marie,
employé comme comptable à la Com. des Recorder.
Sur proposition de M. le Communaire Côté,

↓ Approuvé par M. le Communaire Amey, il est
Résolu Que la résignation de M. Paul M. Marie soit acceptée.

Il est donné acte de la communication de la Direction de l'Assistance
Municipale, recommandant que le salaire de M. O.
Tibatiavault, surintendant du Bureau de Place.

↓ ment Municipal, ne lui soit payé pour le travail
fait et dans qu'il a été absent de son travail, sans
raison, cause de maladie, le 7 novembre courant
au samedi matin, le 11 du même mois.

Sur proposition de M. le Communaire Côté, et
Approuvé par M. le Communaire Amey, il est
Résolu D'approuver ladite recommandation.

Soumis un rapport de Directeur de l'Asistance Municipale déclarant ne pas avoir besoin de faire droit à une demande de l'Association dite: Royal Agricultural School pour obtenir une subvention de la Ville.

Sur proposition de M. LeComte au Cote.

Approuve par M. LeComte au Cote. Il est Résolu De renvoyer dans ledit rapport, et d'informer les intéressés en conséquence.

Soumis un rapport de Directeur de l'Asistance Municipale informant le Bureau que la demande faite par la Protestant Relief Association, a l'effet d'augmenter sa subvention pour l'an prochain, ne pourra être prise en considération que lors de la répartition des subventions de 1917 c'est-à-dire en janvier ou février prochain.

Sur proposition de M. LeComte au Cote.

Approuve par M. LeComte au Cote. Il est Résolu D'informer en conséquence ledite Association.

Soumis un rapport de Directeur de l'Asistance Municipale concernant le renouvellement des contrats d'entretien entre la Ville et l'Hôpital des incurables et l'Hôpital Général du Souverain pour l'entretien des incurables et des tuberculeux.

Sur proposition de M. LeComte au Cote.

Approuve par M. LeComte au Cote. Il est Résolu De renvoyer ledit rapport au Directeur de l'Asistance Municipale, pour soumettre quel montant représentera la nouvelle condition insérée dans le contrat pour ce qui concerne la location de lits.

Soumis le formulaire d'annonces pour la vente d'enchères du fumier provenant des écuries du Département de l'Insémination.

Sur proposition de M. LeComte au Cote.

Approuve par M. LeComte au Cote. Il est Résolu D'approuver ledite annonces et d'en autoriser la

publication.

Sur Honneur le Maire lève son siège, pour aller signer des décrets dans son Bureau, et M. LeComte au Cote prend le fauteuil.

Soumis un rapport de Surintendant des Achats des Chevaux recommandant que le cheval portant le No. 51 du Département de l'Insémination, impropre au service, soit vendu à l'enchère.

Sur proposition de M. LeComte au Cote.

Approuve par M. LeComte au Cote. Il est Résolu D'approuver ledite recommandation.

Soumis une demande d'emploi de M. Louis Guindard comme doguier à la Bibliothèque.

Depuis les deux dernières demandes d'emploi à la Bibliothèque.

Sur Honneur le Maire reprend son siège.

Soumis un rapport de Trésorier de la Ville, recommandant que Son Honneur le Maire, le Contrôleur et l'Auditeur, et le Trésorier de la Ville aillent hors à New York les débiter pour l'emprunt de \$ 3,500,000. - récemment contracté.

Sur proposition de M. LeComte au Cote.

Approuve par M. LeComte au Cote. Il est Résolu Que ledit rapport soit approuvé et qu'un crédit de \$ 250 soit mis à la disposition de Son Honneur le Maire, pour cette fin, en paiement de l'emprunt.

Sur Honneur le Maire retourne à son Bureau, pour signer des décrets et M. LeComte au Cote prend le fauteuil.

Soumis un rapport de Contrôleur et Auditeur, transmettant des comptes au montant de \$ 225.00 pour livres fournies à la Bibliothèque en 1914 et en 1915.

Sur proposition de M. LeComte au Cote.

Approuve par M. LeComte au Cote. Il est

Resolu De recommander au conseil d'autoriser le paiement desdits comptes, a moins la cédite de l'année en cours, conformément a l'article 556 de la charte et de verser ladite somme de \$ 225.00 a cette fin.

Le Bureau prend en considération la requête de la Compagnie Mount Royal Terminal Terminal, en date du 14 novembre 1916, qui demande que le plan No. 36-922 montrant la manière dont se gère terminale sera maintenue, sous la rue Dorchester, entre les rues St. Monique et Mountfield, soit approuvé.

M. le Commisaire Villeneuve prend son rang. Sur proposition de M. le Commisaire Côté,

Appuyé par M. le Commisaire Arsenault, il est Résolu Que permission soit accordée a la Compagnie Mount Royal Terminal Terminal de fermer au troc la rue Dorchester, entre les rues St. Monique et Mountfield, durant un période de 7 mois, mais que le côté nord ou le côté sud de la dite rue Dorchester devra être ouvert au troc durant ladite période, pour le voitures et les piétons.

Il est, en outre

Résolu Que le tramway de la ligne Guy et Beauport Hall échangeant leur route, vers rue de la Vérité et de l'Éthérée, jusqu'à la rue Guy, et que permission soit aussi accordée a la Compagnie Mount Royal Terminal Terminal de ouvrir la partie nord de la rue Dorchester, pour reconstruire le trottoir et les autres travaux de canalisation, d'y installer son viaduc en acier et de remettre le surplus de ladite rue dans l'état où elle est a présent.

Il est convenu, que lorsque ledit Compagnie commencera a construire son viaduc en acier, le plan détaillé en sera soumis a la ville pour approbation.

Il est également entendu, que la Compagnie Mount Royal Terminal Terminal aura toute

responsabilité, pour tout accident qui pourrait arriver durant l'exécution de ce travail, que la Compagnie est également tenue de protéger la ville contre tout ce qui pourrait arriver, en rapport avec cette entreprise.

Ce permis est accordé a la condition que la Mount Royal Terminal Terminal se obtienne de la Commission du Service Électrique, une direction quant a ce qui regarde la conduite souterraine nécessaire, qui devront être construite dans la rue Dorchester, les travaux devant être exécutés en même temps que le viaduc en acier.

Ce permis est également accordé a la condition que la Mount Royal Terminal Terminal, assurera la responsabilité de tout dommage de tous travaux que la Ville pourra avoir a exécuter a l'avenir, dans ladite partie de la rue Dorchester.

Ce permis est accordé également a la condition que la Compagnie soit responsable de tous dommages qui pourraient être causés a d'autres parties.

Ce permis est accordé également a la condition que la Mount Royal Terminal Terminal se fasse un dépôt de \$ 10,000.00 pour garantir la satisfaction convenable de passage et du trottoir de ladite partie de la rue Dorchester.

Il est entendu, que la Compagnie de Tramway consent a ne faire aucun réclamation contre la Ville, en rapport avec la fermeture de ladite partie de la rue Dorchester;

Et que la Mount Royal Terminal Terminal se constituera le roi de tramway, a la satisfaction de la Compagnie de Tramway et de la Ville.

Ce permis est accordé également a la condition que la Mount Royal Terminal Terminal se fasse

une pénalité de \$ 250.⁰⁰ par jour pour chaque jour de délai après l'expiration du permis. La dite pénalité devant être imposée 7 mois après le 20 novembre 1916.

Sur proposition de M. LeComte aux Villenueves. Approuvé par M. LeComte aux Cote. il est Résolu Que sur ordre de la résolution du Bureau, en date du 9 novembre 1916, à l'effet d'accepter l'offre de M. A. Grand, suivant les termes de sa lettre et de demander au Conseil de retourner le rapport qui lui a été transmis à cet effet.

Sur un état de dépenses fait par le département en Loi, dans différentes causes, et s'élevant à la somme totale de \$ 149.⁴⁵.

Sur proposition de M. LeComte aux Villenueves. Approuvé par M. LeComte aux Cote il est Résolu Que l'on commande au Conseil le vote de ladite somme pour le paiement des dites dépenses.

Sur un rapport du Surintendant du département des Privilèges et de Licences, commandant le renouvellement de certains privilèges.

Sur proposition de M. LeComte aux Villenueves. Approuvé par M. LeComte aux Cote il est Résolu Que l'on commande au Conseil le renouvellement des privilèges suivants:

John F. Raphael, représentant Corbin Auguste Campbell, privilège de garder en place son entrée à charbon, sur le trottoir public de la rue Sherbrooke Ouest.

Chs. Mc Henderson, privilège de garder en place son entrée à charbon, sur le trottoir public de la rue Durocher.

Compagnie Cooperie Limited, privilège de garder en

place son entrée, sur le trottoir public de la rue Notre-Dame Ouest.

Mc Intyre Realty Co Ltd privilège de garder en place son entrée à charbon, sur le trottoir public de la rue de la Fortification.

Sur un extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil, tenu le 13 novembre courant, à l'effet de permettre à la Montreal Tramway Co de changer la localisation de ses voies sur le chemin de la Côte des Neiges.

Sur proposition de M. LeComte aux Cote. Approuvé par M. LeComte aux Villenueves. il est Résolu Que l'on prie au Conseil le rapport du Bureau en date du 8 novembre courant.

Sur un rapport de l'ingénieur - Surintendant de la Ville, concernant de procéder immédiatement à l'expropriation de la propriété de M. H. A. Hadley, indiquée sur le No 52 sur le plan d'expropriation de terrain, en vue de l'agrandissement de l'Agueduc.

Sur proposition de M. LeComte aux Cote. Approuvé par M. LeComte aux Cote, il est Résolu Que l'on prie le département en Loi, à procéder à la prise de possession et à l'expropriation immédiate de ladite propriété.

Sur un dossier, concernant la proposition faite par M. E. Vanthilt de vendre à la Cote, au prix de \$ 17.⁵⁰ le pied, une ligne de terrain, située au coin du rue St-Catharines et Longueuil.

Sur proposition de M. LeComte aux Villenueves. Approuvé par M. LeComte aux Cote, il est Résolu Que l'on donne instruction à l'Architecte de la Ville, de faire l'évaluation de la maison, construite sur le terrain en question.

Sur un rapport de l'ingénieur en charge de

Chemin de Fer, relatif au tarif de téléphone dans la Cité de Montréal.

Sur proposition de M. LeComte au Cote.

Approuvé par M. LeComte au Cote. Résolu De référer au département en lui plus direct.

Soumis un rapport de l'ingénieur - Surintendant des Egoits, en réponse à une communication de M. M. S. Leonard et Fils concernant la construction de la discharge de l'égoit du quartier Ormeau.

Sur proposition de M. LeComte au Cote.

Approuvé par M. LeComte au Cote. Résolu De transmettre copie dudit rapport à M. M. S. Leonard et Fils.

Soumis un rapport de l'ingénieur - Surintendant des Egoits, transmettant un projet d'aménagement, entre la Cité et la Compagnie du Grand Canal, pour l'extension de la voie d'évitement de la Station de Pompes de la Pointe St. Charles.

Sur proposition de M. LeComte au Cote.

Approuvé par M. LeComte au Cote. Résolu De référer au département en lui, pour rapport d'urgence.

Soumis un rapport du Directeur - Ingénieur en Chef, recommandant l'achat allégué, d'un système de smeta automatique au d'au près de la propriété, situés au No. 524 de la rue Workman.

Sur proposition de M. LeComte au Cote.

Approuvé par M. LeComte au Cote. Résolu D'approuver ledite recommandation, et de demander au Conseil un crédit de \$ 50.00 pour cette fin.

Soumis un rapport du département en lui, concernant l'offre faite par la Compagnie Lake of the Wood Milling, de vendre sa propriété

pour l'élargissement du trottoir de la rue St. Denis.

Sur proposition de M. LeComte au Cote.

Approuvé par M. LeComte au Cote. Résolu De transmettre immédiatement à la Commission spéciale du Conseil, le rapport du département en lui, ainsi que la lettre des procureurs de ladite compagnie accompagnant ce rapport.

Soumis un rapport du Surintendant du département de l'Instruction, recommandant d'augmenter le salaire du secrétaire de ce département.

Sur proposition de M. LeComte au Cote.

Approuvé par M. LeComte au Cote. Résolu Que le Bureau requête de ne pourvoir, dans les circonstances mentionnées dans ledit rapport, à la

Soumis une demande d'emploi de M. J. L. Coak, comme commis aux abattoirs de la Cité.

Sur proposition de M. LeComte au Cote.

Approuvé par M. LeComte au Cote. Résolu De référer au Surintendant de Marché, pour référer au besoin.

Sur proposition de M. LeComte au Cote.

Approuvé par M. LeComte au Cote. Résolu De suggérer à la Commission de Législation d'inclure dans l'amendement à la Charte une clause à l'effet d'autoriser la Cité à louer ses terrains, pour des amphiteatres, lorsque elle le jugera à propos.

Attendu qu'il est de toute nécessité, pour la Cité, d'en arriver à une solution satisfaisante, sur la question des abattoirs.

Attendu qu'il faut mettre un fin aux réunions qui se font en difficulté;

Sur proposition de M. LeComte au Cote.

Approuvé par M. LeComte au Cote. Résolu Que les négociations soient immédiatement entreprises avec la Compagnie des Abattoirs, dans le but d'exp

pour cette compagnie, de façon à permettre à la Cité de municipaliser ce service et d'en avoir complètement la maîtrise plus avantageusement des difficultés, et que la Commission de Liquidation soit juridiquement d'inclure dans les amendements à la Charte une clause autorisant la Cité à racheter de définitive perpétuellement avec privilège de rachat, au moyen d'un ami de la loi, dans le prochain exercice, le paiement du coût de cette acquisition.

M. Lacomme au Villeneuve soumet son rapport de minorité sur le Budget et demande de le transmettre au Conseil.

Sur proposition de M. Lacomme au Villeneuve.

Approuvé par M. Lacomme au Côté, il est Résolu D'approuver les acquisitions suivantes:

Aqueduc Nos. 649-652

M. Lacomme au Villeneuve remplace M. Lacomme au Rose à la présidence.

Soumettre un rapport du département en Lu. au sujet de l'entente intervenue entre les deux personnes qui réclament l'indemnité offerte par la Ville, par l'acquéreur d'Alphonse Fossau.

Sur proposition de M. Lacomme au Rose.

Approuvé par M. Lacomme au Côté, il est Résolu D'informer les intéressés, que sur réception d'une déclaration et d'une quittance rédigée conformément au rapport du département en Lu.

la Cité versera entre les mains des réclamants ou de leur représentant autorisé, le montant auquel chacun aura droit suivant le terme de l'arrangement proposé.

Soumettre une communication de M. R. Lathiff, Commissaire des Indes, concernant l'assemblée de bureaux occupés par ledit Commissaire.

Sur proposition de M. Lacomme au Rose.

Approuvé par M. Lacomme au Côté, il est Résolu D'insérer dans le Budget.

Soumettre une communication de M. J. Lejeune demandant d'être réengagé, comme commis dans le département de Travaux Publics, pour l'année 1917.

Sur proposition de M. Lacomme au Côté.

Approuvé par M. Lacomme au Côté, il est Résolu D'informer M. Lejeune que ses fonctions ne sont plus nécessaires à l'efficacité du service dans ce département, mais que le Bureau fera tout en son pouvoir pour l'employer autrement que dans ses fonctions actuelles, durant l'année 1917.

Soumettre une communication de M. E. P. Dupont et de M. E. A. Corneau, offrant de rendre à la Ville une brière de terrain, par l'insertion de la rue Gauthier.

D'insérer au dossier.

Soumettre une communication de M. P. Lecoq, ingénieur attaché au département de l'Acqueduc demandant que son salaire soit fixé à \$ 1300.00 par an.

Sur proposition de M. Lacomme au Côté.

Approuvé par M. Lacomme au Côté, il est Résolu D'informer M. Lecoq que sa demande sera prise en sérieuse considération.

Soumettre une communication de M. J. A. Steil, demandant la construction d'un quai, en face du No. 2575 de Boulevard Rosemont.

Sur proposition de M. Lacomme au Côté.

Approuvé par M. Lacomme au Côté, il est Résolu D'insérer dans le Budget le rapport.

Soumettre une communication de M. l'abbé J. P. A. demandant d'être placé en premier lieu pour la construction sur le Boulevard Rosemont, à l'angle de la

de la rue Cartier.

Sur proposition de M. LeCommissaire Côté.

Approuvé par M. LeCommissaire Amey, il est
Résolu Que l'inspecteur de l'Ingénieur Supérieur dont de la
Voie, par rapport.

Communication de M. l'abbé J. D. A.

Qui demandant l'installation d'une cheminée
à l'air en face de presbytère de la paroisse
Saint-Jean Baptiste.

Sur proposition de M. LeCommissaire Côté.

Approuvé par M. LeCommissaire Amey, il est
Résolu Que l'inspecteur au Supérieur de l'Échange
par rapport.

Communication de M. J. A. Venant.

au sujet du feuillet ripendu dans la Cité
sur les prescriptions à prescrire pour enrayer la
pauvreté infantile.

Sur proposition de M. LeCommissaire Côté.

Approuvé par M. LeCommissaire Amey, il est
Résolu Que l'Inspecteur de l'Assistance Médicale
d'Hygiène.

Sur proposition de M. LeCommissaire Côté.

Approuvé par M. LeCommissaire Amey, il est

Résolu Que le Supérieur du département des Pénitenciers
soit fait de préparer un état de tous
les charges par les différentes compagnies d'affi-
cher à M. Outhier.

La séance est ajournée demain, vendredi, le 17 du
Courant, à 8 heures A. M.

Ajournement

M. H. R.

Procès verbal d'une séance spéciale du Bureau
de Commissaires.

Tenu le 16 novembre 1846 P. M.

Concernant la question de Travaux.

Sont présents.

M. M. LeCommissaires Amey
Côté
Villeneuve.

En l'absence de Son Honneur le Maire
M. LeCommissaire Villeneuve est appelé à présider.

Le Secrétaire procède à la lecture des minutes.

Sur proposition de M. LeCommissaire Côté.

Approuvé par M. LeCommissaire Amey, il est

Résolu Que les minutes soient amendées en changeant dans
la première colonne concernant la requête de la Compagnie
Royal Tunnell Terminal Co. le mot: Les rivières
qui la compagnie Mount Royal Tunnell se propose
d'opérer sur la rue Dorchester entre les rues St. Mo-
nique et Montfield, par le mot: le travail
que la Compagnie Mount Royal Tunnell Terminal Co. se
propose d'exécuter sur la rue Dorchester, entre les
rues St. Monique et Montfield, et en ajou-
tant à la fin de la requête, concernant le balayage
et l'arrosage des rues occupées par les rues
de la Compagnie, le mot: le balayage et est
arrosage devant être fait sous la surveillance
de l'Ingénieur en Chef, et aux heures fixées par ce
dernier, et qu'ainsi amendées, les minutes soient
approuvées.

M. LeCommissaire Rose prend son siège.

M. LeCommissaire Côté fait la suggestion sui-
vante:

1^o Que l'ingénieur du chemin de Fer receive instruction de confier aux le Surintendant des Parc Mont Royal, en vue de suggérer les meilleurs moyens de promouvoir l'accès, par tramways, au parc Mont Royal, soit par le chemin de la Côte du Rouge ou par le côté nord-est de la Montagne, ou par les deux.

2^o Que la Compagnie obtienne, par voie d'indemnité ou autrement, la possession du feu roulant, des parcs Moasser au parc Mont Royal, et qu'elle donne le service régulier de ces deux parcs au même taux que celui chargé dans la Ville avec les privilèges de la franchise.

3^o Que la Compagnie obtienne, à ses risques et frais, l'acte de la surveillance des ingénieurs de la Ville ou de tout autre officier que le Bureau des Communes désignera, un service régulier, entre la Ville et l'île Ste Helene, quoiqu'il soit traité des premiers au premier novembre.

4^o Que la Compagnie mette un compartiment chauffé à l'avant et à l'arrière des tramways, pour le conducteur et le garde-moteur de façon à ce que ces personnes ne soient pas exposés au froid.

5^o De demander à la Compagnie des Tramways, d'acquiescer de la Montreal Island Land Co. la livraison de terrain nécessaire pour ouvrir la rue Dist. sur 50 pieds, depuis la rue Notre-Dame au Boulevard Rosemont, ledit terrain de terrain à être cédé par la Compagnie, à la Ville gratuitement et sans condition en vue d'y établir un double viaduc de tramways.

Compagnie M.R.

Au cas où un tunnel serait nécessaire, sur les voies du Pacifique Canadien et du Canadien Northern, c'est le droit, la sera appelé à payer sa part du coût de ce tunnel.

6^o De donner instructions au Secrétaire d'ici aux Villes de Indianapolis, Seattle, et New York (Brooklyn Transit Line), pour avoir copies de règlements Concernant le transport des fret, par voie de chemin de fer ibériques.

Resolu

A la suggestion de M. LeComte au Parc, l'ont D'ici la lettre suivante à la Ville de Toronto: "In view of the fact that the Board of Commis-sioners is actually studying the Tramways Question I am instructed to ask you to kindly supply the following information."

What is the net gain in cash per annum to the City of Toronto Treasury in the matter of the Tram-ways annual Contractual Payments and after charging against these payments all expenditures of the City in connection with the paving of street lanes occupied by the tracks of the Tramways, and other expenses incidental to Tramway operations? There is not to be included in these figures the usual share, if any, of snow removal, or the usual tax paid on real estate holdings.

M. LeComte au Villeneuve suggère que le territoire que le Bureau devrait considérer, étant pour le présent que pour l'avenir, soit le territoire compris entre les limites est de Lachine, les limites est de quartier Mercier, le fleuve Saint Laurent et la Rivière des Prairies.

La séance est ajournée à mardi le 21 novembre courant à 3 heures P.M.

Ajournement.

M. Ross

Procès verbal d'une assemblée du Bureau des Communaires
Le mardi 7 novembre 1960.

Présents,

M. M. le Communaires Côté,
Rou
Amey,

En l'absence de Son Honneur le Maire
M. le Communaire Rou préside.

Le Secrétaire, ^{présent} à la lecture du minutes, au cours
de laquelle M. le Communaire Villeneuve (page 417)
prend son siège.

Les minutes sont approuvées, telles que lues.

Sur proposition de M. le Communaire Côté,
Appuyé par M. le Communaire Amey, il est
Résolu Que les résolutions du Bureau, N. 33754 en date
du 15 novembre courant, à l'effet de recommander
au Conseil l'octroi de privilège demandé par M.
le Prévôt, pour l'installation, avec le trottoir
du Chemin de la Côte des Neiges, d'un appareil
destiné à ouvrir automatiquement la porte d'un
garage soit révisé et annulé, et que M.
le Prévôt soit informé que sa demande ne
peut être accordée.

Sur communication de l'Harmonie de
Saint Joseph de Bordeaux, demandant de louer
la salle municipale du quartier Bordeaux, pour
samedi, le 25 du mois courant.

Sur proposition de M. le Communaire Amey,
Appuyé par M. le Communaire Rou il est
Résolu De donner instruction au Secrétaire des Edifices
Municipaux de faire droit à ladite demande aux
conditions ordinaires.

Sur communication de l'Ingénieur Secrétaire
des Eaux, transmettant une réclamation de
la Compagnie Touzin Sand, au montant de \$375.
pour l'usage d'un terrain que la Cité aurait occupé
pour l'installation des installations, lors de travaux
de réparation de l'égout de la rue Mail.

Sur proposition de M. le Communaire Côté,
Appuyé par M. le Communaire Amey, il est
Résolu De référer au département de Travaux publics
pour rapport.

Sur communication de secrétaire de l'As-
sociation de l'Expédition du district de Montréal
transmettant un état détaillé des argent qu'elle
a dépensés, à même la subvention que lui a
été payée, et informant le Bureau que l'adite
Association, d'après les dispositions de sa charte
n'a pas le pouvoir de rembourser à la Cité la
balance que lui reste en main de la subvention
de \$ 10,000.00 qu'elle a payée à la Cité.

Sur proposition de M. le Communaire Villeneuve,
Appuyé par M. le Communaire Côté, il est
Résolu De référer au département en loi, pour savoir si la
Ville peut exiger le remboursement de cette somme
et pour avis de le Bureau sur la période à suivre
pour cette fin.

Sur communication de M. le notaire Desrosiers
transmettant un projet de convention entre M. J. O.
Buller, la Compagnie Dominion Bridge et la
Cité de Montréal, relativement à la construction du
pont Lacaille.

Sur proposition de M. le Communaire Côté,
Appuyé par M. le Communaire Amey, il est
Résolu De référer au département en loi, pour décision.

Sur communication de M. J. O. Buller, o-
ccupé, se plaignant du fait que l'entrepreneur de
conduire les travaux, sur Saint-Lauré, a exécuté
tant son contrat, causé des dommages à la propriété
de M. M. Levesque et Linberg, portant les Nos 95-101 et 102

de l'édifice sur
ses propositions de M. l'Commissaire Côté.

Approuvé par M. l'Commissaire Anis, il est
Résolu De référer à la Commission des Services Électriques
et à l'Architecte de la Ville, pour rapport d'urgence
et action immédiate.

Soient une communication de l'Harmonie
Saint-Joseph de Beaudouin, demandant l'usage
de la salle municipale de ce qui existe en ce lieu
nombre de soirées par semaine.

Ses propositions de M. l'Commissaire Anis,
Approuvé par M. l'Commissaire Côté, il est

Résolu De référer au Surintendant des Édifices Municipaux, pour rapport.

Soient une communication du secrétaire de
la compagnie Dominion Park, transmettant pour
approbation, un plan pour l'érection d'un bâtiment
sur la propriété de la compagnie.

Ses propositions de M. l'Commissaire Anis,
Approuvé par M. l'Commissaire Côté, il est

Résolu De référer à l'Architecte de la Ville, pour rapport.

Soient une communication de l'administration
de la succession St-Pierre, offrant de vendre à
la Ville un lot de terre, pour l'ouverture de la rue Garthou.

Ses propositions de M. l'Commissaire Villeneuve,
Approuvé par M. l'Commissaire Côté, il est

Résolu De dispenser au donateur.

M. John Findlay se présente devant le Bureau
au sujet de la demande qui lui a été faite de
céder à la Ville, gratuitement et sans condition
la rue Bremond, jusqu'au Boulevard Curé.

M. Findlay se déclare prêt à céder cette portion
de la rue Bremond, ainsi qu'au-delà le chemin sur
lequel il possède, dans le Parc Estimeur, et à enlever
à cet effet, ses propositions par écrit.

Ses propositions de M. l'Commissaire Côté,
Approuvé par M. l'Commissaire Villeneuve, il est

Résolu De demander à l'Ingénieur en Chef, de faire rapport
immédiatement sur la proposition faite par M. Findlay,
de céder la rue en question.

M. l'Échevin Vandelle introduit une délibération
de propriétaires et résidents de la propriété rue St.
Hubert, au sujet du permis accordé le 30 octobre
dernier, pour l'installation d'un moteur sur une
propriété située sur la rue St. Christophe.

Ses propositions de M. l'Commissaire Côté,

Approuvé par M. l'Commissaire Anis, il est
Résolu De référer le dossier, concernant ce permis, au dipar-
tement en loi, pour rapport.

Ses propositions de M. l'Commissaire Villeneuve.

Approuvé par M. l'Commissaire Côté, il est
Résolu Que la résolution de Bureau, en date du 16 novem-
bre courant, à l'effet de demander au Conseil de
retourner au Bureau des Commissaires, le
rapport recommandant de faire l'acquisition d'un
terrain de terrain, appartenant à M. A. Grand, et
situé à l'angle de la rue LaSalle et du Bou-
levard Curé, soit révisée et annulée.

Soient un rapport du Surintendant du Diparti-
ment des Privilèges, recommandant d'accorder
à la compagnie Elmer Trudeau & Co, le permis
suis de garder en place une entrée à charbon, sur
le trottoir de la rue Notre-Dame-Ouest.

Ses propositions de M. l'Commissaire Villeneuve,

Approuvé par M. l'Commissaire Côté, il est
Résolu De recommander au Conseil l'octroi dudit privilège.

Soient deux séries de mandats, vérifiés par le
Contrôleur et Auditeur de la Ville, au montant respec-
tivement de \$ 5,690.⁰⁰ et \$ 261.⁰⁰ suivant liste annexée.

Ses propositions de M. l'Commissaire Villeneuve,

Approuvé par M. l'Commissaire Côté, il est

Résolu Qu'il soit autorisé le paiement
Soient un rapport du Surintendant des Édifices Mu-

de l'édifice sur

Sur proposition de M. l'Commissaire Côté,

Présidé Approuvé par M. l'Commissaire aux Annués, il est
Résolu De lui faire à la Commission des Travaux Électriques
et à l'Architecte de la Ville, pour rapport d'urgence
et action immédiate.

Soient une communication de l'Harmonie
Saint-Joseph de Boadreau, demandant l'usage
de la salle municipale de ce qui est en ce lieu
nombre de soirées par semaine.

Sur proposition de M. l'Commissaire aux Annués,

Présidé Approuvé par M. l'Commissaire Côté, il est
Résolu De lui faire au Surintendant des Édifices Municipaux, pour rapport.

Soient une communication du secrétaire de
la compagnie Dominion Park, transmettant pour
appelation, un plan pour l'érection d'un bâtiment
sur la propriété de la compagnie.

Sur proposition de M. l'Commissaire aux Annués,

Présidé Approuvé par M. l'Commissaire Côté, il est
Résolu De lui faire à l'Architecte de la Ville, pour rapport.

Soient une communication de l'administration
de la succession St-Pierre, offrant de vendre à
la Ville un lot de terre, pour l'ouverture de la rue Gauthier.

Sur proposition de M. l'Commissaire Villeneuve,

Présidé Approuvé par M. l'Commissaire Côté, il est
Résolu De lui faire au donneur.

M. John Hindley se présente devant le Bureau
au sujet de la demande qui lui a été faite de
céder à la Ville, gratuitement et sans condition
la rue Bremond, jusqu'au Boulevard Bremond.

M. Hindley se déclare prêt à céder cette portion
de la rue Bremond, ainsi qu'à tout le surplus
qu'il possède, dans le Parc Estimé, et à enlever
à cet effet une proposition par écrit.

Sur proposition de M. l'Commissaire Côté,
Approuvé par M. l'Commissaire Villeneuve, il est

Présidé De demander à l'Ingénieur en Chef, de faire rapport
immédiatement sur la proposition faite par M. J. J.
d'Hay, de céder la rue en question.

M. l'Échevin Vandalea introduit une délibération
de propriétaires et résidents de la propriété rue St.
Hubert, au sujet du permis accordé le 30 octobre
dernier, pour l'installation d'un moteur dans une
propriété située sur la rue St. Christophe.

Sur proposition de M. l'Commissaire Côté,

Présidé Approuvé par M. l'Commissaire aux Annués, il est
Résolu De lui faire le don, concernant ce permis, au dipen-
tent en loi, pour rapport.

Sur proposition de M. l'Commissaire Villeneuve,

Présidé Approuvé par M. l'Commissaire Côté, il est
Résolu Que la résolution de Bureau, en date du 16 novem-
bre courant, à l'effet de demander au Conseil de
retourner au Bureau de Communes, le
rapport recommandant de faire l'acquisition d'une
terre de terrain, appartenant à M. A. Grand, et
située à l'angle de la rue LaSalle et du Bou-
levard Bremond, soit révisée et annulée.

Soient un rapport du Surintendant de Diparti-
ment de Prévôt, recommandant d'accorder
à la compagnie Glenn-Tudor Ltd, le permis
sur de garde en place une entrée à charbon, sous
le trottoir de la rue Notre-Dame-Ouest.

Sur proposition de M. l'Commissaire Villeneuve,

Présidé Approuvé par M. l'Commissaire Côté, il est
Résolu De recommander au Conseil l'octroi de dit privilège.

Soient deux séries de mandats, visés par le
Contrôleur et Auditeur de la Cité, aux montants respec-
tifs de \$ 5,690.⁰⁰, 3,261.⁰⁰ surant être outflow.

Sur proposition de M. l'Commissaire Villeneuve,

Présidé Approuvé par M. l'Commissaire Côté, il est
Résolu Qu'il soit autorisé à payer

Soient un rapport du Surintendant des Édifices M.

requis, recommandant de faire voter un
credit additionnel de \$ 2.162.⁰⁰ pour le com.
bustible de l'Anse et de la Bibliothique
Municipal, afin de couvrir l'augmentation au-
jourd'hui sur le charbon noir, a payer de premier
payeur prochain.

Sur proposition de M. l'homme au Anse,
Appuyé par M. l'homme au Cote, il est

Resolu De faire rapport au conseil en conséquence.

Sur un rapport de l'chef de département de
Sunder, sur les changements survenus dans la
brigade, du 1^{er} au 15^{er} septembre se terminant le 16
septembre courant.

Sur proposition de M. l'homme au Anse,
Appuyé par M. l'homme au Cote, il est

Resolu De approuver lesdits changements.

Sur un rapport de l'ingenieur Superintendent
de la Ville, au sujet des travaux d'amélioration
à être exécutés sur la rue Lamotte, dans le quartier
Miquelin.

Sur proposition de M. l'homme au Cote,
Appuyé par M. l'homme au Anse, il est

Resolu De lui verser le somme au département en Lu, pour
raccord qui doit être fait dans les circonstances
signalées dans ledit rapport.

Sur un rapport de l'ingenieur en chef recom-
mandant la pose d'embarras de bois de 8
pouces dans l'avenue Wilson, entre l'avenue
Notre-Dame de Grâce et la Cote St. Antoine
au coût approuvé de \$ 562.⁵²

Sur proposition de M. l'homme au Cote,
Appuyé par M. l'homme au Villeneuve, il est

Resolu De attribuer la pose de la dite conduite d'eau, le
coût de travaux devant être chargé sur le crédit
voté pour la pose de conduite d'eau en général.

Sur un rapport de l'ingenieur en chef recom-
mandant de louer à la Society Asphaltum Paving

deux camion automobile, à raison de \$ 20.⁰⁰ par
jour, lesdites Compagnies devant être responsables de
tous dommages qui pourraient survenir sur lesdites ca-
mion automobile, dans tout le temps qu'ils seront
employés par l'adite Compagnie.

Sur proposition de M. l'homme au Cote,
Appuyé par M. l'homme au Anse, il est

Resolu De retourner la Direction de Travaux Publics à louer
deux camion automobile à la dite Compagnie, en
conditions ci-dessus mentionnées.

Sur un rapport de Président du Bureau
de Extension, sur l'évaluation des terrains vendus
le 1^{er} d'octobre et le 1^{er} de janvier.

Sur proposition de M. l'homme au Villeneuve,
Appuyé par M. l'homme au Cote, il est

Resolu De informer le Président du Bureau de Extension
de ce que le Bureau de Commerce des biens communaux
peut le montant, et l'évaluation municipale des pro-
priétés de chaque côté de rue en question, de
même de la profondeur de chaque lot ou propriété
de côté sud et du côté nord, respectivement.

Sur un rapport de l'ingenieur Superintendent de
la Ville, en réponse à une communication de M.
William Johnson qui demandait l'installation
d'un puits artésien près de sa propriété, rue Landais.

Sur proposition de M. l'homme au Cote,
Appuyé par M. l'homme au Villeneuve, il est

Resolu De informer M. Johnson, conformément audit rapport.

Sur un rapport de l'ingenieur Superintendent de
la Ville, en réponse à une communication de M.
James Rodger, au sujet des dommages qui
avaient été causés à la clôture en fer
de sa propriété au Major Gault.

Sur proposition de M. l'homme au Cote,
Appuyé par M. l'homme au Villeneuve, il est

Resolu De demander à M. Rodger, agissant au nom de
Major Gault, s'il est prêt à payer le montant du
coût de la réparation de la clôture en question, et

donner l'assentement de déposer entre les mains de l'architecte une somme de \$ 250.00

Donner un rapport de l'ingénieur Sargent & de la Voie, sur un projet de M.M. Bacteri & Bacteri, avocat, au sujet de l'insubordination de l'avenue Washburn, comme un quai.

Sur proposition de M. Lacomme au Cote, approuve par M. Lacomme au Villeneuve, il est Resolu Que l'on se conforme au dit rapport.

Donner un rapport de département en Loi, concernant la construction d'un quai sur l'avenue Maple Wood.

Sur proposition de M. Lacomme au Cote, approuve par M. Lacomme au Villeneuve, il est Resolu Que l'on se conforme au dit rapport.

Donner un rapport de l'ingénieur Sargent & de la Voie, en ce qui concerne la construction du Bureau, en date du 8 novembre concernant la pose de la couche d'asphalte sur certains rues.

Sur proposition de M. Lacomme au Cote, approuve par M. Lacomme au Villeneuve, il est Resolu Que l'on se conforme au dit rapport.

Sur proposition de M. Lacomme au Villeneuve, approuve par M. Lacomme au Cote, il est Resolu Que l'on se conforme au dit rapport.

Attendu que le Montreal Water & Power, dans une lettre adressée par son agent à la Cite, en date du 12 octobre, 1916, déclare que la Compagnie est prête à autoriser la Ville à faire l'inspection de ses lieux et l'évaluation de ses actifs, à certaines conditions.

Attendu que l'une de ces conditions exige que la évaluation soit un expert désigné par la Cite devant être du personnel expérimenté dans ce genre spécial de travail et devant être approuvé par la Compagnie.

Sur proposition de M. Lacomme au Villeneuve, approuve par M. Lacomme au Cote, il est Resolu Que l'on se conforme au dit rapport.

M. Lacomme au Rosebaux sur siège, et M. Lacomme au Cote font le journal.

A la suite de diverses expérimentations et observations qui ont été faites à la Cite par les propriétaires du quartier Hochelaga affecté par le changement de niveau de certains lieux.

Sur proposition de M. Lacomme au Villeneuve, approuve par M. Lacomme au Cote, il est Resolu Que l'on se conforme au dit rapport.

de dommages.

Sur proposition de M. Lacomme au Villeneuve.
Appuyé par M. Lacomme au Corti, il est
Résolu de déposer la requête suivante:
Voici (Des. Ouest) No. 108.

M. Pierre Labrecque, employé comme en-
tenuite pour la construction de la digue de
l'église de la rue Piloguen, se présente devant
le Bureau et se plaint d'avoir été remercié
de ses services.

Sur proposition de M. Lacomme au Villeneuve.
Appuyé par M. Lacomme au Amey, il est
Résolu de demander à l'ingénieur en Chef de faire
rapport sur le cas de M. Labrecque.

M. Honoré Godon, employé comme entenuite
pour la construction de l'église, dans la Division
Nord, se présente devant le Bureau
et se plaint d'avoir été remercié de ses
services.

Sur proposition de M. Lacomme au Villeneuve.
Appuyé par M. Lacomme au Amey, il est
Résolu de demander à l'ingénieur en Chef de faire
rapport sur le cas de M. Godon, et de
faire rapport en même temps au sujet de la
construction d'un manoir que les ingénieurs
auraient oublié de construire pour l'église de
la rue Sherill, sur le Boulevard Rose-
mont dans la section des 500 pieds qui a été
faite, en tuyaux de béton armé.

Il est, en outre
Résolu de donner instruction à l'ingénieur en Chef de
faire rapport, au sujet de deux pompes qui
avaient été brisées ce jour dernier, sur
l'avenue Piloguen. Par suite de l'incompi-
tence, parait-il, du contremaître en charge des
travaux.

Interpellation

M. Lacomme au Villeneuve pose le Controverse
et l'Ordre de les fournir sur liste des em-
ployés actuels dont les noms ne figurent pas
comme devant être employés, à compter du premier
janvier 1917.

Sur une communication de M. J. D. Lacomme
demandant d'être promu à la position la plus
résente, par la requête de M. Paul H. Maisie
comptable de la Cour de Records.

Sur proposition de M. Lacomme au Villeneuve.
Appuyé par M. Lacomme au Amey, il est
Résolu de transmettre à M. Lacomme au Rose

La séance est adjournée à samedi, le 15 courant à
11 heures. A. M.

Gouvernement

Agnes Ross

Procès verbal d'une séance du Bureau de Communes

Tenu le 18 novembre 1916. C. M.

Présente,

Son Honneur le Maire M. Martin, Pres.
M. M. LeCommissaire Roux,
Côté,
Ariey,

Son Honneur le Maire fait part de son intention
de son mauvais état de santé, de ne pas assis-
ter régulièrement aux assemblées du Bureau
jusqu'au mois de janvier. Il déclare toutefois
qu'il se tiendra à la disposition de Communes
Pres. à son Bureau durant tout l'après-
midi.

Il est lu un rapport du département en Loi. o.
concernant le Bureau que la Cité doit refaire
et réparer les égouts, construits par la Compagnie
Egouts et Lavoirs, sur le Boulevard St.
Laurent et vis-à-vis ensuite des entrepreneurs le
coût de ce travail.

Sur proposition de M. LeCommissaire Côté,
Approuvé par M. LeCommissaire Roux, il est

Résolu De donner instructions à l'ingénieur en chef
de procéder immédiatement à la réparation des
égouts d'égouts du Boulevard St. Laurent
construits par la Compagnie Egouts et Lavoi-
ers, en vertu d'un contrat passé le 14 août
1912, et de donner également instructions
au département en Loi de procéder des procédures
contre ces entrepreneurs, pour recouvrer le
montant qui sera dépensé pour réparation
aux égouts en question.

M. LeCommissaire Villeneuve prend son siège.

Il est lu un rapport du département en Loi. ce.

commandant de payer à la compagnie des Tram-
ways deux comptes au montant respectif de
\$ 123.⁷⁵ et \$ 42.⁴⁵ pour réparation à sa mi-
sur le Boulevard Rosemont.

Sur proposition de M. LeCommissaire Côté,

Approuvé par M. LeCommissaire Roux, il est
Résolu De donner instructions au Trésorier de la Cité, de
payer à la Compagnie des Tramways les deux
comptes ci-dessus mentionnés.

Il est, en outre

Résolu De donner instructions à l'Avocat en chef, de préparer
une clause pour être insérée dans le projet de contrat
actuellement sous étude, avec la Compagnie des
Tramways, conformément aux suggestions conti-
nuées dans son rapport, en date du 10 octobre
1916.

Il est lu un rapport de son auditeur, vérifié par le
Contrôleur et Auditeur de la Cité, au montant
respectif de \$ 190.⁰⁰, 1423.⁵² suront être
certifiés.

Sur proposition de M. LeCommissaire Villeneuve,

Approuvé par M. LeCommissaire Côté, il est

Résolu De donner instructions au paiement.

Il est lu un rapport du Directeur du Bureau
Municipal d'Hygiène, sur un projet de
M. J. P. Richer pour faire disparaître la nuisance
causée par les abattoirs.

Sur proposition de M. LeCommissaire Roux,

Approuvé par M. LeCommissaire Ariey, il est

Résolu De donner à M. Richer de lui remettre à acheter avec
la Montreal Abattoir Limited, pour les soumettre en
procès.

Il est lu un rapport de l'ingénieur - Surintendant
de la Voirie, transmettant, pour approbation, le projet
de la rue Bordeaux, entre la rue Dufferin et Louis-
J. J. J.

Sur proposition de M. LeCommissaire Côté

Approuvé par M. LeComte au Ross. il est
Résolu C. S. approuvé ledit profil et d'autoriser le
Secrétaire à le signer, surit à la règle 123
des Règles de Council et du Bureau des
Communes.

Sur l'avis de M. Lamer sur le siège, ainsi que
M. LeComte au C. S.

M. LeComte au Ross est appelé à presider.

Sur proposition de M. LeComte au Villeneuve.
Approuvé par M. LeComte au Ainsy, il est
Résolu C. S. instructions sont données au Secrétaire
des Actes et de Vente, de remettre au
Bureau, un inventaire des matériaux de
pavage amassés dans les différentes cours et
de la laiti.

Communiqué communiqué de M. M. J.
McCartson, au sujet d'un rond à patiner,
projeté au No. 1671 de la rue de la Roche.

Sur proposition de M. LeComte au Ainsy.
Approuvé par M. LeComte au Villeneuve, il est
Résolu C. S. l'avis au Secrétaire des Pass. pour rapport.

Communiqué communiqué de M. G. D. D. D. D.
au sujet du règlement relatif à l'embellissement des
rues.

Sur proposition de M. LeComte au Ainsy.
Approuvé par M. LeComte au Villeneuve, il est
Résolu C. S. l'avis au Secrétaire de l'Inventaire
pour rapport.

Communiqué rapport du Secrétaire des Ma.
chei, recommandant la promotion et nomina.
tion suivantes:

M. J. Trotter, promu deuxième assistant au
McArdie à Berthelme de l'Est, au salaire de
\$ 800. en remplacement de M. J. Guerin, transféré.

M. E. A. Lefebvre, assistant-commissaire au Marché
à faire, au salaire partiel \$ 800.00

M. A. Ferran, promu à la position de premier as-
sistant-commissaire, au salaire de \$ 750.00 en rempla-
cement de M. J. Trotter, promu.

M. W. Gallagher, nommé troisième assistant-
commissaire au Marché Bonaventure, au salaire
de \$ 725.00 en remplacement de A. Ferran, promu.

Sur proposition de M. LeComte au Ainsy.
Approuvé par M. LeComte au Villeneuve, il est
Résolu C. S. approuvé les dites recommandations.

M. LeComte au C. S. reprend son siège.

Une déléguée de la Commission Spolani & Hoch-
berg se présente devant le Bureau, au sujet
de la réclamation de la dite Commission, en rap-
port avec le changement de niveau des rues
de la quartier Hochberg.

Au cours de l'entente, M. LeComte au Ross
lance son siège et l. reprend après quelques
instants, et durant son absence M. LeCom-
te au Villeneuve est appelé à presider.

M. LeComte au C. S. reprend son siège.

La question de la réclamation de la Commission
Spolani & Hochberg reste sans conclusion.

La séance est ajournée à lundi le 20 novembre
1916 à 11 heures A. M.

Adjournement.
Joseph Ainsy
Pres. P. P.

Procès verbal d'une séance du Bureau de Commerce

Tenu le 20 novembre 1916 à M.

Présente.

M. le Commanche Côté,
Rou
Aimé
Villeneuve

En l'absence de M. Roux le M. Roux,
M. le Commanche Roux est appelé à présider.

Le Secrétaire procède à la lecture des minutes.

Les minutes sont approuvées, telles que lues.

Reçu une lettre de M. P. d'Avril, réclamant
le paiement de dix jours de salaire.

Sur proposition de M. le Commanche Côté,
Approuvé par M. le Commanche Aimé, il est
Résolu De verser à l'ingénieur en chef, pour rapport.

Reçu une lettre de M. P. S. Senechal, se
plaignant du fait que les indicateurs des
voies de chemin, sur la rue De Montigny
n'ont pas été faits en anglais.

Sur proposition de M. le Commanche Côté,
Approuvé par M. le Commanche Aimé, il est
Résolu De verser à l'ingénieur en chef, pour rapport.

Reçu une demande d'emploi de M. Louis Pa-
quet, comme inspecteur aux ascenseurs.

Sur proposition de M. le Commanche Aimé,
Approuvé par M. le Commanche Côté, il est
Résolu De verser au Syndicat des G. des G. M.
municipaux pour verser au bureau.

Reçu une communication de M. de la Rivière,
attaché au Département de l'achat et

de l'achat, sollicitant un emploi à la Bibl.
othèque.

De verser au bureau de demander d'emploi
à la Bibliothèque.

M. le Commanche Côté expose devant le Bureau
le rapport, préparé par un certain nombre
d'ingénieurs, sur les travaux d'agrandisse-
ment de l'Aqueduc et de la production de
l'énergie hydro-électrique, par les services mu-
nicipaux.

Sur proposition de M. le Commanche Côté,
Approuvé par M. le Commanche Aimé, il est
Résolu De verser à l'ingénieur en chef, pour rapport.

Sur proposition de M. le Commanche Côté,
Approuvé par M. le Commanche Aimé, il est
Résolu Que la résolution du Bureau, en date du 15
novembre 1916, à l'effet d'autoriser le paiement
d'une somme de \$ 285.⁰⁰ au professeur Haynes
soit amendée de façon à comporter l'imputa-
tion de ladite somme sur le crédit voté pour
Travaux permanents (Dépense générale),
pour la surveillance et la direction de Travaux
Publics.

Reçu une suite à la résolution du 13 novembre
1916, à l'effet d'autoriser le paiement d'une
somme de \$ 1,672.⁴⁰ au Conseil de l'arrondissement Hochberg.

Sur proposition de M. le Commanche Côté,
Approuvé par M. le Commanche Aimé, il est
Résolu De recommander au Conseil d'opérer le versement de
ce dit recommandé, dans le rapport du Directeur
de l'Administration Municipale, et d'autoriser
le paiement de la somme ci-dessus, à même le
crédit de l'exercice courant, conformément à l'article
556 de la charte.

Reçu un rapport du District-Ingénieur en
chef, transmettant une liste de propriétés
dont la construction est demandée par les propriétaires sur

des usages qui incombent par propriété de la ville.
Sur proposition de M. LeComte au côté.

Approuvé par M. LeComte au côté, il est
Résolu Que le supérieur au Directeur du Bureau
Municipal d'Hygiène, pour rapport
sur la nécessité de construire les diti. égouts.

Sur un rapport de l'Ingénieur Sup-
r-intendant de la Ville, sur la demande,
faite par M. R. O. Cloutier pour la construc-
tion d'une voie d'écoulement sur l'avenue des
Sacs et de l'Élé.

Sur proposition de M. LeComte au côté,
Approuvé par M. LeComte au côté, il est
Résolu Que l'Administration requiert que cette demande
ait été faite par la Compagnie de Travaux.

Sur un rapport du Supr-intendant des
Travaux, transmettant pour approbation
le cahier de charges et les annonces relatif
à la demande de souscription pour l'impres-
sion du Bulletin Municipal pour les
années 1917-1918-1919.

Sur proposition de M. LeComte au côté,
Approuvé par M. LeComte au côté, il est
Résolu Que l'Administration soit avertie des charges, et d'au-
toriser la publication de dite annonces.

Sur un rapport de l'Ingénieur de M. Adama-
selle de Esther à la Bibliothèque.
Résolu Que l'Administration des demandes d'impression.

M. LeComte au côté lauréat au siège.

Sur un rapport de M. Honoré Gordon,
pour 9 jours de travail.

Sur proposition de M. LeComte au côté,
Approuvé par M. LeComte au côté, il est
Résolu Que le supérieur à l'Ingénieur en chef pour rapport.

Sur un rapport de M. J. M. Mitchell.

sur un rapport de la demande qui lui a été faite de
cider un pâté de la rue Poincaré, dans le quar-
tier Bordeaux.

Sur proposition de M. LeComte au côté,
Approuvé par M. LeComte au côté, il est
Résolu Que l'Administration des demandes.

Sur un rapport de l'Ingénieur Sup-
r-intendant de la Ville, sollicitant une entente avec
le Bureau.

Sur proposition de M. LeComte au côté,
Approuvé par M. LeComte au côté, il est
Résolu Que l'Administration des demandes a son content le Bureau
rendu de prochain, à 11 heures de M.

Sur un rapport de M. R. O. Lemay, au
sujet d'une réclamation, au montant de \$124.50
chez l'entrepreneur du conduit souterrain, sur le
Boulevard St. Laurent.

Sur proposition de M. LeComte au côté,
Approuvé par M. LeComte au côté, il est
Résolu Que l'Administration des demandes copie de l'Administration des
entreprises M. M. Stack, les faire ripon soigne-
diète.

Sur un rapport de la Bibliothèque Paving
les demandant le remboursement de différents mon-
tants retenus par la Ville pour garantir les travaux
de paving exécutés, sur différents sites.

Sur proposition de M. LeComte au côté,
Approuvé par M. LeComte au côté, il est
Résolu Que l'Administration des demandes en chef pour rapport.

Sur un rapport de M. L. Dostin Villard,
concernant M. J. H. Lysons, du département des Tra-
vaux Publics.

Sur proposition de M. LeComte au côté,
Approuvé par M. LeComte au côté, il est
Résolu Que le supérieur à l'Ingénieur en chef.

Sur un rapport de M. Jules Colas, demeurant.

dont un permis de construction, aux Nos. 122 et 164 de la rue St. Paul.

Ses propositions de M. Blouin au Conseil.

Approuvé par M. Blouin au Conseil. il est

Resolu Que l'inspecteur au Bureau de l'Estimé de la Ville puisse rapporter.

Reçu une communication de M. Julien Thériault, offrant de rendre à la Cité, au prix de \$ 2.50 le pied, un terrain situé au coin de rue Papineau et Desmontguy, pour l'usage d'un garage municipal.

Ses propositions de M. Blouin au Conseil.

Approuvé par M. Blouin au Conseil. il est

Resolu Que l'inspecteur aux archives puisse déposer ultérieurement.

Reçu une communication de Secrétaire de la Commission d'Amélioration des Services Sanitaires de la Province de Québec, transmettant les volumes encreux, par l'adite Commission lors d'une réunion tenue le 14 septembre dernier.

Ses propositions de M. Blouin au Conseil.

Approuvé par M. Blouin au Conseil. il est

Resolu Que l'inspecteur aux archives.

Reçu un rapport de l'Association des Pères, recommandant d'accorder à M. Ernest Kess, l'autorisation de placer une banderole annonçant sur le square Phillips.

Ses propositions de M. Blouin au Conseil.

Approuvé par M. Blouin au Conseil. il est

Resolu D'approuver l'adite recommandation.

M. Blouin au Conseil reprend son siège.

M. P. Bersovitch C.R. et M. Mark Hoffman, introduisent une délégation qui, demeurant, en

faueur du No 1001 rue St. Antoine, de St. Agathe, en faveur de la suppression de la taxe de l'impôt des Hospitales.

Ses propositions de M. Blouin au Conseil.

Approuvé par M. Blouin au Conseil. il est

Resolu Que l'inspecteur en chef de préparer un amendement à la Charte, donnant à la Ville le pouvoir de faire droit à l'adite demande, et de donner instruction au Directeur de l'Assistance Municipale, et au Directeur de Bureau Municipal d'Hygiène de faire rapport immédiatement sur l'opportunité d'accorder une subvention au Laboratoire en question, au cas où la loi actuelle se soit amendée.

Reçu une communication de M. J. Charbon, offrant de faire un plan, montrant les propriétés appartenant à la Cité.

Ses propositions de M. Blouin au Conseil.

Approuvé par M. Blouin au Conseil. il est

Resolu Que l'on demande à l'ingénieur en chef, (M. Lacroix), s'il est en état de préparer ce travail.

Reçu une communication de Secrétaire de la Commission des Pères de Monrovia, transmettant copie d'un résolutions adoptées par l'adite Commission, en date du 17 novembre 1916, au sujet des travaux en cours dans le Parc Monrovia.

Ses propositions de M. Blouin au Conseil.

Approuvé par M. Blouin au Conseil. il est

Resolu D'accepter l'invitation faite par l'adite Commission d'aller visiter le Parc Monrovia, le date devant être fixée ultérieurement, et de donner instruction au Secrétaire de fournir le renseignement demandé par l'adite Commission, au sujet de l'ouverture de la rue Sherbrooke Est.

Le Bureau procède à l'ouverture de l'encreuse requise pour la fourniture de papier et de numéros de billets, par le département de Pontje et de Licences.

La réunion suivante est tenue.

Cheque de dépôt.

Montreal Street Work Injurer Camera de L'ancien

766.12

165.20

Sur proposition de M. LeComte au Conseil
 Appuyé par M. LeComte au Conseil, il est
 Résolu Que lesdites sommes sont versées au Trésor.
 Pendant du Département des Ponts et des
 Chaussées, et que le chèque de dépôt l'accom-
 pagnant soient remis au Trésorier de la Cité.
 M. LeComte au Conseil laisse son siège.

Attendu que l'Aztec Paving Company a réclamé
 de la Cité une somme supplémentaire à la suite
 de travaux de pose de pavés de la Ville.

Attendu que les sommes demandées par la compa-
 gnie ont été approuvées par l'ingénieur en chef
 Sur proposition de M. LeComte au Conseil

Appuyé par M. LeComte au Conseil, il est
 Résolu Qu'il demande à l'ingénieur en chef de la Cité de
 produire devant le Bureau un état de son
 tenant les dimensions de ces pavés lesquels l'asphalte
 a été posé par ladite Compagnie. L'état en ques-
 tion devant non seulement indiquer les dimen-
 sions réelles de travaux exécutés, mais éga-
 lement les détails concernant les extra demandés
 et le montant d'argent qui représentent ces extra.
 On demande également à l'ingénieur en
 chef de fournir au Bureau les raisons pour
 lesquelles il a approuvé ces extra sans obtenir
 au préalable la sanction du Bureau de Com-
 merce.

Sur proposition de M. LeComte au Conseil
 Appuyé par M. LeComte au Conseil, il est
 Résolu Que l'on recommande au Conseil d'autoriser le
 Trésorier de la Cité, transmettant un prospectus de quittances pour
 louer une propriété, vendue par M. de J. Mont-
 neau, à St. Laurent, le 25 septembre 1915, d'une
 somme de \$ 263.⁰⁰ pour taxer officiellement ladite
 propriété.

Sur proposition de M. LeComte au Conseil
 Appuyé par M. LeComte au Conseil, il est
 Résolu Qu'il recommande au Conseil d'autoriser le

Honorable M. Massé et le Greffier de la Cité, à signer
 la dite quittance, sujet à l'approbation du
 département en Loi.

Sur proposition de M. LeComte au Conseil
 Appuyé par M. LeComte au Conseil, il est
 Résolu Que l'on recommande au Conseil d'autoriser le
 Trésorier de la Cité, transmettant un prospectus de quittances pour
 louer une propriété, vendue par M. de J. Mont-
 neau, à St. Laurent, le 25 septembre 1915, d'une
 somme de \$ 263.⁰⁰ pour taxer officiellement ladite
 propriété.

officielle

Sur proposition de M. LeComte au Conseil
 Appuyé par M. LeComte au Conseil, il est
 Résolu Qu'il demande au Conseil, en conséquence, sujet
 à l'approbation du département en Loi.

Sur proposition de M. LeComte au Conseil
 Appuyé par M. LeComte au Conseil, il est
 Résolu Qu'il demande au Conseil, en conséquence, sujet
 à l'approbation du département en Loi.

Sur proposition de M. LeComte au Conseil
 Appuyé par M. LeComte au Conseil, il est
 Résolu Qu'il demande au Conseil, en conséquence, sujet
 à l'approbation du département en Loi.

Sur proposition de M. LeComte au Conseil
 Appuyé par M. LeComte au Conseil, il est
 Résolu Qu'il demande au Conseil, en conséquence, sujet
 à l'approbation du département en Loi.

Sur proposition de M. LeComte au Conseil
 Appuyé par M. LeComte au Conseil, il est
 Résolu Qu'il demande au Conseil, en conséquence, sujet
 à l'approbation du département en Loi.

Sur proposition de M. LeComte au Conseil
 Appuyé par M. LeComte au Conseil, il est
 Résolu Qu'il demande au Conseil, en conséquence, sujet
 à l'approbation du département en Loi.

Sur proposition de M. LeComte au Conseil
 Appuyé par M. LeComte au Conseil, il est
 Résolu Qu'il demande au Conseil, en conséquence, sujet
 à l'approbation du département en Loi.

Preside Dantonum l'ingénieur de ditte réclamation
et de dem. au de au Comité de audit en in-
saver a cette fin. rarré.

M. de A. Savigny. Chute sur trottoir. Jugement
200.00

avec intérêt du 31 oct. 1896,
à la dem. de l'usufruitier, et
115.00 avec intérêt du
31 oct. 1896 à son procureur
M. de A. Savigny.

H. M. Campbell. Chute sur trottoir # 50.00
E. Lefrançois. Inondation 52.50
do do 10.40
do do 14.40

The Benallock Lithography
Ponting & Co. Defect on site digit 29.00
D. Laoullie. Accident d'auto. 13.35
D. Beault. Inondation 20.00
J. Beauchamp. perte de valises 47.50
Reclamations Rejetées. 10403-10404-10397.
10335-10420-10421-10418.

Prendre un rapport du Président du Bureau
de l'Estimation, sur une plainte de M. J. Collin
concernant l'inalévation de sa propriété.

Sur proposition de M. Lecomte au Villeneuve
Approuvé par M. Lecomte au Amey, il est
Preside Collin M. Collin, conformément audit
rapport.

M. Lecomte au Côté, reprend son siège.

Prendre un rapport de l'ingénieur Supéri-
eur de l'Académie, de rapport sur les
travaux, acc. ordr. à M. J. O. Laberge, et
et L. Cohen & Sorel, pour la fourniture de
chaque Bâtiment, à la station de pompes,
de l'Académie.

Sur proposition de M. Lecomte au Côté,
Approuvé par M. Lecomte au Amey, il est
Preside Côté l'ingénieur en chef,
(M. Lecomte) de faire exécuter les ditte travaux
aux frais qui sont fixés.

Sur proposition de M. Lecomte au Côté,
Approuvé par M. Lecomte au Amey, il est
Preside Côté l'ingénieur en chef, donne au Secrétaire du
Bureau de faire passer à M. Geo. Dupont
l'ingénieur du département de Travaux Pu-
bl. un avis qui sera ^{adressé} par le Côté, après le 31 décembre prochain
M. Lecomte au Villeneuve président
la séance est ajournée à demain, le 21 courant,
à 11 h. A. M.

Agouvement.

Joseph Amey
Pres. P. T.

Procès verbal d'une assemblée du Bureau de Commerce

Tenu le 21 novembre 1916. A. M.

Présents,

M. M. les Commerçants Rose, Anis, Villeneuve.

En l'absence de Son Honneur le Maire, M. le Commerçant Anis est appelé à présider.

Le Secrétaire assiste à la lecture des minutes, au cours de laquelle M. le Commerçant Côté (page 451) prend son siège et M. le Commerçant Villeneuve (page 451) reprend son siège.

Les minutes sont approuvées, telles que lues.

M. le Sénateur McEmond se présente devant le Bureau et introduit une délégation de citoyens de St. Hubert qui demandent une nouvelle ligne de tramway.

M. le Sénateur Truchon donne lecture d'une requête à cette fin.

Sur proposition de M. le Commerçant Côté, approuvée par M. le Commerçant Rose, il est résolu de référer à l'ingénieur des Chemins de Fer pour rapport d'urgence, sur l'opportunité de changer la ligne proposée de la rue Chénier, jusqu'à St. Hubert et de lui substituer celle demandée par la requête.

M. le Commerçant Villeneuve reprend son siège.

M. le Sénateur McEmond demande au Bureau le passage de la rue St. Hubert et le passage de la rue Pope, sur une distance d'environ 150 pieds, entre la rue St. Hubert et du Parc. Sur considération.

Il est présenté un rapport de l'ingénieur Surotardat de la Ville, au sujet de la trottoir ^{de la rue} de la rue des No. 626 à 662 sur Beau.

Sur proposition de M. le Commerçant Côté, approuvée par M. le Commerçant Villeneuve, il est résolu de donner instruction au Notaire de la Cité, de signer un contrat à la Canada Roofing Co. d'avoir à réparer ledit trottoir qui est à compléter, en 1918.

Il est présenté un rapport de l'ingénieur Surotardat de l'Agueduc, sur la demande de M. W. R. Moss Jones, pour un ruisseau d'eau pour son jardin.

Sur proposition de M. le Commerçant Côté, approuvée par M. le Commerçant Rose, il est résolu d'informer M. Moss Jones que la Cité est prête à lui fournir l'eau, pour son jardin, s'il consent à payer l'eau qu'il emploiera, compté par compteur.

Il est présentée une communication du Notaire J. A. Levesque, demandant une entente avec le Bureau Ré. Off. de M. Emile Desrosiers d'acheter un terrain de terrain, sur la rue d'Argenson.

Sur proposition de M. le Commerçant Côté, approuvée par M. le Commerçant Villeneuve, il est résolu d'informer M. le Notaire Levesque que le Bureau ne peut pas le recevoir, vu que le terrain est à 11 bis. A. M.

Il est présenté un rapport de département en loi, sur la réclamation de la Montreal Tramway Co. pour réparation à la rue, sur Saint-Denis.

Sur proposition de M. le Commerçant Côté, approuvée par M. le Commerçant Rose, il est résolu de notifier la Montreal Tramway Co. conformément à l'opinion de l'Associé de la Cité, elle-ci n'est pas responsable de coût de travaux à donner par ledit Compagnie pour les travaux de réparation existant sur la rue, sur Saint-Denis en ailleurs en la Ville avant antérieurement fait.

des travaux municipaux.

Il est, en outre
Résolu De donner instructions aux Avocats de la Cité, de
préparer une clause pour être insérée dans le pro-
jet de contrat actuellement à l'étude entre la
Cité et la Compagnie de Travaux, à l'effet
de charger à l'adite Compagnie la dépense ad-
ditionnelle occasionnée à la Cité du fait que
la Compagnie exerce un privilège dans le terrain
de l'adite Cité.

Sommaire de son procès de mandat: vérifiés par
le Contrôleur et le Diteur de la Cité, aux montants
respectifs de \$ 76,375.⁵⁷, 635.⁵⁷, 388.¹⁵ suivant liste
certifiée.

Sur proposition de M. le Commisaire Velleman.

Approuvé par M. le Commisaire Ross, il est

Résolu Qu'on autorise le paiement.

Le Bureau prend de nouveau en considération
la requête de la Compagnie Mount Royal
Tunnel & Terminal, en date du 14 novembre
1916, qui demande que le plan No. 26-922 men-
te soit la manière dont se fera terminale sans
continuité, sur Dorchester, entre la rue Ste.

Monique et Monfield, soit approuvé.

Sur proposition de M. le Commisaire Ross.

Approuvé par M. le Commisaire Ross, il est

Résolu Que la résolution du Bureau No. 33977, en date
du 16 novembre, 1916, soit rescindée et remplacée
par la suivante:

Il est résolu qu'en faveur soit accordé à la
Compagnie Mount Royal Tunnel & Terminal
les dépenses certains travaux d'excavation
dans la rue Dorchester, sur le côté nord de l'adite
rue, depuis la rue Ste Monique jusqu'à la rue
Monfield, et à installer sur l'adite rue Dorchester
un viaduc en acier et à cette fin d'intercepter de-
vant une période de sept mois à compter du 20
novembre 1916, la circulation de la ligne de tramways

et les ériger en général sur cette partie de la rue
Dorchester située entre la rue Ste Monique et
Monfield pourvu qu'en tout temps un espace
convenable soit laissé libre, soit du côté nord
ou du côté sud de l'adite rue Dorchester, pour
permettre le passage des voitures et des piétons
mais ce permis est donné à l'adite Compagnie
Mount Royal Tunnel & Terminal en vertu
de restrictions et aux conditions ci-après mentionnées
qui doivent être acceptées par écrit par l'adite Com-
pagnie avant que ce permis puisse prendre effet.

(a) L'adite Compagnie Mount Royal Tunnel & Ter-
minal se devra soumettre à son plan et à ses
requis légitimes de la Cité de Montréal et les autres
travaux en conséquence qui elle sera obligée de déplacer
de son terrain ou de ses travaux et elle
devra faire cette reconstruction ou ces déplacements
de la meilleure manière et à la satisfaction de l'en-
génieur de la Cité de Montréal, et elle devra en
outre remettre la surface de l'adite rue Dorchester au
même bon état qu'elle se trouvait avant le com-
mencement des travaux plus haut mentionnés. Ce-
pendant, c'est la Cité de Montréal qui se chargera
d'excavater la section du pavage et de la section
de l'adite partie de l'adite partie de la rue Dorchester
mais aux frais de l'adite Compagnie Mount Royal
Tunnel & Terminal en ce qui concerne à en payer
le coût, et l'adite Compagnie devra faire à cette
fin un dépôt de \$ 10,000.⁰⁰ avant de commencer
ses dits travaux pour garantir la section dudit
pavage et de la dite section, ce dépôt de \$ 10,000.⁰⁰
en débet par elle interprété comme devant limiter
en aucun façon, la responsabilité de la Compagnie.

(b) La construction du viaduc en acier que l'adite Com-
pagnie se propose d'installer à cet endroit ne
pourra être commencée avant que des plans détaillés
n'aient été soumis à la Cité de Montréal et approu-
vés par l'ingénieur en chef de la Cité de Montréal.

(c) Ce permis est accordé à ladite Compagnie
sujét à l'obligation qu'elle assume d'obtenir
de la Commission des Travaux Electriques une
direction et des instructions pour ce qui regarde
l'emplacement, la construction et la protection
des conduits souterrains qui doivent être placés
sur ladite rue Dorchester, ces dits conduits sou-
terrains devant être construits en même temps
que le viaduc en accusé de la Compagnie.

en partie de la Compagnie
M.

(d) La Compagnie Mount Royal Terminal & Ter-
minal Co. se rend également responsable de
tout accident de feu occasionné par la Cité
de Montréal sera obligée d'indemniser à l'avenir
dans cette partie de la rue Dorchester, et en gé-
nérail de toute dépense additionnelle que la
Cité de Montréal sera obligée d'encourir
comme suite en conséquence des travaux de
ladite Compagnie, ou comme suite en consé-
quence de l'installation ou de la présence d'au-
cune amélioration, construction ou changement fait
ou effectué en vertu ou comme suite des per-
mis permis.

(e) Ce permis est accordé à la condition que
la dite Compagnie Mount Royal Terminal &
Terminal Co. obtienne que la Compagnie des
Travaux de Chemin de fer ne fasse aucune récla-
mation contre la Cité de Montréal par suite
de la dérivation de sa voie ferrée sur ladite rue
Dorchester, et par suite de l'interruption et de
l'obstruction de sa ligne de tramway connue
sous le nom de la ligne Guy & Beau Hall
et que ladite Compagnie des Travaux
de Chemin de fer se que cette ligne soit déviée vers
rue University et St. Catharines jusqu'à
la rue Guy.

(f) La Compagnie Mount Royal Terminal & Ter-
minal Co. s'engage à maintenir la voie des
tramways sur ladite rue Dorchester, telle que

St. Menegus & Montfield de la meilleure ma-
nière, et à la satisfaction de la Compagnie des
Travaux de la Cité de Montréal, en tenant
compte des droits de la Cité découlant de son
réglement No. 210.

immobiliers
M.

(g) La Compagnie Mount Royal Terminal & Ter-
minal Co. assume toute responsabilité pour tout
accident aux personnes et aux propriétés mobi-
lières qui pourrnt arriver pendant ou après l'exé-
cution des dits travaux, mais résultant de l'exé-
cution de ces travaux ou de la présence de quelque
construction, excavation, échafaudage, échafaudage,
bâtime temporaire ou autre, machine, appareil
accidentel, etc., résultant ou ayant servi à l'exé-
cution des dits travaux, ou ayant été mis en place
comme dits travaux par ladite Compagnie.
Mount Royal & Terminal Co. ses employés
entrepreneurs, sous-entrepreneurs agents ou autres
personnes qui pourrnt être occupés à les prépa-
rer, à l'exécution ou à l'entretien des travaux
ou constructions plus haut mentionnés. Et ladite
Compagnie Mount Royal Terminal & Terminal
Co. s'engage à tenir la Cité de Montréal in-
denné de tous dommages pourrnt résulter
de tels accidents, et elle s'engage aussi à payer
le fait et cause de ladite Cité de Montréal au cas
où des poursuites seraient intentées contre cette der-
nière pour des tiers à la suite de quelque accident
de ce genre, et à défaut de ce fait, à payer à
ladite Cité de Montréal le montant de toute con-
damnation ou jugement qui pourrnt intervenir
à la suite de telles poursuites, y compris les intérêts
et les dépenses.

(h) La Compagnie Mount Royal Terminal & Ter-
minal Co. sera responsable de tous dommages
causés aux propriétés de la Cité de Montréal par
fait de travaux plus haut mentionnés ou la li-
cance de quelque une des circonstances susmen-
tionnées par le paragraphe précédent, et en particu-
lièrement

elle sera responsable de tous dommages qui pourraient être causés au passage ou sans restriction de la dite rue D'Orchelles par suite de l'affaissement du sol au-dessus ou à proximité de la tranchée ou excavation que ledite Compagnie aura remplie. Cette dernière obligation résultant de l'affaissement possible au-dessus ou à proximité de la tranchée sera subscrite pour une période de cinq ans à compter du jour où ledite tranchée aura été terminée.

Si La Compagnie Mount Royal Terminal & Terminal les a engagés jusqu'à la date du 1^{er} Montréal une provision de \$ 250.00 par an pour chaque jour d'intarid après le 30 juin 1917, et elle les a pour terminer les travaux plus haut mentionnés et verser ledite somme D'ach. Sur dans l'état qu'elle se trouve actuellement entre les mains de M. Morin et Monfield à la date du 20 juin 1917. Ledite somme de \$ 250.00 est le montant qui a été convenu entre les parties comme étant leur dû de dommages mais attendu que ni les parties ni aucun tribunal ne pourra charger.

Il est entendu
 Résolu De donner instruction au Notaire de la Cité de préparer un contrat contenant les conditions au-dessus et de faire son honneur le Maire et le Greffier de la Cité et le signer.

Sur le bon souvenir la caution de son agent sur l'Acme Maple Wood
 Une proposition de M. Libommier est.

Appuyé par M. Libommier sur Villeneuve, il est Résolu Que la résolution du Bureau No. 53121 en date du 17 novembre courant est rescindée et sera placée par la suivante:

Il est Résolu De référer au Directeur du Bureau Municipal

à l'égard pour que les mesures soient prises pour faire passer les nouvelles communes par ce tant citoyen de l'Acme Maple Wood, par suite de l'acc ordonné relatif de leurs égards privés et un bon arrangement.

M. C. Loring de la Compagnie des Abattoirs est présent devant le Bureau au sujet du projet de l'expansion de plant de la Compagnie des Abattoirs.
 M. M. les échovs Lavoie, O'Connell et Mcaymond sont aussi présents.

Après discussion la question sera soumise à la Commission et l'étude est différée à Mercredi le 22 courant à 11 heures P.M.

- Sur proposition de M. Libommier sur Villeneuve. Appuyé par M. Libommier est. il est Résolu D'approuver les réquisitions suivantes:
- Département de l'Assommoir Nos. 650-651-653-654-655-656-657-658-659-660-661-662-663-664-665-666-667-668.
 - Département de l'Incendie 101 et 102
 - Bureau de Commerce 9
 - Bureau de payem. 25
 - Bureau de l'Ingénieur en Chef 6
 - Département de la Voie (D. et Omet) 110
 - Dépt. de Marché 26 et 27
 - Dépt. de Parc 269-270-271-277-278-279
 - Dépt. de Parc Mt. Royal 65 et 66.

Sur un rapport de l'Ingénieur en Chef sur la demande de la Compagnie James Robertson Limited de pour une couche d'asphalte sur le passage en bloc existant de la rue William à l'ouest de la rue Saint-Jacques au côté est de la rue du Supermarché au côté de # 725 et en aux frais de la dite Compagnie.
 Sur proposition de M. Libommier sur Villeneuve, il est Appuyé par M. Libommier sur Villeneuve, il est

Résolu D'autoriser l'indication dudit terrain, immédiatement, et de déposer chez le Trésorier de la Cité le chèque de \$ 25.00 donné par la Compagnie James Robertson Limited, pour couvrir le coût dudit travail.

Soit un rapport de département en Loi, concernant le contrat de M. J. O'Sullivan, pour l'acier à être fourni par la Dominion Bridge Co. pour la construction du pont et des pontons ramées au Chemin Latéral.

Sur proposition de M. l'homme au Cote, approuvé par M. l'homme au Rose, il est

Résolu D'attribuer à un président, de comités à la demande de la Dominion Bridge Co. à l'effet que la Cité rembourse des sommes qui seront dues à l'entrepreneur, par la Cité un montant suffisant pour garantir la fourniture et le prix de l'acier nécessaire pour la construction du pont et des pontons ramées au Chemin Latéral, tel qu'il est spécifié dans le projet de contrat, pourvu que le contrat soit préparé de façon que l'entrepreneur ne soit pas déchargé des responsabilités de son contrat avec la Cité et que le montant des sommes qui sera versé par la Cité en faveur de la Dominion Bridge Co. soit libéré de tout autre bien, en faveur de tout autre tiers personne, la présente résolution étant soumise à rédaction par le Département en Loi.

Attendu que la Cité est appelée à concourir à l'érection d'un monument devant être érigé en dehors de ses limites.

Attendu que ce monument se rattache à un sujet d'histoire et que il appartient à la Cité de Montréal, comme bien qui se trouve entre ville de contribuer à perpétuer dans l'esprit du peuple le souvenir des ancêtres qui ont illustré

ce pays.

Attendu que la demande faite actuellement à la Cité de contribuer à l'érection d'un monument qui sera érigé à Québec en souvenir de premier colon canadien, Louis Hébert mérite la sympathie de toutes personnes qui aiment de Montréal.

Sur proposition de M. l'homme au Villeneuve

Résolu D'approuver le Gouvernement de législatif de faire le processus nécessaire afin d'obtenir pour la Cité, l'autorisation de soulever une somme n'excédant pas \$ 500.00 à l'érection d'un monument Hébert.

Soit un rapport de département en Loi, concernant l'Association de l'Exposition Industrielle de Montréal

Sur proposition de M. l'homme au Villeneuve

Résolu De demander au département en Loi, de déviser au Bureau en vue de quelle loi cette association est organisée.

Soit un rapport de département en Loi, recommandant le paiement des honoraires de M. G. Rodier, au montant de \$ 23.00 dont la cause de A. Baron & Co. la Cité, le lieu de travail du Boulevard St. Laurent.

Sur proposition de M. l'homme au Villeneuve

Résolu De faire rapport au Conseil recommandant le paiement dudit compte.

Soit un rapport de Trésorier de la Cité, informant le Bureau que la Banque de Montréal a refusé de \$ 4 à \$ 100,000 que elle est en droit de recevoir de la Ville sur l'emprunt de \$ 2,800,000.

Sur proposition de M. l'homme au Villeneuve,

Présidé par M. LeComte au lieu de M. Lacombe. Les remerciements ont été offerts à la Banque de Montréal et qui ont rapport de l'ancien soit déposés dans les archives.

La séance est ajournée à mercredi 6 22 courant à 11 h. A. M.
L'après-midi?

Gouvernement
au revoir

Procès verbal d'un conseil spécial du Bureau des Commisaires.

Tenu le 21 novembre 1916, P.M.

Concernant le quartier de Tramway.

Présents,

M. M. Le Comissaire Côté,
Lac
Amey
Villeneuve.

Est absent présent. M. MacLeod.

Les minutes sont approuvées, telles que lues.

M. LeComte au lieu de M. Lacombe. Le prochain conseil du Bureau, en ce qui concerne le quartier de Tramway sera discuté. Il proposera le motif suivant.

1° Attendu qu'il sera nécessaire pour la ville de Montréal, dans un avenir rapproché, de doter une section pour la construction d'un chemin de fer électrique souterrain.

De demander à la Montréal Tramway Co. si quelles conditions elle serait prête à entreprendre l'équipement et la mise en opération d'un service dans le souterrain, construit par la ville.

Attendu qu'il est appert que dans le but de diminuer la congestion du trafic dans nos rues et d'améliorer nos facilités de transport urbain, qu'un certain nombre de routes sont citables sur nos rues et boulevards, sur lesquels il n'y a pas de ligne de tramway.

Que la Compagnie soit tenue de définir les termes et conditions aux quels elle consentrait à établir un service d'autobus dans les rues et boulevards ou il n'y a pas de service de tramway, et de nous indiquer sur quelles rues et boulevards elle serait prête à fournir tel service.

Attendu qu'il est important que la Cité et la Tramway Company en viennent à un arrangement, par lequel on allègerait pour les deux, sur la question de l'embourgeoisement de la neige dans les rues sur lesquelles les tramways opèrent;

Que la mesure de soit par mille, pour l'embourgeoisement de la neige, dans les cinq dernières années, soit calculé d'après le montant payé pour ce travail, durant cette période, que cette mesure de soit soit également acceptée comme base sur laquelle la Compagnie sera appelée à payer par mille, annuellement, pour l'embourgeoisement de la neige, dans le cours de la durée de la franchise proposée.

Attendu que sur les conditions actuelles, il n'est aucunement permis au règlement de difficultés ou disputes qui pourraient survenir entre la Montreal Tramway et ses employés;

Qu'une clause insérée dans l'arrangement proposé a cet effet que en cas de dispute ou de difficulté entre la Compagnie et ses employés, les deux parties soient obligées d'accepter comme finale la décision de tout comité d'arbitrage que pourrait exister à cette époque, en conformité avec la loi générale de l'empire, au sein de règlement de dispute entre les patrons et les employés.

Attendu que l'on a soulevé la question de la validité des billets complémentaires à être émis, suivant la coutume au Maine, aux Communaires, aux écoliers et à certains membres du personnel de la Cité.

Attendu qu'il ne s'agit que de suivre la coutume des autorités fédérales qui pourvoient des billets de faveur pour les membres du gouvernement, dans les provinces qui elle accordent à toutes les Compagnies de tramway.

Puisque ce privilège comme partie du contrat a été intervenu entre la Cité et la Compagnie et de régler ainsi toute discussion quant au principe qui doit servir de base à l'émission de ces billets de faveur.

Attendu que au cours de ces négociations pour un plan de tramway il a été suggéré d'imposer sur le rapport de tarifs de passage pour centages, etc., des conditions onéreuses et impossibles;

De donner instructions au Bureau de Commerce de communiquer avec M. D. J. Arnold de Chicago, afin de savoir s'il serait disposé à agir comme expert pour la Cité, et ce, à quelle terme et conditions.

Mo le Commis au Cité dans son rapport que le prochain séance de Bureau de Commerce s'aura sur la question de tramway sera discutée, il proposera que la Cité retienne les services de M. D. J. Arnold, ingénieur expert de la Ville de Chicago, pour faire l'étude du problème de tramway dans Montreal et faire rapport à ce Bureau avec ses recommandations et suggestions quant aux clauses et conditions qui doivent être insérées dans le contrat projeté entre la Cité et la Compagnie de Tramway.

que le honoraire de M. Allen soit payé
l'indiqué par lui dans une lettre du 21 octo-
bre 1816. adressée à M. Côté, laquelle est
annexée à la présente résolution, et que son
rapport soit fait au Conseil demandant
un crédit de \$ 10,000.⁰⁰ pour les faire a- dresser.

M. le Commisnaire Côté a fait quelques remar-
ques au sujet de l'abai de mètres qu'il
a donné pour la nomination d'un expert.

M. le Commisnaire Ainsy souleva une question
de privilège au sujet d'une entente de M.
le Commisnaire Villeneuve, publiée dans le
journal de 21 courant, concernant les
obligations à être imposées à la Compagnie
des Chambrays.

Après une communication de M. l'Échevin
Lafontaine, transmettant une requête des
résidents du Parc Molen qui demandent
la construction d'une ligne de Chambrays, sur
la rue Iverville.

Sur proposition de M. le Commisnaire Côté,
Approuvé par M. le Commisnaire Ainsy, il est
Résolu De informer les requérants que la ligne de-
mandée a été décidée par le Bureau.

Après une communication du Board of
Trade au sujet de la construction de deux ten-
nails sur le Canal Lachine.

Sur proposition de M. le Commisnaire Côté,
Approuvé par M. le Commisnaire Villeneuve, il est
Résolu De informer l'Ingénieur en Chef, par rapport.

Après une communication de M. L. V. Perry
offrant de céder à la Ville une partie de la
rue Poncaque.

Sur proposition de M. le Commisnaire Côté,
Approuvé par M. le Commisnaire Villeneuve, il est
Résolu De donner instruction à l'Ingénieur en Chef.

entendant de la Ville, de préparer un plan
montrant la partie de la rue Poncaque; offert
par M. Perry, pour que rapport soit fait
au Conseil, en conséquence.

Après une communication de M. A. Hope,
offrant de céder à la Ville une partie de terrain,
pour l'ouverture de la rue Poncaque.

Sur proposition de M. le Commisnaire Côté,
Approuvé par M. le Commisnaire Villeneuve, il est
Résolu De donner instruction à l'Ingénieur en Chef.

entendant de la Ville, de préparer un plan, montrant
la partie de la rue Poncaque; offert par M.
Hope pour que rapport soit fait au Conseil en
conséquence.

Après un rapport du département en Loi, au
sujet du projet d'arrangement, entre la Cité
et la Compagnie des Chambrays, pourvoyant
à la prolongation du réseau de l'Arve au
Tage, jusqu'à l'Arve Atlantique.

Sur proposition de M. le Commisnaire Côté,
Approuvé par M. le Commisnaire Villeneuve, il est
Résolu De informer le Département en Loi, que le contrat
à intervenir devra comporter que l'extension de
la ligne en question, que ont à son entente, se
fera sur les dispositions du Règlement No. 210 et
de son amendement, mais que cette extension
ne sera pas considérée, par la Ville, comme un
président, pour obliger la Compagnie à construire
d'autres lignes, en dehors du territoire couvert
par le Règlement No. 210.

Après une communication de M. J. Kennedy
offrant ses services comme expert sur la question
du transport du fuit par la Compagnie des Cham-
brays.

Sur proposition de M. le Commisnaire Villeneuve,
Approuvé par M. le Commisnaire Côté, il est
Résolu Que l'acte communication soit reçue et déposée

Après une communication de M. le Commisnaire Villeneuve,
Approuvé par M. le Commisnaire Côté, il est
Résolu Que l'acte communication soit reçue et déposée

au dossier.

Attendu que des représentations ont été faites au Bureau des Communications par les citoyens de Montréal, démontrant l'avantage à en tirer de fait qui pourraient être opérés par la Compagnie des Steamways.

Sur proposition de M. LeComte au Villermeux.

Approuvé par M. LeComte au Villermeux, il est Résolu De donner instruction au Secrétaire du Bureau de communiquer avec M. M. J. Kennedy pour savoir de lui s'il serait prêt à agir comme expert sur cette question, et ce, à quels termes et conditions.

M. H. Poirer, l'un des directeurs de la St. Lawrence Portland Land Co. se présente devant le Bureau, au sujet de la demande qui lui a été faite de céder certains terrains pour le prolongement de la rue St. Helley.

Sur proposition de M. LeComte au Villermeux.

Approuvé par M. LeComte au Villermeux, il est Résolu Que le Surintendant en Chef de la Ville, reçoit instruction de préparer un plan, montrant le prolongement de la rue St. Helley, à partir de la rue Hambooth, jusqu'à la rue St. Denis, les lots ou portions de lots à être acquis, par expropriation et que ledit plan soit référé au Président du Bureau des Estimateurs, pour rapport sur le coût probable de l'ouverture de la dite rue, au cas où la Ville serait obligée d'acheter les lots nécessaires pour cette fin.

Le Bureau procède ensuite à l'étude des suggestions faites par l'Ingénieur en charge du Chemin de Fer, pour le prolongement des terrains de la Compagnie des Steamways.

M. LeComte au Villermeux laisse son siège.

M. LeComte au Villermeux demande à l'Ingénieur en charge du Chemin de Fer de soumettre au Bureau le tableau qui lui a été demandé sur les pourcentages payés dans les autres villes, par les Compagnies de transport urbain.

La séance est ensuite ajournée à jeudi, le 23 courant à 3 heures P. M.

Agournement. In meeting

Procès verbal d'une séance du Bureau des Communaires

Tenue le 22 novembre 1916 à 11 h.

Présents,

M^{rs} les Communaires Gossin
Bosst
Côté,

En l'absence de Son Honneur le Maire,
M^r le Commaire Bosst est appelé à présider.

Le Secrétaire procède à la lecture des minutes
lesquelles sont approuvées telles que lues.

Communication extraite du procès-verbal d'une
séance du Conseil, tenue le 20 novembre 1916
à l'effet de transmettre au Bureau
des Communaires les rapports de sa
Séance sur le juge Somerton, concernant
les requêtes des tenants de la rue Drolet
et des suites de garanties. Bordeaux
amène les rapports de départementaux
relativement à ces rapports et une com-
munication de Conseil de M^r Michon
et de Travail, sur le même sujet.

Il est également une résolution adoptée
par le Bureau de Direction de l'Associa-
tion des Citoyens de Montréal, deman-
dant que les procédures soient prises
contre les personnes nommées dans le rap-
port sur dit rapport.

Après la lecture de la communication
ci-dessus du Conseil de M^r Michon et de Tra-
vail, M^r le Commaire Villeneuve prend son
siège.

Il est unanimement

Résolu que lesdits rapports soient déposés sur la table
pour considération ultérieure.

Il est également une communication de M^r A. Groulx
et de M^r Maurice Blau, demandant savoir
en suite soit tenu au sujet de leur démission,

✓ comme employé du Refuge Municipal Menestier
sur proposition de M^r le Commaire Gossin.

Après par M^r le Commaire Côté il est
Résolu d'inviter M^{rs} Blau et Groulx, avec son le
direction de l'Assistance Municipale, à se
présenter devant le Bureau demain le 23 courant
à 11 h. A. M.

Il est également une communication suivante :

Lettre de M^r F. Moquin, au sujet de domma-
ges causés à certains lots, par suite d'un
changement de niveau des rues Sicilotti et
O'Hanly.

Lettre de la Montreal Light Heat & Power Co. de-
mandant la permission d'ériger des poteaux
sur certains rues.

Lettre de M^r J. A. Saurette, demandant la
construction d'un tunnel, à la rue Baby.

Lettre de M^r O. Pogenau, offrant d'acheter
un terrain d'un bien ingénieur à Goydine que la
V^{lle} possède dans le quartier Bordeaux.

Lettre de la Montreal Public Service Corporation
demandant la permission d'ériger un poteau
sur la rue St. Laurent.

Sur proposition de M^r le Commaire Côté.

Après par M^r le Commaire Gossin il est
Résolu d'accepter lesdites communications à l'ingénieur
en Chef, pour rapport.

Il est également une communication de M^r H. Gagne, au-
✓ cet, au sujet du contrat de la compagnie T. C. C.
Prof. Charles Stone pour la fourniture de pierre

✓ Ses propositions de M. Lecomte au Cote,
Approuve par M. Lecomte au Cote, il est
Résolu De référer au département en la forme des autres

✓ Soit une communication de la Compagnie
Canadienne Consolidated Rubber, offrant
de vendre des tuyaux à en caoutchouc.

✓ Ses propositions de M. Lecomte au Villeneuve,
Approuve par M. Lecomte au Cote, il est
Résolu De référer au Surintendant des Achats de
Vente.

✓ Soit une requête demandant d'ambi-
liver l'éclairage au coin de rue Frontenac
et St. Zotique.

✓ Ses propositions de M. Lecomte au Cote,
Approuve par M. Lecomte au Cote, il est
Résolu De référer au Surintendant du département
de l'Eclairage, pour rapport.

✓ Soit un rapport du Surintendant des
Achats et de Vente, recommandant de rétri-
miser les services de mademoiselle M. J.
Larivière et de M. J. H. Bureau, pour
l'année prochaine.

Attendu que le Surintendant des Achats et
de Vente déclare verbalement que il est
informé par le contrôleur et le débiteur, qu'il
y aura de fonds disponibles pour rétri-
miser les services de mademoiselle Larivière.

✓ Ses propositions de M. Lecomte au Villeneuve,
Approuve par M. Lecomte au Cote, il est
Résolu Que le dit rapport du Surintendant des A-
chats et de Vente soit approuvé, en ce qui con-
cerne mademoiselle Larivière.

✓ Ses propositions de M. Lecomte au Villeneuve,
Approuve par M. Lecomte au Cote, il est
Résolu Que l'ingénieur Surintendant de l'Algèbre
soit prié de mettre devant le Bureau le rapport

de l'inspection faite récemment sur les comptes.

✓ Soit un rapport du Trésorier de la Cité, de-
mandant l'autorisation d'emprunter, pour le
Fonds d'Amortissement de la Communauté des
Ecoles Catholiques, une somme de \$ 45,000.
en débentures de cette Communauté, échéant le
premier novembre 1951, portant intérêt au taux
de 4% et offert au prix de 80.50%.

✓ Ses propositions de M. Lecomte au Villeneuve,
Approuve par M. Lecomte au Cote, il est
Résolu D'absorber l'autorisation demandée par le Trésorier.

✓ Soit un rapport du Trésorier de la Cité, deman-
dant d'être autorisé à payer de maintenant
des bons du Trésor, pour \$ 2,000,000.00 échéant
le 2 février prochain, la Banque de M. Lecomte,
consentant à accorder un escompte de 2 1/2 %

✓ sur le paiement anticipé de ladite somme de \$ 2,000,000.
Ses propositions de M. Lecomte au Villeneuve,
Approuve par M. Lecomte au Cote, il est
Résolu D'autoriser le Trésorier de la Cité à effectuer cette
transaction.

M. Lecomte au Cote lais son siège.

✓ Soit un rapport du Trésorier de la Cité,
transmettant une lettre de la Central Party
Union Church de Montclair N.J. au sujet
du paiement de deux coupons d'une débenture
éché le premier novembre 1951.

✓ Ses propositions de M. Lecomte au Villeneuve,
Approuve par M. Lecomte au Cote, il est
Résolu D'autoriser le Trésorier à payer ladite somme, après
avoir obtenu des débentures une garantie suffisante
soit à l'approbation du département en la forme.

✓ Soit un rapport du Président du Bureau
des Etablissements, transmettant l'évaluation
de propriétés et de terrains reçus par l'Etat
gouvernement de la ville de Montréal. Demande du Bureau